



Atlas de Biodiversité communales

- Gorges de la Loire -

SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE

2018 - 2020

**GUIDE DES CONNAISSANCES
PRÉCONISATIONS DE GESTION**

Sonneur à ventre jaune - P. Bagnaud

DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE POUR MIEUX LE GÉRER

réalisation



partenaires



6 communes



Table des matières

LEXIQUE :	
PREAMBULE.....	
I. ÉTAT DES LIEUX.....	1
1. Les espèces faunistiques de la commune	1
Bilan des prospections.....	1
Nombre d'espèces.....	1
Espèces patrimoniales.....	2
2. Les espèces floristiques de la commune	6
Source des données	6
Les espèces remarquables.....	6
3. Les milieux naturels de la commune	9
Les habitats.....	9
Les forêts	12
Les prairies.....	12
4. Le réseau hydrologique de la commune	15
Les rivières.....	15
Les mares.....	16
Intérêt écologique des mares de la commune.....	18
Priorisation d'intervention sur les mares.....	18
Connectivité entre mares.....	20
Identification des réseaux de mares	23
Tableau de synthèse.....	25
II. ENJEUX.....	27
1. Amphibiens.....	27
Zones à enjeux.....	27
Les espèces	30
Menaces	31
2. Odonates	32
Zone à enjeu	32
Les espèces	34
Menaces	35
3. Rhopalocères (papillons de jour).....	36
Zones à enjeux.....	36
Les espèces	36
Menaces	39

4.	Avifaune.....	39
	Zone à enjeux : Oiseaux forestiers	40
	Les espèces	42
	Menaces	43
	Zones à enjeux : Oiseaux agricoles.....	44
	Les espèces	46
	Menaces	47
	Les hirondelles du territoire	48
	Menaces	48
5.	Mammifères	50
	Zones à enjeux.....	50
	Les espèces	50
	Menaces	52
6.	Chiroptères	53
	Zone à enjeux	53
	Les espèces	53
	Menaces	55
7.	Reptiles.....	56
	Zones à enjeux.....	56
	Les espèces	58
	Menaces	59
III.	ANALYSE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	61
1.	Trame verte communale	60
2.	Trame bleue communale	62
3.	Trame noire communale	64
IV.	ATTEINTES AU PATRIMOINE NATUREL.....	67
1.	Espèces Exotiques Envahissantes.....	69
	EEE végétale	69
	EEE animales.....	72
2.	Dépôt de déchets	73
V.	CONCLUSION	76
	BIBLIOGRAPHIE.....	82

Table des illustrations

Figure 1 : diagramme des proportions des grands types d'habitats.....	9
Figure 2 : cartographie des grands types d'habitats.....	10
Figure 3 : cartographie des boisements.....	11
Figure 4 : cartographie des milieux ouverts.....	13
Figure 5 : diagramme du nombre de mares selon leur état.....	16
Figure 6 : cartographie de l'état des mares.....	17
Figure 7 : diagramme du nombre de mares en fonction de leur intérêt écologique.....	18
Figure 8 : cartographie des mares en fonction de leur priorisation de gestion.....	19
Figure 9 : cartographie de l'étude de connectivité des mares.....	21
Figure 10 : cartographie de l'analyse des réseaux de mares.....	22
Figure 11 : cartographie des zones à enjeux amphibiens.....	29
Figure 12 : cartographie de la zone à enjeux odonates.....	33
Figure 13 : cartographie des zones à enjeux rhopalocères.....	37
Figure 14 : cartographie des zones à enjeux oiseaux forestiers.....	41
Figure 15 : cartographie des zones à enjeux oiseaux agricoles.....	45
Figure 16 : cartographie de la répartition des hirondelles.....	49
Figure 17 : cartographie de la répartition des mammifères.....	51
Figure 18 : cartographie des zones à enjeux chiroptères.....	54
Figure 19 : cartographie de la répartition des reptiles.....	57
Figure 20 : cartographie de la trame verte de la commune.....	61
Figure 21 : cartographie de la trame bleue.....	63
Figure 22 : cartographie de la pollution lumineuse.....	65
Figure 23 : cartographie des zones de déchets.....	75
Tableau 1 : évolution du nombre d'observations par années et par taxon.....	1
Tableau 2 : tableau du nombre d'espèces connues sur la commune par taxon entre 2017 et 2020.....	2
Tableau 3 : comparaison du nombre d'espèces de chaque taxon avec le nombre d'espèces connues sur le département.....	2
Tableau 4 : liste des espèces patrimoniales de la commune de Saint-Victor-sur-Loire.....	3
Tableau 5 : tableaux des espèces floristiques remarquables.....	6
Tableau 6 : tableau des surfaces d'habitat de Saint-Victor-sur-Loire.....	14
Tableau 7 : synthèse des mesures de gestion identifiées sur les mares à Saint-Victor-sur-Loire.....	25
Tableau 8 : tableaux des espèces floristiques envahissantes.....	70
Tableau 9 : tableaux des espèces faunistiques envahissantes.....	72
Tableau 10 : tableau de synthèse des enjeux, objectif et actions.....	77

Lexique :

ABC : Atlas de Biodiversité Communale

Convention de Berne (CB) :

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe

Directive Habitat Faune Flore (DHFF) et Directive Oiseau (DO):

Ces directives européennes sont à la base du réseau écologique Natura 2000 et visent à maintenir la biodiversité dans l'UE. La directive habitats du 21 mai 1992 concerne la préservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage. Cette directive est composée de 6 annexes qui permettent de faire la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat, celles qui doivent être strictement protégées et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de réglementation.

Elle complète la directive oiseaux qui elle, concerne la conservation de toutes les espèces d'Oiseaux migratrices vivant à l'état sauvage sur le territoire des États membres, ainsi que leurs œufs, nids et habitats. L'objectif de cette directive est de protéger, gérer et réguler ces derniers et de réglementer leur exploitation.

Donnée : Ce terme désigne l'observation d'un individu ou d'un groupe d'individus. Une donnée fait référence à une seule observation et non au nombre d'animaux observés. Par exemple, si trois hirondelles rustiques sont vues en vol, une seule donnée est saisie. Cette donnée comprend la date et le lieu d'observation, le nombre d'individus (ici 3) et potentiellement la façon dont l'observation a été faite (ici à vue, mais des espèces peuvent être recensées au chant, grâce à des empreintes ou traces...).

EUNIS : European Nature Information System : système hiérarchisé de classification des habitats européens.

INPN : Inventaires National du Patrimoine Naturel

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association à but non lucratif pour la protection de l'environnement, la biodiversité par la connaissance et la protection des espèces ; le développement et la préservation des espaces ; la sensibilisation et la mobilisation des citoyens.

Liste rouge (LR) : Listes rouges UICN (Union International de Conservation de la Nature)

La liste rouge de l'UICN, créée en 1964, constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Il s'agit d'un indicateur privilégié pour suivre l'état de la biodiversité à diverses échelles : mondiale, nationale et même régionale. Grâce à ce système, chaque espèce peut être classée dans l'une des neuf catégories suivantes :

Eteinte (EX), Eteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE).

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

OFB : Office Française pour la Biodiversité : établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité

ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

PAEC : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques : programme agricole territoriale dont l'objectif est de maintenir les pratiques agricoles adaptées ou d'encourager les changements de pratiques nécessaires pour répondre aux enjeux agroenvironnementaux identifiés sur son territoire.

Protection nationale (PN):

Les comportements interdits au titre du code de l'environnement sur les espèces protégées (Articles L.411-1 à L.415-5 et Articles R.411-1 à D.416-8) : "La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'animaux de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention, leur mise en vente, leur vente ou leur achat"

- Arrêté du 29 octobre 2009 [L1](#) fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 23 avril 2007 [L3](#) fixe la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 19 novembre 2007 [L4](#) fixe les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- Arrêté du 23 avril 2007 [L5](#) fixe les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

SEM : Saint-Étienne Métropole

SIG : Système d'Information Géographique : outil informatique permettant de représenter et d'analyser tous types de données spatiales.

SMAGL : Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire : collectivité territoriale ayant pour mission la préservation, la gestion et la mise en valeur du site naturel des Gorges de la Loire.

Taxon : Terme permettant de regrouper les organismes vivants possédant certaines caractéristiques communes (expl. le terme mammifère regroupe toutes les espèces possédant des poils et mamelles).

TVB : Trame verte et bleue

UICN *Union International de Conservation de la Nature*

Préambule

Ce rapport s'adresse aux habitants et aux élus de la commune de Saint-Victor-sur-Loire. Il a été rédigé dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Communale des Gorges de la Loire et s'appuie sur l'analyse des données produites sur la commune. Un document plus global, issu d'une analyse à l'échelle intercommunale est également disponible.

Lancé par le ministère de l'Environnement en 2010, l'ABC est un programme de recherche et d'actions environnementales menées en collaboration avec l'Office Français pour la Biodiversité. Son but est d'améliorer les connaissances de la biodiversité d'un territoire en réalisant diverses prospections et inventaires. Il s'agit aussi de sensibiliser les habitants à l'environnement par la réalisation de sorties naturalistes ou d'actions participatives.

Déployé de 2017 à 2020 dans les gorges de la Loire, le projet s'étend sur 6 communes : Saint-Victor-sur-Loire, Unieux, Saint-Paul-en-Cornillon, Chambles, Caloire et Saint-Maurice-en-Gourgois.

Chacune de ces communes a fait l'objet d'études naturalistes et d'une analyse environnementale permettant la restitution d'un état des lieux des enjeux de biodiversité. Des propositions d'actions visant à améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces sont également présentées dans ce document. Ce document constitue un outil d'aide à la décision en matière de valorisation et de préservation du patrimoine naturel.

Les rapports communaux contiennent une synthèse des observations naturalistes (nombre d'espèces, localisation et degré de patrimonialité, habitats), la localisation et description de zones à enjeux, une analyse des éléments paysagers et de leurs fonctionnalités écologiques (réseaux de mares, de haies, trame verte et bleu) et de différentes atteintes au patrimoine naturel qui peuvent toucher la commune (Espèces exotiques envahissantes, zones de déchets).

Afin d'orienter au mieux les politiques publiques dans l'aménagement du territoire et de conseiller les collectivités territoriales dans la mise en place d'actions favorables à la biodiversité, des fiches techniques ont été élaborées. Les fiches techniques pourront servir de guide à la municipalité pour la mise en place d'actions de gestion préconisées dans certains secteurs à enjeu de la commune. Elles comportent des conseils pratiques, les techniques, périodes et coûts de réalisation des actions.

Les fiches auxquelles se référer pour chaque enjeu sont mentionnées au fil du texte de ce rapport et seront disponibles dans un tableau de synthèse.

Les données utilisées dans ce rapport sont issues de prospections réalisées dans le cadre de l'ABC par la LPO Loire (avifaune et chiroptères) et le SMAGL, ou issues d'observations / inventaires réalisées par d'autres structures ou des bénévoles hors ABC. Les données produites par le SMAGL, la LPO et ses bénévoles sont regroupées sur la base de données Biolovision via le site faune Loire. La fédération départementale de pêche de la Loire, France Nature Environnement (ex FRAPNA Loire), la fédération des chasseurs de la Loire, le conservatoire botanique national du Massif Central et le groupe Sympetrum nous ont également fourni les données dont ils disposaient sur notre territoire d'étude.



ÉTAT DES LIEUX

DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE POUR MIEUX LE GÉRER

1. Les espèces faunistiques de la commune

Bilan des prospections

L'Atlas de Biodiversité Communale (ABC) a permis de produire 11 519 données pour la commune. L'année 2019 correspond au pic d'inventaires naturalistes réalisés sur la commune avec un total de 5401 données produites. Le nombre d'observations a augmenté cette année-là pour presque l'ensemble des taxons hormis les libellules, amphibiens et reptiles. Pour les libellules, cette baisse est liée à un effort de prospection important déployé en 2017-2018 par FNE dans le cadre du Plan National d'Action Odonates. Le pic de données amphibiens en 2017 est quant à lui le résultat de prospection importante dans le cadre de l'inventaire des mares et des sonneurs à ventre jaune (espèce de crapaud) du périmètre Natura 2000.

Le nombre d'observations naturalistes réalisées en 2018 est inférieur à l'année 2019 avec un total de 3628 données, et légèrement supérieur au nombre d'observations réalisées avant la mise en place de l'ABC (3164 en 2017). Ceci est révélateur d'une pression de prospection plus importante en 2019, les inventaires se concentrant sur les communes en rive gauche de la Loire en 2018. La forte baisse du nombre de données sur l'année 2020 est relative à l'écriture des rapports aux communes. Peu de temps de terrain a été consacré à l'ABC en 2020 ; hormis pour quelques espèces ou mailles sur lesquelles des connaissances restaient à compléter. De plus, les données 2020 ne regroupent pas les données d'une année entière et s'arrêtent au mois d'août. Malgré la fluctuation de ces chiffres, l'effort de recherche s'est bien maintenu tout au long des années d'études prévues sur la commune.

Tableau 1 : évolution du nombre d'observations par années et par taxon

Année	Amphibiens	Chiroptères	Mammifères	Odonates	Oiseaux	Rhopalocères	Reptiles	Total annuel
2016	26	6	59	96	2039	114	21	2361
2017	106	8	38	142	2627	195	48	3164
2018	22	16	58	110	2763	562	97	3628
2019	81	17	109	80	4421	645	48	5401
2020	54	0	35	54	1985	336	26	2490
Total général	289	47	299	482	13835	1852	240	17044

Nombre d'espèces

Grâce aux divers inventaires de la biodiversité menés sur la commune, le nombre total d'espèces connues pour les groupes taxonomiques considérés (voir tableau ci-dessous) a légèrement augmenté, passant de 331 en 2017 à 359 en 2020, soit une hausse de 8% de la connaissance. Cette faible évolution s'explique par une connaissance de la biodiversité déjà très poussée dans les périmètres de la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de la Loire et de Natura 2000. L'ABC aura avant tout permis d'uniformiser la connaissance sur la commune et d'obtenir une meilleure répartition spatiale des espèces. La connaissance du patrimoine naturel, auparavant concentrée sur les gorges de la Loire, est aujourd'hui étendue à l'ensemble de la commune. En comparaison avec les autres communes, Saint-Victor-sur-Loire est la commune au nombre d'espèces par taxon le plus élevé.

L'amélioration des connaissances sur les papillons et odonates est la plus importante, 11 espèces de papillons et 8 espèces de libellules ont été découvertes sur la commune durant l'ABC.



Si l'on compare la diversité d'espèce de la commune à celle du Département de la Loire, une grande part des espèces de chaque groupe taxonomique est présente sur la commune. Plus de 50% des espèces du département sont présentes à Saint-Victor-sur-Loire pour tous les taxons, à l'exception des oiseaux (47%).

Tableau 2 : tableau du nombre d'espèces connues sur la commune par taxon entre 2017 et 2020

Année	Amphibiens	Chiroptères	Mammifères	Odonates	Oiseaux	Rhopalocères	Reptiles	Total
2020	12	19	27	39	170	83	9	359
2017	10	17	24	31	168	72	9	331
Hausse	+20%	+12%	+13%	+26%	+1%	+15%	+0%	+8%

Tableau 3 : comparaison du nombre d'espèces de chaque taxon avec le nombre d'espèces connues sur le département

	Amphibiens	Chiroptères	Mammifères	Odonates	Oiseaux	Rhopalocères	Reptiles
Département 42	14	23	52	68	359	122	18
Commune de Saint-Victor-sur-Loire	12	19	27	39	170	83	9
% d'espèce de la commune par rapport à la Loire	86%	83%	52%	57%	47%	68%	50%

Espèces patrimoniales

Les espèces patrimoniales sont déterminées en fonction de leur statut de protection national et/ou européen (directive habitat/oiseaux), ainsi que leur statut de conservation (liste rouge) (cf. lexique). Parmi l'ensemble des espèces patrimoniales localisées sur le territoire du SMAGL, 57 sont présentes sur la commune (tableau ci-dessous).

Certaines espèces patrimoniales ont été observées pour la première fois sur la commune au cours des prospections ABC. Pour les amphibiens, c'est le cas du triton crêté et du sonneur à ventre jaune. Pour les chauves-souris, on dénombre deux espèces : Grand murin et Pipistrelle de Nathusius. Chez les mammifères, la Loutre d'Europe et le Loir gris n'avaient jamais été observés avant 2017. Chez les rhopalocères, parmi les espèces patrimoniales, seul le Cuivré des marais a été découvert au cours de l'ABC. Enfin pour les libellules, l'Agrion de mercure, l'Ischnure naine et le Leste verdoyant font partie des découvertes intéressantes pour la commune.

À l'inverse, certaines espèces patrimoniales n'ont pas été revues pendant l'ABC. C'est le cas des deux espèces patrimoniales de reptiles et de trois espèces d'odonates : Aesche paisible (2014), Caloptéryx hémorroïdal (2017) et Cordulie à corps fin (2014). Pour les mammifères, la Belette d'Europe n'a pas été revue sur la commune depuis 2009, pour les rhopalocères, le Faune n'a plus été observé depuis 2014. Enfin chez les oiseaux, le Bruant proyer et le Busard cendré ont été référencés pour la dernière fois sur la commune en 2016 et 2002.



Tableau 4 : liste des espèces patrimoniales de la commune de Saint-Victor-sur-Loire

Groupe	Espèces patrimoniales	Statut				Dernière date d'observation dans la commune
		Protection nationale	Directive habitats Directive Oiseau	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	
Amphibiens	Alyte accoucheur <i>Alytes obstetricans</i>	Art 2	Annexe IV	LC	LC	2020
	Crapaud calamite <i>Epidalea calamita</i>	Art 2	Annexe IV	LC	NT	2020
	Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Art 2	Annexe IV	LC	NT	2020
	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	Art. 2	Annexe II/IV	VU	VU	2020
	Triton alpestre <i>Ichthyosaura alpestris</i>	Art 3	/	LC	NT	2019
	Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>	Art. 2	Annexe II/IV	NT	EN	2019
Chiroptères	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Art2	Annexe II,IV	LC	LC	2019
	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Art2	Annexe II,IV	LC	NT	2018
	Grande Noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	Art2	Annexe IV	DD	DD	2017
	Murin d'Alcathoé <i>Myotis alcathoé</i>	Art2	Annexe IV	LC	NT	2019
	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	Art2	Annexe II,IV	NT	VU	2012
	Murin de Brandt <i>Myotis brandti</i>	Art2	Annexe IV	LC	NT	2019
	Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Art2	Annexe IV	NT	NT	2012
	Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	Art2	Annexe IV	NT	NT	2017
	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Art2	Annexe II,IV	LC	NT	2013
	Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Art2	Annexe IV	NT	NT	2019
	Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Art2	Annexe IV	LC	NT	2017
Mammifères	Belette d'europe <i>Mustela nivalis</i>	/	/	LC	NT	2009
	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Art 2	Annexe II	LC	CR	2019



Odonates	Aesche paisible <i>Boyeria irene</i>	/	/	LC	LC	2014
	Agrion de mercure <i>Coenagrion mercuriale</i>	Art.3	Annexe II	LC	LC	2020
	Caloptéryx hémorroïdale <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	/	/	LC	LC	2017
	Cordulie à corps fin <i>Oxygastra curtisii</i>	Art.2	Annexe II	LC	LC	2014
	Ischnure naine <i>Ischnura pumilio</i>	/	/	LC	NT	2020
	Leste verdoyant <i>Leste virens</i>	/	/	LC	NT	2019
	Sympétrum déprimé <i>Sympetrum depressiusculum</i>	/	/	EN	NT	2019
	Sympétrum du Piémont <i>Sympetrum pedemontanum</i>	/	/	NT	VU	2019
Oiseaux	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	Art3	Annexe II/2	NT	VU	2020
	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Art3	Annexe I	LC	VU	2020
	Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>	Art3	/	LC	NT	(2005) 2020
	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Art3	Annexe I	LC	NT	2020
	Bouvreuil pivoine <i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Art3	/	VU	LC	2020
	Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	Art3	/	VU	VU	2020
	Bruant proyer <i>Miliaria calandra</i>	Art3	/	LC	EN	2016
	Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Art3	Annexe I	NT	EN	2002
	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Art3	Annexe I	LC	VU	2018
	Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	Art3	/	LC	VU	2018
	Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i>	Art3	Annexe I	LC	NT	2020
	Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	Art3	/	NT	NT	2019
	Grand-duc d'Europe <i>Bubo bubo</i>	Art3	Annexe I	LC	VU	2019



	Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	Art3	/	VU	LC	2020
	Milan noir <i>Milvus migrans</i>	Art3	Annexe I	LC	LC	2020
	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Art3	Annexe I	VU	CR	2020
	Pic mar <i>Dendrocopos medius</i>	Art3	Annexe I	LC	CR	2020
	Pic noir <i>Dryocopus martius</i>	Art3	Annexe I	LC	LC	2020
	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Art3	Annexe I	NT	LC	2020
	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	/	/	LC	VU	2020
	Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Art3	/	NT	EN	2019
	Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	Art3	/	NT	VU	2017
	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	/	/	NT	EN	2017
Reptiles	Coronelle lisse <i>Coronella austriaca</i>	Art 2	Annexe IV	LC	NT	2013
	Lézard des souches <i>Lacerta agilis</i>	Art 2	Annexe IV	NT	NT	1999
Rhopalocères	Azuré des orpins <i>Scolitantides orion</i>	/	/	LC	NT	2020
	Azuré du serpolet <i>Maculinea arion</i>	Art2	Annexe IV	LC / EN Europe	LC	2020
	Azuré du thym <i>Pseudophilotes baton</i>	/	/	LC	NT	2019
	Cuivré des marais <i>Lycaena dispar</i>	Art2	Annexe III et IV	LC	LC	2020
	Cuivré mauvin <i>Lycaena alciphron</i>	/	/	LC	NT	2020
	Faune <i>Hipparchia fidia</i>	/	/	LC	NT	2014

Légende :

Art 2 ou 3 : Articles d'arrêtés fixant les listes d'espèces protégées sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (articles cités dans le lexique).

Annexe I/II/III/IV : Annexes composants la directive habitats ou la directive oiseau.

Liste rouge : **CR** = En danger critique ; **EN** = En danger ; **VU** = Vulnérable ; **NT** = Quasi menacée ; **LC** = Préoccupation mineure



2. Les espèces floristiques de la commune

Source des données

Faute de compétences au sein du SMAGL et de budget suffisant, des prospections dédiées à la recherche d'espèces floristiques rares n'ont pas été réalisées, nos inventaires se dirigeant plutôt vers une détermination des habitats du territoire. La flore reste cependant un enjeu majeur de notre territoire où l'on rencontre des espèces rares. À l'avenir des prospections ciblées sur des milieux particuliers pourraient être réalisées pour rechercher des espèces protégées.

Nous nous sommes donc intéressés à la flore présente sur les communes via une étude réalisée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) pour Saint-Étienne Métropole, intitulé "Amélioration de la connaissance de la diversité floristique de Saint-Étienne Métropole (Loire)", paru en 2019.

Les espèces remarquables

Dans ce document, plusieurs espèces remarquables sont mentionnées sur la commune. Elles ont été sélectionnées car il s'agit d'espèces indigènes qui bénéficient soit d'au moins un statut réglementaire (statut de protection), soit d'un statut de conservation qui figurent à ce titre sur les listes rouges régionale et/ou nationale au rang des catégories RE, CR, EN ou VU; soit d'espèces qui figurent sur la liste des espèces prioritaires dans le département de la Loire (catégories 1 et 2).

5 espèces remarquables ont été mentionnées au moins une fois au cours des 20 dernières années (1998-2018) à Saint-Victor-sur-Loire :

Tableau 5 : tableaux des espèces floristiques remarquables

<u>Asarine couchée</u>	<i>Asarina procumbens</i>
	14 données sur le territoire de SEM dont la plus récente date de 2013
	Statuts réglementaires : Protection régionale Rhône-Alpes Liste des espèces prioritaires du département de la Loire (cat.2)
	Statut de menace : Liste rouge LC France LC Rhône-Alpes
Milieu :	Falaise et rochers escarpés ensoleillés
Date de floraison :	Avril-juin
Menace :	Peu menacée, car difficile d'accès (falaises et abrupts rocheux). Dangers liés aux pratiques touristiques notamment randonnées et escalade.



La Gagée velue	<i>Gagea villosa</i>
 <p>FRANCK LE DRIANT</p>	4 données sur le territoire de SEM dont la plus récente date de 2007
	Statuts réglementaires : Protection nationale
	Statut de menace : Liste rouge LC Rhône-Alpes
Milieu :	Plante messicole liée aux terrains secs et peu végétalisés tels que les cultures et terrains labourés, friches, pelouses sèches ouvertes parfois rocailleuses et bord de chemins
Date de floraison :	Mars-avril
Menace :	Intensification des pratiques agricoles (herbicides), urbanisation diffuse

Le Myosotis de Balbis	<i>Myosotis balbisiana</i>
	41 données sur le territoire de SEM dont la plus récente date de 2016
	Statuts réglementaires : Protection régionale Rhône-Alpes
	Statut de menace : Liste rouge LC Rhône-Alpes
Milieu :	Sols acides des pelouses annuelles pionnières ou vivaces écorchées
Date de floraison :	Avril-mai
Menace :	Ne semble pas en régression, nombreuses populations en France



<u>Orthotric de Roger</u>	<i>Orthotrichum rogeri</i>
	7 données sur le territoire de SEM dont la plus récente date de 2016
	Statuts réglementaires : Protection nationale Directive Habitat Faune Flore Annexe II
	Statut de menace : Liste rouge Aucun ni en France ni dans la région Rhône-Alpes
Milieu :	Mousse thermo-hygrophile qui pousse sur les arbres en milieu ouvert (affectionne les saules, érables, sureaux)
Date de floraison :	Période estivale
Menace :	Mauvaise gestion sylvicole. Cette mousse a besoin de forêts anciennes dans lesquelles se forment des chablis (ouverture naturelle).

<u>La queue de souris naine</u>	<i>Myosurus minimus</i>
	5 données sur le territoire de SEM, dont la plus récente date de 2012 Effectif important en amont des Gorges de la Loire
	Statuts réglementaires : Liste des espèces prioritaires du département de la Loire (cat.2)
	Statut de menace : Liste rouge LC France EN Rhône-Alpes
Milieu :	Sables, graviers et vases humides des berges des étangs, barrages et grandes rivières, limons humides en bordure des champs, mares temporaires.
Date de floraison :	Avril-juin
Menace :	Artificialisation des grands cours d'eau, disparition des mouillères dans les cultures



3. Les milieux naturels de la commune

Les habitats

La cartographie des habitats de la commune a été réalisée en 2019 par passage systématique dans chaque polygone d'habitat homogène.

Sur les 2244.16 ha de la commune, le territoire se compose à surface égale de forêts (824.77 ha) et de prairies ouvertes (824.15 ha). Les zones urbanisées recouvrent 276.36 ha de la commune soit 12,31% de la surface communale. Dans des proportions moindres, on retrouve les zones cultivées (112.16 ha) et les landes et fourrés (95.8 ha).

Ces chiffres reflètent le caractère périurbain de la commune qui se constitue d'une part plus importante de zones urbanisées que les communes de Saint-Maurice ou Chambles. Malgré cela, la commune reste encore tournée vers l'agriculture avec une quantité importante de parcelles exploitées extensivement.

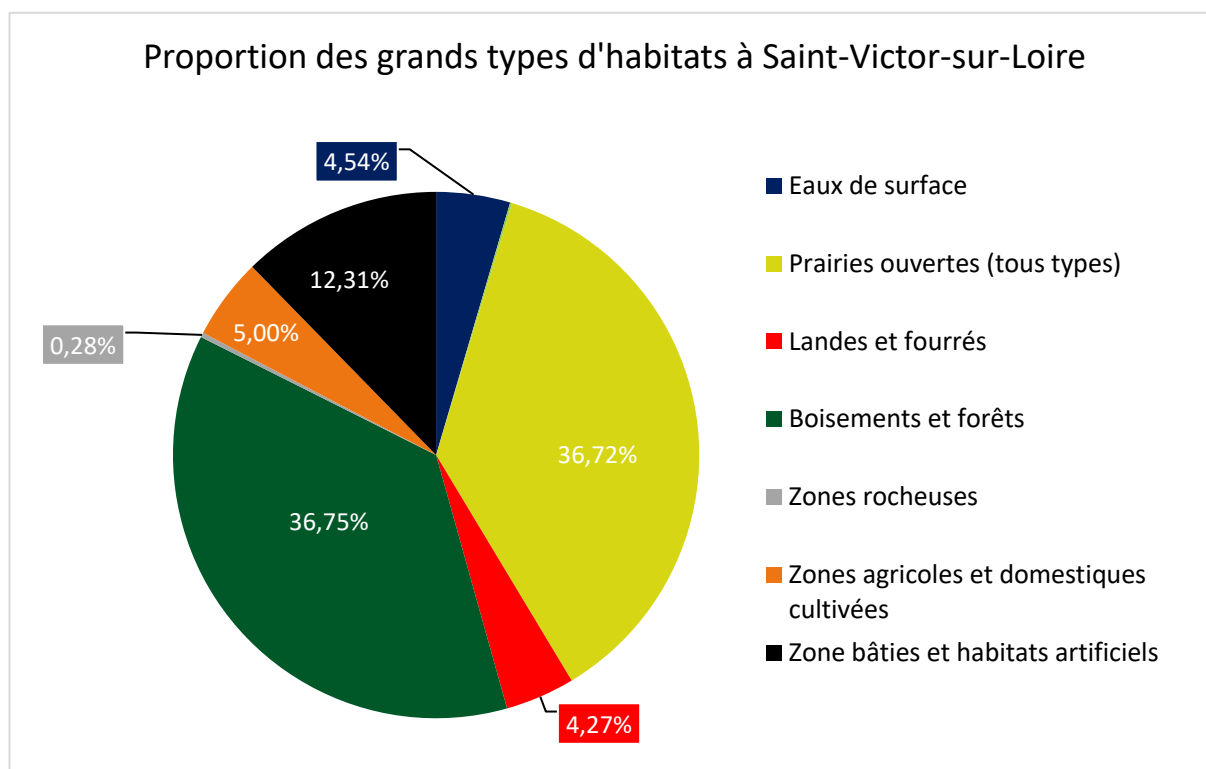


Figure 1 : diagramme des proportions des grands types d'habitats



Cartographie des grands types d'habitats présents sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire

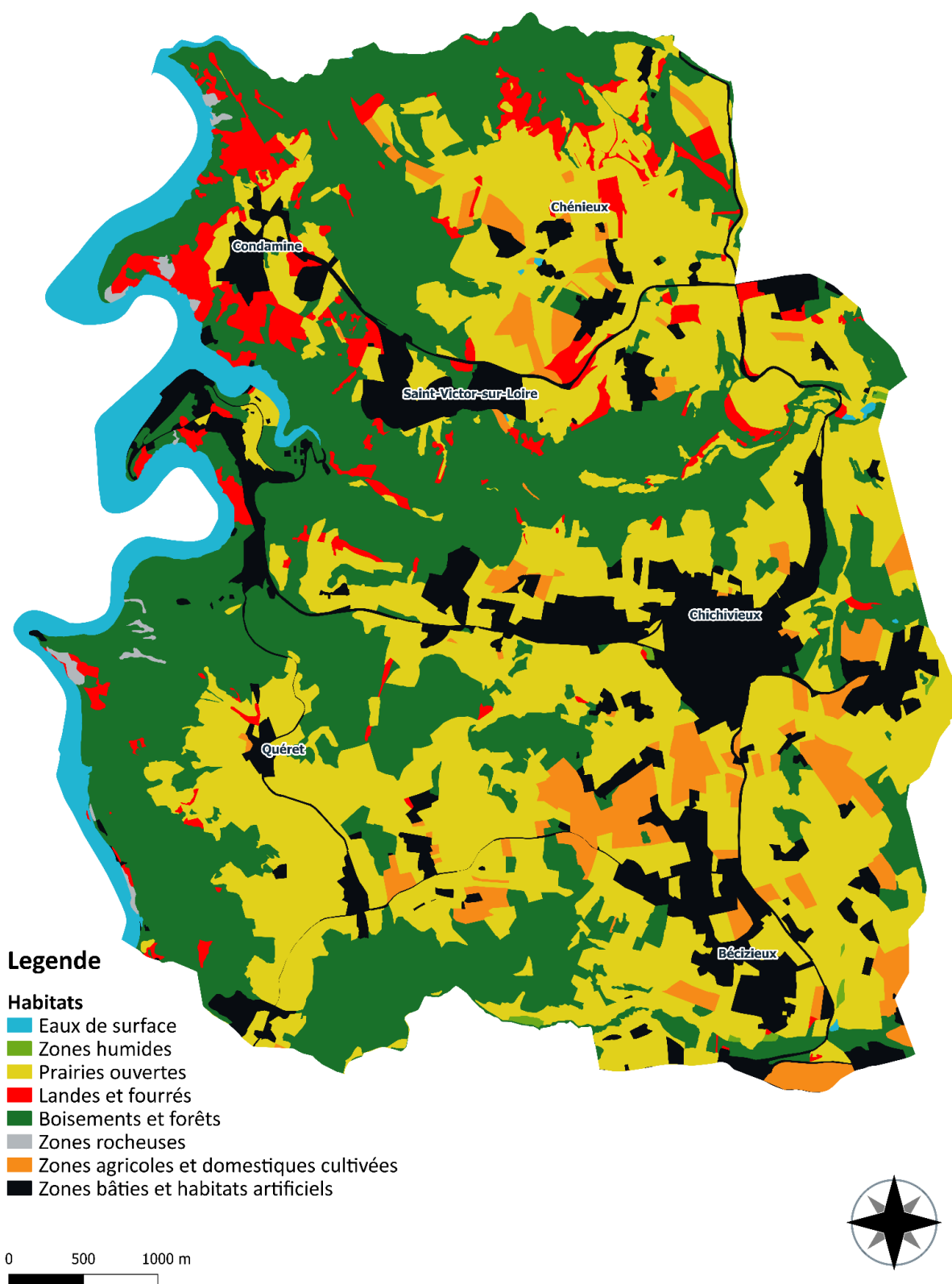


Figure 2 : cartographie des grands types d'habitats



Cartographie des boisements présents sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire

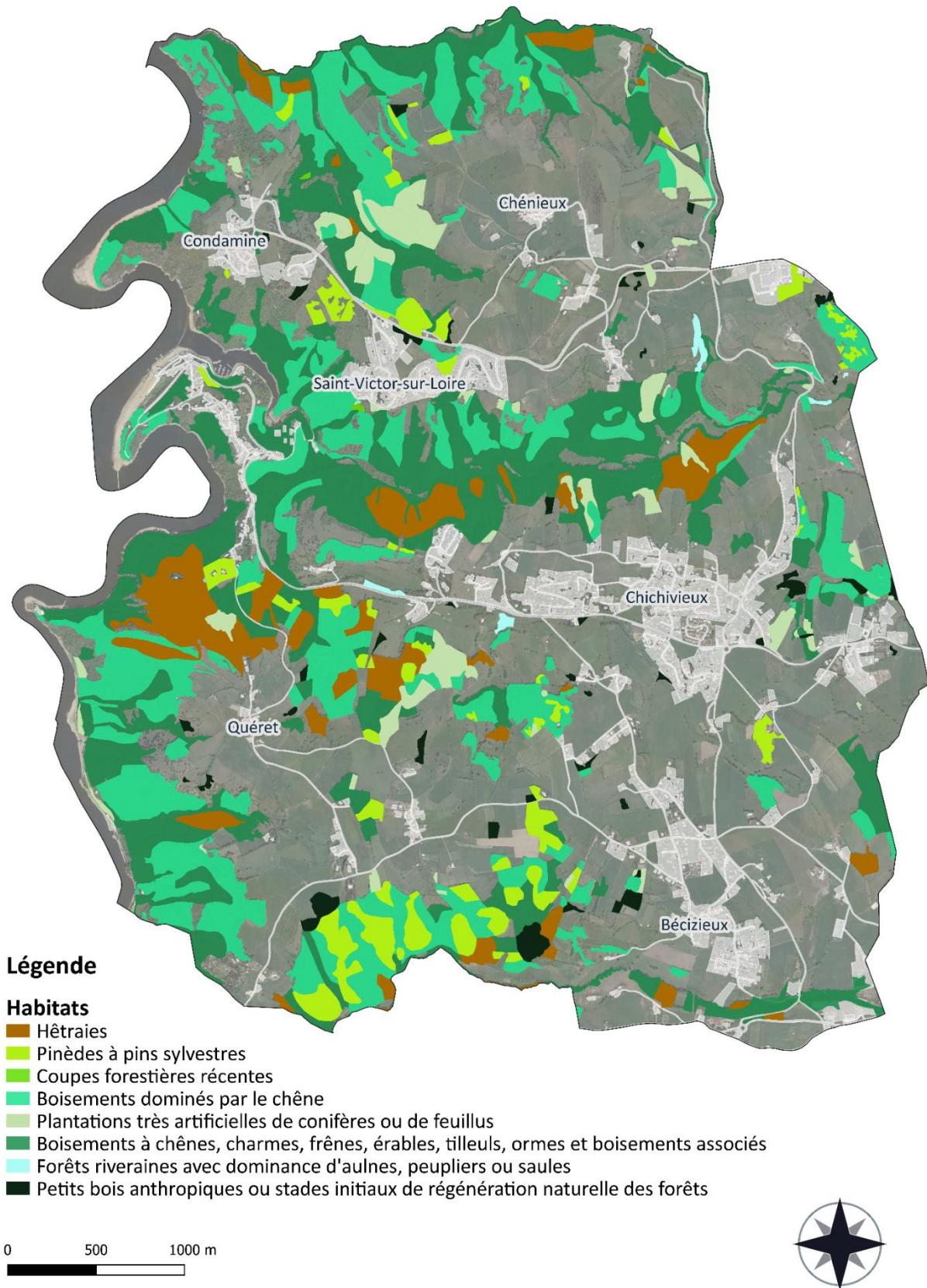


Figure 3 : cartographie des boisements



Les forêts

Parmi les forêts, la forêt de feuillues domine largement la forêt de résineux. Le type d'habitat le plus répandu est le boisement mésotrophe à eutrophe à chênes, charmes, frênes, érables, tilleuls, ormes (39%). Les boisements acidophiles dominés par le chêne représentent 35% de la surface forestière tandis que la hêtraie compte pour 10%. Enfin les pinèdes à pins sylvestres ne constituent que 7% des forêts de la commune. Une petite part de la forêt est plantée et exploitée (6%). Ce chiffre regroupe les plantations artificielles de conifères ou de feuillues.

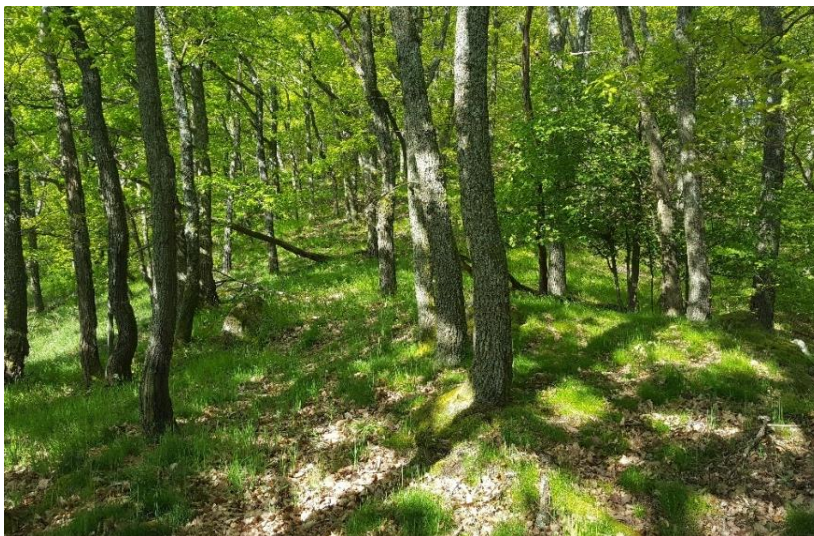


Photo 1 : exemple d'une forêt à dominance de chênes

Les prairies

Les prairies ouvertes se composent à 54 % de pâturage permanent mésotrophe et prairie de post-pâturage. Les prairies sèches arrivent en deuxième position pour 19 % de la composition en prairies ouvertes de la commune. Les prairies de fauche (11%) et les prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées (10%) complètent le cortège. Le reste des habitats de prairies ouvertes sont anecdotiques (prairies humides, calcaires, fougères).

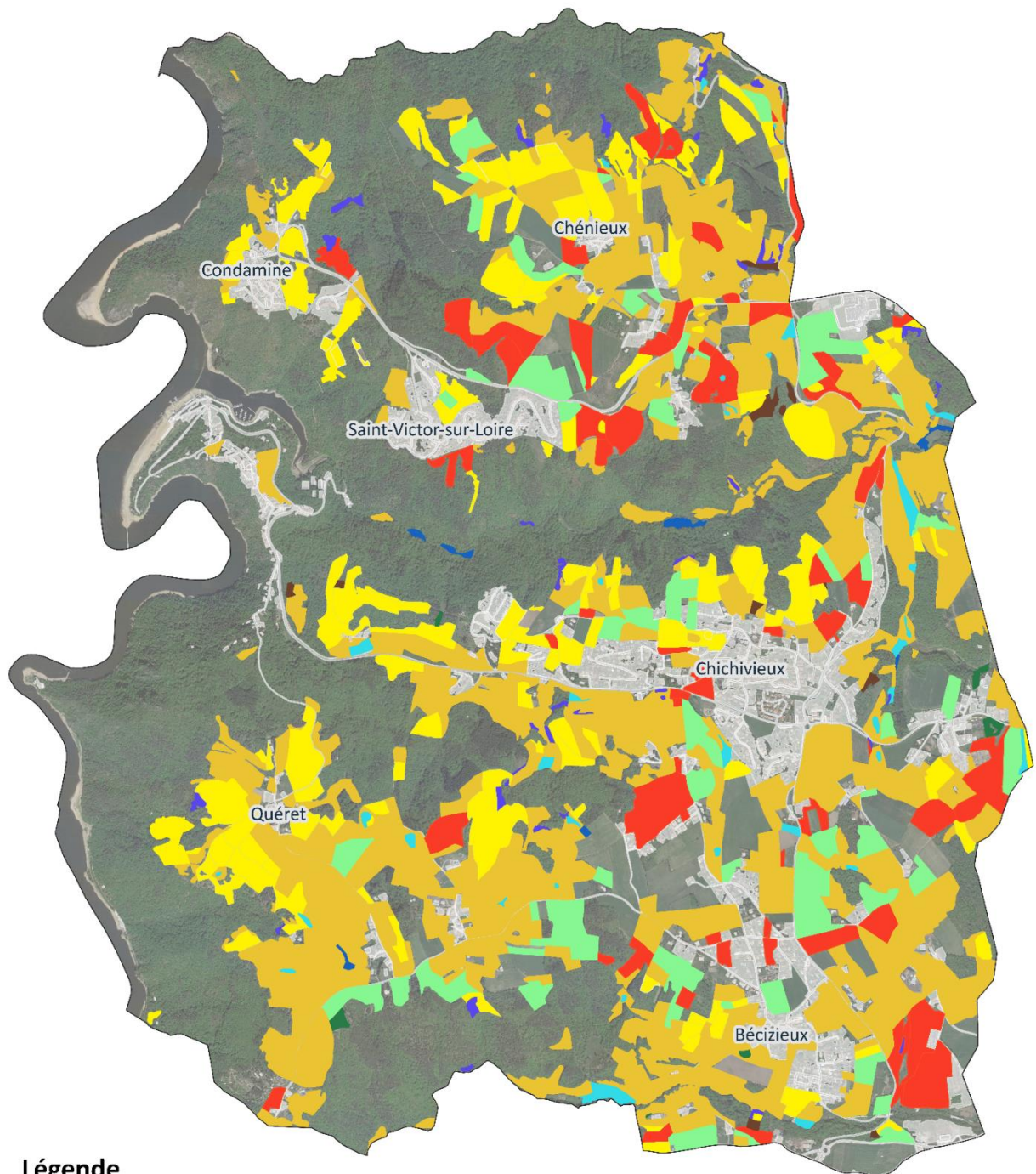
Les milieux ouverts de la commune sont donc pour la plupart voués à des pratiques extensives. Très peu de zones sont cultivées intensivement (5% de la surface communale).



Photo 2 : exemple d'une prairie de pâturage



Cartographie des milieux ouverts présents sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Légende

Habitats

- Pâturages permanents et prairies de post-pâturage
- Prairies de fauche
- Pelouses sèches
- Prairies améliorées, réensemencée et fortement fertilisées

- Prairies humides ou mouilleuses
- Lisières humides à grandes herbacées et fougères
- Formations à fougères aigles
- Prairies non gérées
- Végétations herbacées anthropiques

0 500 1000 m



Figure 4 : cartographie des milieux ouverts



Tableau 6 : tableau des surfaces d'habitat de Saint-Victor-sur-Loire

Grand type d'habitat	Surface totale	Sous type d'habitat	Surface
G – Boisements et forêts	824,77	G1.1 : Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d'Alnus, Populus ou Salix	3,1
		G1.2 : Forêts riveraines mixtes des plaines inondables et forêts galeries mixtes	0,13
		G1.6 : Hêtraies	85,99
		G1.8 : Boisements acidophiles dominés par Quercus	285,69
		G1.A : Boisements mésotrophes et eutrophes à Quercus, Carpinus, Fraxinus, Acer, Tilia, Ulmus et boisements associés	322,94
		G1.C : Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	2,24
		G1.D : Vergers d'arbres fruitiers et d'arbres à noix	2,38
		G3.4 : Pinèdes à Pinus sylvestris au sud de la taïga	60,35
		G3.F : Plantations très artificielles de conifères	43,72
		G5.2 : Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	10,36
		G5.4 : Petits bois anthropiques de conifères	0,9
		G5.5 : Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères	1,55
		G5.6 : Stades initiaux et régénérations des forêts naturelles et semi-naturelles	4,28
		G5.8 : Coupes forestières récentes	0,4
E – Prairies ouvertes	824,15	E2.1 : Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	448,29
		E3.4 : Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	10,08
		E2.6 : Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	84,92
		E1.7 : Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes	142,72
		E5.1 : Végétations herbacées anthropiques	2,03
		E5.3 : Formations à Pteridium aquilinum	6,77
		E5.4 : Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbacées et fougères	2,44
		E1.2 : Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	20,43
		E2.2 : Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	94,54
		E2.7 : Prairies mésiques non gérées	3,2
		E1.9 : Pelouses ouvertes, sèches, acides et neutres non-méditerranéennes, y compris les formations dunaires continentales	4,93
		E7.2 : Parcs boisés subcontinentaux	3,8
F - Landes et fourrés	95,8	F3.1 : Fourrés tempérés	68,24
		F3.2 : Fourrés caducifoliés subméditerranéens	23,65
		F4.2 : Landes sèches	3,35
		F9.2 : Sausaies marécageuses et fourrés des bas-marais Salix	0,56
I – Zones agricoles	112,16	I1.1 : Monocultures intensives	102,79
		I1.5 : Fiches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	2,82
		I2.2 : Petits jardins ornementaux et domestiques	5,43
		I1.2 : Cultures mixtes des jardins maraichers et horticulture	0,88
D – Zones humides (gorgée d'eau)	2,6	I1.3 : Terres arables à monocultures extensives	0,24
		D5.1 : Roselières normalement sans eau libre	0,33
		D5.2 : Formations à grandes Cypéracées normalement sans eau libre	2,09
		D5.3 : Zones marécageuses dominées par Juncus effusus ou d'autres grands Juncus	0,18



H - Zones rocheuses	6,37	H3.1 : Falaises continentales siliceuses acides	0,09
		H3.5 : Pavements rocheux quasi nus, y compris pavements calcaires	6,28
C - Eaux de surface	101,95	C1.2 : Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	0,29
		C2 : Eaux courantes de surface	100,76
		C3.1 : Formations à hélophytes riches en espèces	0,03
		C3.2 : Roselières et formations de bordure à grands hélophytes autres que les roseaux	0,87
J - Zones bâties/habitats artificiels	276,36	J. Zones bâties, sites industriels et autres habitats artificiels	276,36

4. Le réseau hydrologique de la commune

Les rivières

Le réseau hydrologique de la commune se compose de 4 cours d'eau. Les ruisseaux connus sont les suivants :

- L'Egotay
- Le Rosay
- Le Lizeron
- Le Grangent

À ces petits cours d'eau s'ajoute le fleuve Loire qui marque la limite ouest de la commune sur 7,8 km.

L'état de ces cours d'eau n'a pas été étudié dans le cadre de cet ABC, mais cela reste une piste supplémentaire à exploiter afin de mieux connaître le réseau hydrographique communal. La méthode du système modulaire gradué (SMG) au niveau régional qui permet de définir la naturalité de tronçons de cours d'eau homogène pourrait notamment être utilisée pour améliorer la connaissance des cours d'eau de la commune.

Nous disposons cependant de données fournies par la fédération des pêcheurs de la Loire qui a réalisé plusieurs inventaires sur le Lizeron, le Rosay et l'Egotay. Ces études piscicoles ont été réalisées en 2003, 2010, 2012, 2014 et 2017 dans le cadre du contrat de rivière Ondaine-Lizeron. Les études sur le Lizeron révèlent la présence de truites et de Barbeau fluviatile. Le Rosay présente également des peuplements importants de truites, dont des truites arc-en-ciel. Enfin, un seul inventaire a été réalisé sur l'Egotay en 2012, mais il n'a pas permis la découverte d'espèces.

La truite est un poisson considéré comme bio-indicateur de la qualité du milieu. En effet, la truite comme beaucoup d'autres espèces piscicoles est sensible aux pollutions aquatiques. Sa présence est donc plutôt signe d'une eau de qualité. La truite est également connue pour apprécier les courants forts et une température d'eau se situant entre 4 et 12 °C, ce qui favorise une eau bien oxygénée. La physionomie des cours d'eau que la truite fréquente est plutôt démunie de plantes immergées (plantes rares ou absentes).



171 mares ont été recensées sur la commune dont 33 correspondent à des points d'eau (abreuvoir, bassins, résurgences...). Chaque mare a été localisée, photographiée et sa fonctionnalité écologique a été définie à dire d'expert. 3 niveaux d'état ont été définis :

- Fonctionnelles : mare en bon état permettant la réalisation du cycle de vie des espèces inféodées à ce milieu (odonates, amphibiens) ;
- À entretenir : mare permettant la réalisation du cycle de vie des espèces inféodées à ce milieu (odonates, amphibiens), mais nécessitant un entretien à court terme pour maintenir cette fonctionnalité. Ces mares sont souvent en cours d'atterrissement (comblement) ou dégradé par le bétail ;
- À restaurer : mare ne permettant plus la réalisation du cycle de vie des espèces inféodées à ce milieu (odonates, amphibiens). Mares souvent comblées.

Sur la commune la plupart des 138 mares sont fonctionnelles (42%), mais certaines sont à entretenir (33%) ou restaurer (25%). La répartition de ces mares et de leur état est représentée ci-après.

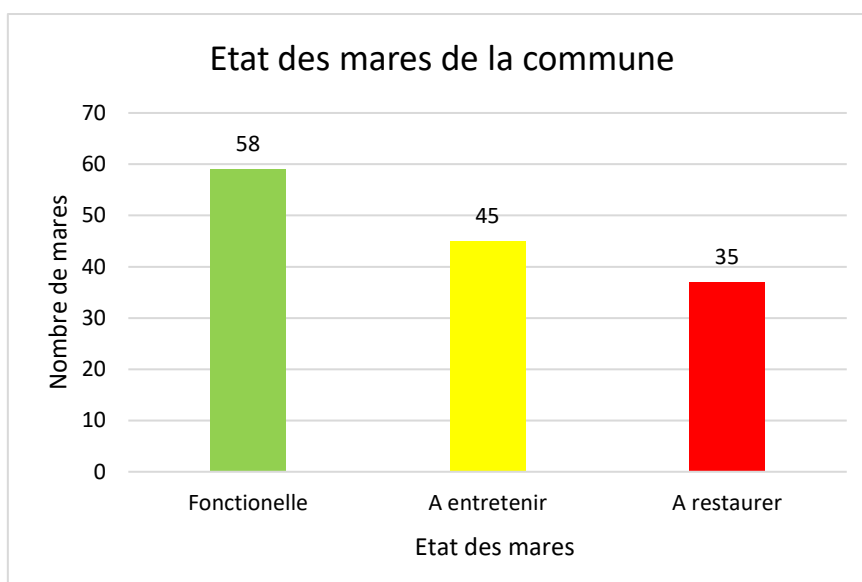
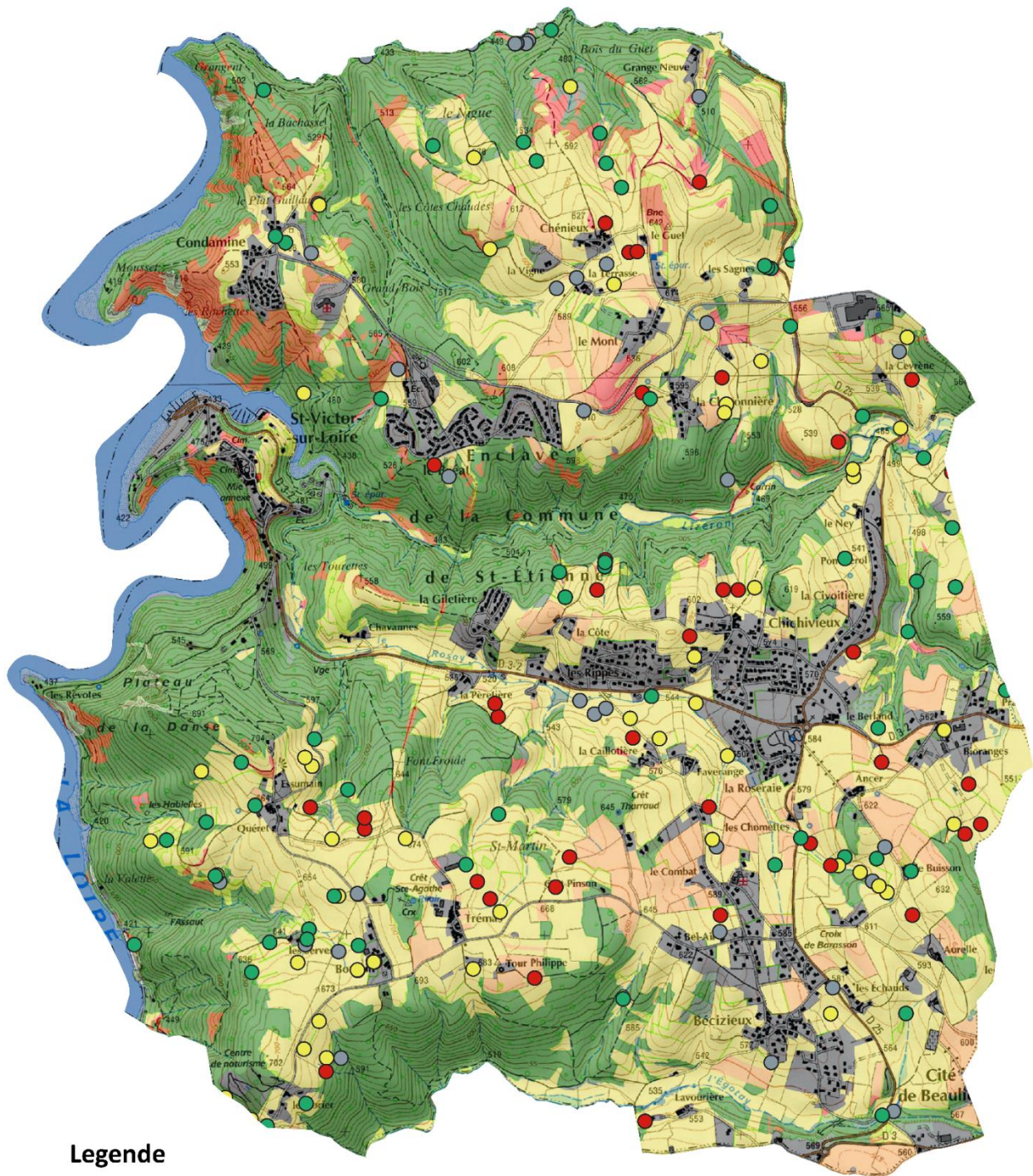


Figure 5 : diagramme du nombre de mares selon leur état

On remarque une assez belle homogénéité dans la répartition des mares sur la commune. Logiquement les zones forestières et de reliefs n'accueillent quasiment aucune mare. Un maillage dense de mares se dessine donc uniquement dans les secteurs de prairies. Ce constat met en avant un lien fort entre agriculture et présence de mares sur un territoire. Quelques rares zones, pourtant en zone agricole, se voient dépourvues de mares. Un travail de création ou de restauration d'anciennes mares abandonnées est donc à envisager.



Etat des mares de la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

Etat des mares Points d'eau

- Fonctionnelle
- Abreuvoir, bassin, résurgences,...
- A entretenir
- A restaurer

0 500 1000 m



Figure 6 : cartographie de l'état des mares



Intérêt écologique des mares de la commune

L'intérêt écologique des mares de la commune a également été étudié et a permis de classer les mares selon 6 classes d'intérêt croissantes : non déterminé, nul, faible, moyen, fort et très fort. Cette appréciation est donnée en fonction de la mare (taille, état) et de son environnement proche (proximité avec les autres mares, espèces d'amphibiens connues à proximité).

Ainsi une mare fonctionnelle de grande taille, au sein d'un réseau où sont présentes de nombreuses espèces d'amphibiens, a un enjeu écologique fort ou très fort, alors qu'une mare isolée de petite taille et à restaurer représente un intérêt plus faible.

La plupart des mares de la commune sont des mares d'intérêt écologique moyen (45%) ou faible (32%). 12% concernent des mares dont l'intérêt écologique est fort, 2% pour la catégorie très fort et 7% pour les mares d'intérêt écologique nul (il s'agit de mares de très faible taille, d'écoulements d'eau ou des points d'abreuvement pour le bétail). Enfin, les 2% restant concernent des mares non déterminées. Aucune mare de très fort intérêt n'est présente sur la commune.

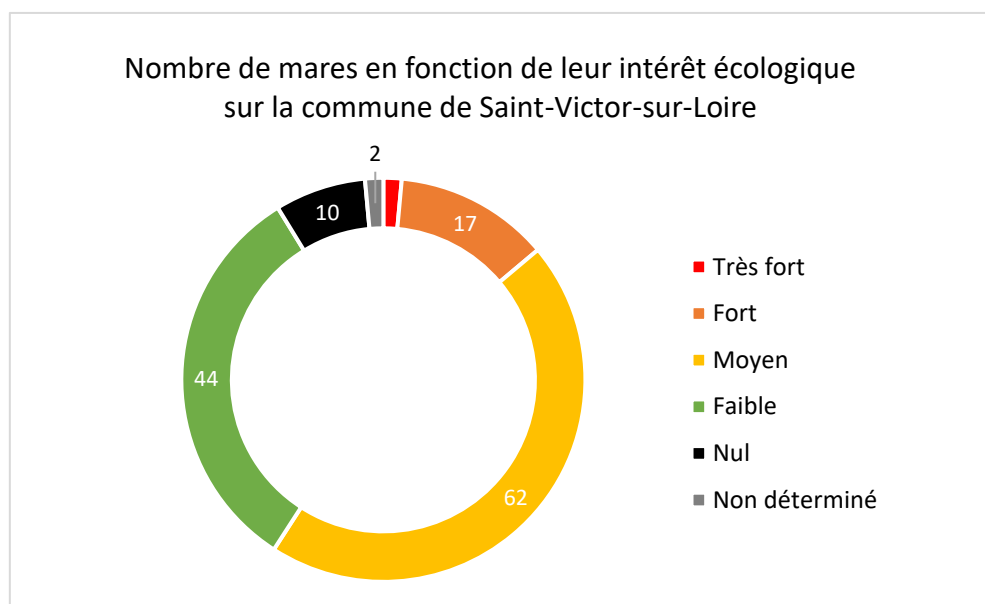


Figure 7 : diagramme du nombre de mares en fonction de leur intérêt écologique

Priorisation d'intervention sur les mares

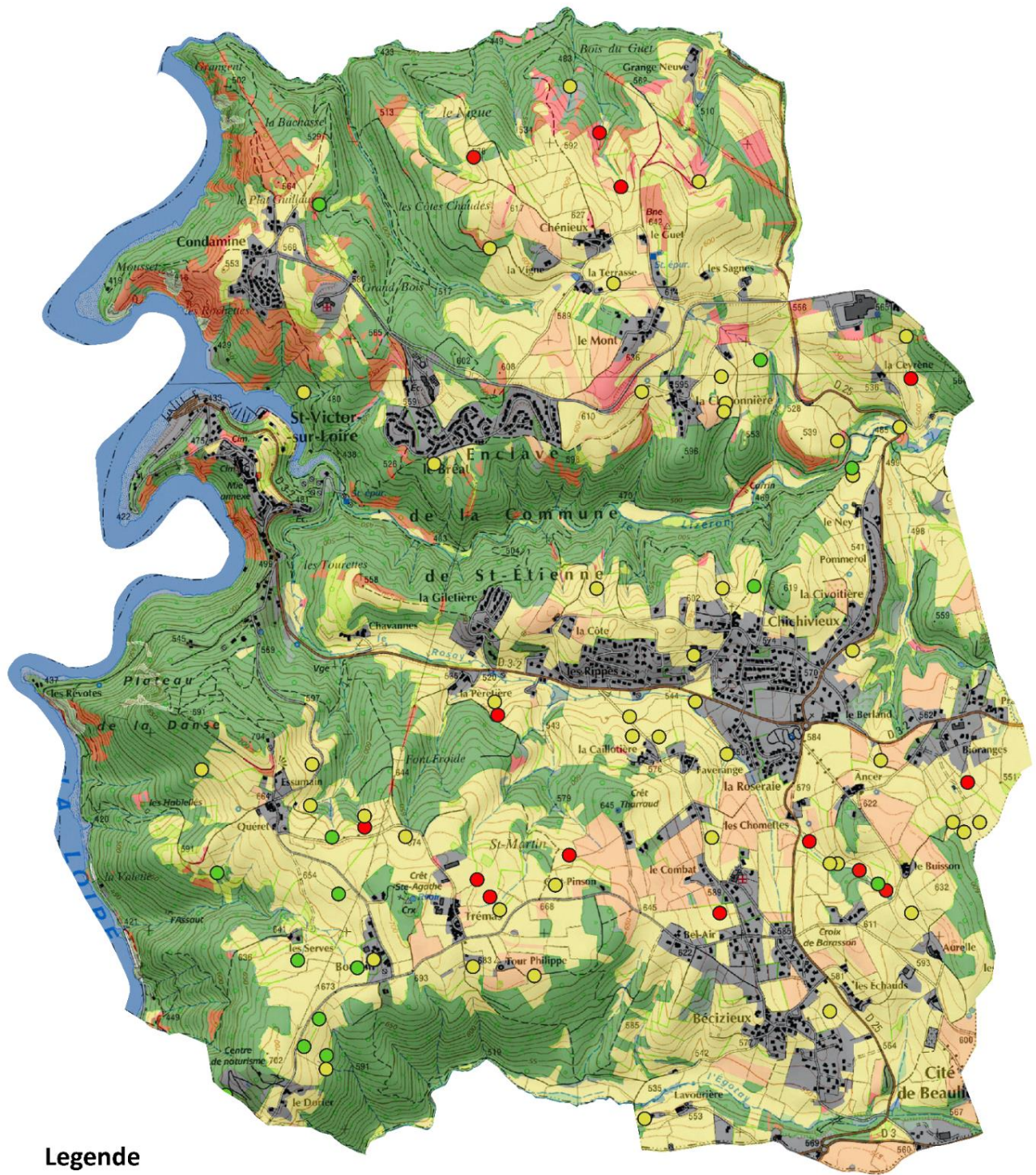
En croisant les informations sur l'état des mares et leur intérêt écologique, une carte de priorisation de gestion des mares a pu être établie. Elle permet de mettre en avant les mares où il est urgent d'agir et celles pour lesquelles une intervention ultérieure sera à prévoir.

La carte suivante permet de visualiser les mares où une intervention serait souhaitable à plus ou moins long terme. Les mares fonctionnelles ne sont pas représentées tout comme les mares dont l'intérêt écologique est non déterminé ou nul.

Sur la commune, 14 mares nécessitent une intervention prioritaire de gestion au vu de leur état et de l'intérêt écologique qu'elles possèdent. Ces mares sont représentées en rouge sur la carte suivante.



Priorisation de gestion des mares de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

Hierarchisation d'intervention

- Mare à entretenir ou restaurer à court terme
- Mare à entretenir ou restaurer à moyen terme
- Mare à entretenir ou restaurer à long terme

0 500 1000 m



Figure 8 : cartographie des mares en fonction de leur priorisation de gestion



Outre l'analyse des mares de façon individuelle, il est intéressant d'observer si des connexions peuvent s'opérer ou non entre les mares. La connectivité de plusieurs mares entre elles est ici appelée réseau.

Ces réseaux de mares sont indispensables à de nombreux animaux. Ils constituent pour eux un espace propice et incontournable de leurs activités de vie. Une mare offre diverses opportunités pour diverses espèces, comme de s'abreuver pour les mammifères, se nourrir pour les chauves-souris (chasse des insectes en vol au-dessus de l'eau), se reproduire et accomplir son cycle de vie pour les libellules et amphibiens (ponte et stade larvaire aquatique). Plus un réseau de mare est dense, mares nombreuses et proches, et plus il sera facile et rapide pour un animal de parvenir à une mare et d'y trouver ce dont il a besoin (boire, manger, se reproduire). Plus la connexion entre mares et boisements sera forte, plus la survie et la migration de certaines espèces comme les amphibiens seront facilitées. Le mode de vie des amphibiens étant l'un des plus dépendants du milieu aquatique, nous nous sommes majoritairement basés sur ce taxon afin d'évaluer les réseaux de mares de la commune.

Les amphibiens ont besoin de milieux boisés diversifiés qu'ils occupent la majeure partie de l'année (nourrissage, hibernation) et de milieux aquatiques sans faune piscicole pour leur reproduction. Ces milieux doivent également être suffisamment proches les uns des autres et sans rupture importante de continuité écologique (routes, urbanisation) pour permettre la migration des espèces. On estime que pour permettre le déplacement d'un amphibien d'une mare à l'autre ou d'une mare à un bois, la distance entre ces zones ne doit pas excéder 400 m. Cette distance a été choisie d'après la capacité de déplacements des amphibiens qui est estimée inférieure à 400 m pour les tritons (Semlitsch et Bodie, 2003). Une zone tampon de 200 mètres de rayon a donc été représentée cartographiquement autour de chaque mare fonctionnelle et à entretenir. Lorsque les zones tampons se chevauchent, cela signifie que les amphibiens peuvent se déplacer d'une mare à l'autre (2x200 m) et donc que les mares sont connectées (formation d'un réseau). De plus, l'habitat terrestre des amphibiens et la possibilité pour eux de migrer vers leur site de reproduction ont été pris en compte.

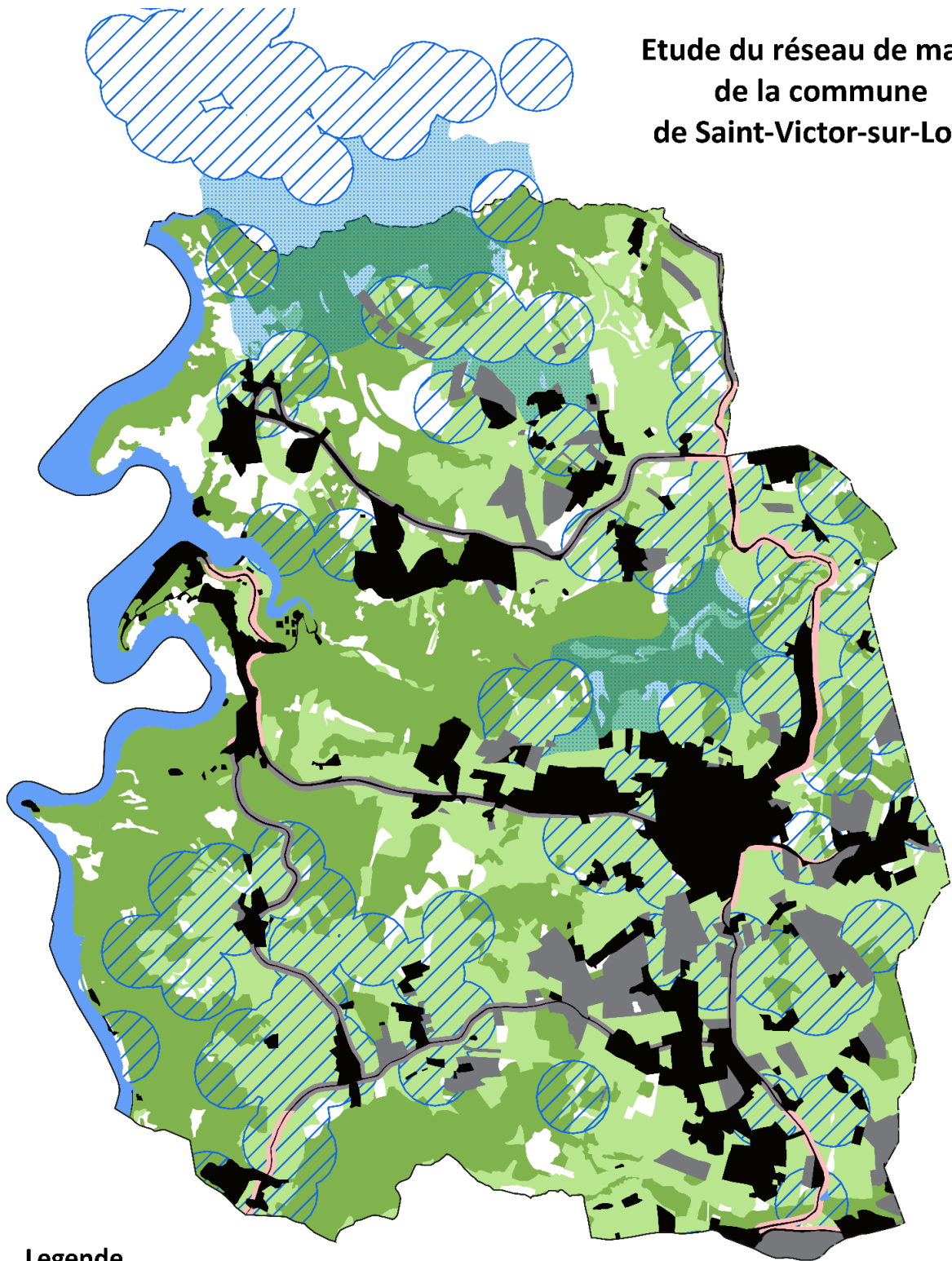
En effet, certains éléments du paysage peuvent constituer de réels obstacles comme les zones urbaines, les zones de cultures ou les infrastructures routières. Les zones urbanisées et de cultures sont considérées comme des zones d'obstacles dans la mesure où ces milieux présentent une absence de végétation au sol (peu de caches et milieu sec en journée) et une ressource alimentaire limitée.

Les routes sont quant à elles une des plus grandes causes de mortalité chez les amphibiens en particulier lors de leur migration de fin d'hiver. On estime que 4 à 12 véhicules par heure passant sur une route donnée éliminent 15% des amphibiens qui traversent (ASPAS). Des informations sur le trafic routier des communes de l'ABC ont donc été recherchées, seuls quelques tronçons (8 au total) ont fait l'objet de comptage routier entre 2002 et 2005. En 15 ans, ces chiffres ont certainement dû évoluer dans le sens d'une augmentation en corrélation avec la hausse du parc automobile et du nombre d'habitants des communes. Le nombre de données d'écrasement de la faune par maille de l'ABC a donc été privilégié afin de classer les routes selon leur dangerosité. Le trafic routier à Saint-Victor-sur-Loire semble relativement épargner la faune (peu de tronçons avec une mortalité élevée contrairement aux autres communes). D'autres habitats terrestres sont au contraire favorables aux amphibiens comme les forêts de feuillus et les prairies. Ces milieux leur permettent d'hiberner et de se nourrir.



Afin de visualiser les réseaux de mares du territoire et les problématiques auxquels ils sont soumis, une carte d'analyse de la connectivité des réseaux de mares a été créée. Cette carte reprend l'ensemble des éléments, favorables et défavorables aux amphibiens, évoqués précédemment. Lorsque l'on analyse cette carte, il est évident qu'un grand nombre de réseaux au premier abord bien connectés (prise en compte uniquement des réseaux) sont en réalité fragmentés (ajout des zones défavorables aux amphibiens).




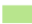
Etude du réseau de mares de la commune de Saint-Victor-sur-Loire






Legende

-  Réseaux de mares fonctionnelles connectées
-  Zones de rupture où la création de mares est souhaitable

Zones favorables aux amphibiens

-  Forêts de feuillues
-  Prairies

Zones défavorables aux amphibiens

-  Cultures
-  Zones urbanisées
-  Zones neutres

Nombre de données d'écrasement par maille (toute faune)

-  0
-  1-3



Figure 9 : cartographie de l'étude de connectivité des mares



Analyse des réseaux de mares de la commune de Saint-Victor-sur-Loire

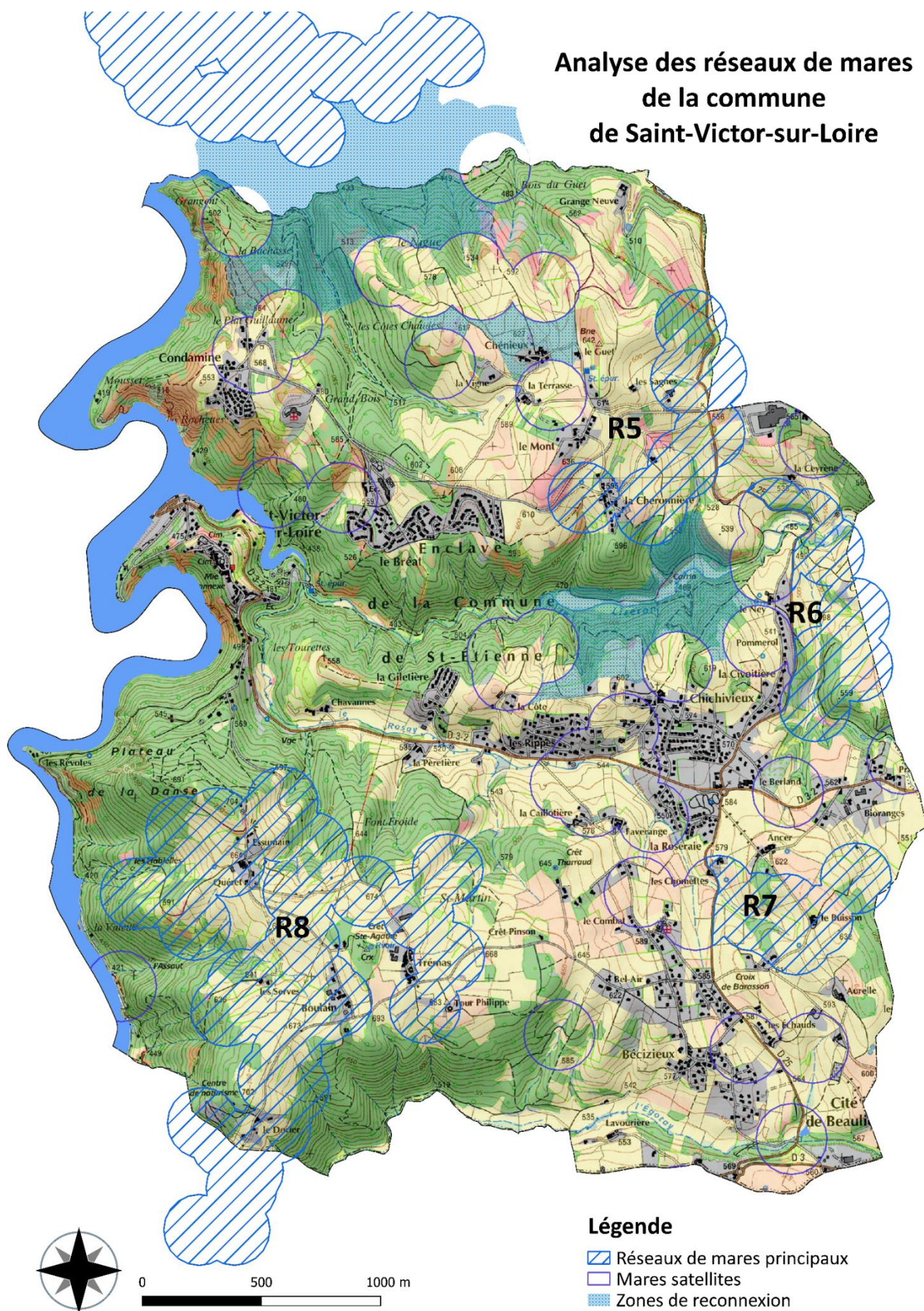


Figure 10 : cartographie de l'analyse des réseaux de mares



Identification des réseaux de mares

Quatre réseaux principaux de mares sont dispersés sur la commune.

Le plus grand est le réseau R8. Il regroupe à lui seul 41 mares interconnectées qui se répartissent majoritairement sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire et en partie sur Unieux. Ce réseau est traversé par deux routes, ce qui peut représenter une menace importante pour le déplacement des amphibiens. Cependant, d'après l'étude des données d'écrasement de mammifères et amphibiens à notre disposition, ces routes semblent peu meurtrières pour la faune. Seules quelques données d'écrasement sont à déplorer en direction d'Unieux, aux abords du Dorier.

En termes d'espèces présentes dans le réseau, on dénombre 7 espèces d'amphibiens (Crapaud commun, Crapaud calamite, Alyte accoucheur, Grenouilles "vertes", Grenouille agile, Triton palmé, Salamandre tachetée).

Ces derniers disposent de conditions de vie favorables à leur développement puisque le réseau de mares est dense (nombreux habitats favorables à la reproduction), que la presque totalité du réseau est composée de prairies ne limitant pas la migration et de forêts naturelles indispensables à la phase terrestre du cycle de vie des amphibiens. La surface des zones d'obstacles tels que les zones urbanisées et zones cultivées reste suffisamment faible pour ne pas nuire au déplacement des amphibiens au sein du réseau.

L'objectif concernant ce réseau serait de maintenir sa pérennité et de le renforcer en restaurant les quelques mares qui en ont besoin. Sur l'ensemble des mares du réseau, 7 sont à restaurer dont 3 sont à restaurer d'urgence, ces dernières sont toutes situées sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire. Aucune zone de reconnexion n'est prévue pour ce réseau.

Les trois autres réseaux de la commune se situent le long de la route D25 : le R5 au niveau de la croix des Sagnes jusqu'au hameau de la Cheronnière, le R6 en face de la Civoitière à l'Est de la route et le R7 entre la D25 et le lieu-dit du « Buisson ».

Le réseau R7, se compose de 5 mares fonctionnelles ou à entretenir et de 6 espèces d'amphibiens. Il s'agit des mêmes espèces que dans le réseau précédent à l'exception de la grenouille agile et du crapaud commun remplacé par la salamandre tachetée. Les mares à l'ouest de la route n'ont pas été prises en considération dans le réseau, même si la distance entre les mares de part et d'autre de la route est suffisamment faible pour permettre le déplacement des amphibiens. La route et l'urbanisme constituent en effet des obstacles trop importants pour ne considérer qu'un seul et même grand réseau.

Connecter ce réseau à d'autres mares satellites ne semble ni judicieux ni possible puisque les obstacles sont trop nombreux pour envisager un agrandissement favorable aux amphibiens. Les mares de ce réseau sont fonctionnelles et aucune opération de gestion n'est pour le moment nécessaire, l'évolution de leur état est donc à surveiller.



Le R6 se compose de 12 mares fonctionnelles ou à entretenir et de 7 espèces d'amphibiens : triton palmé, triton alpestre, grenouille « verte », grenouille agile, crapaud commun, crapaud calamite et alyte accoucheur.

Bien qu'en considérant leur proximité géographique, ces mares soient interconnectées, le réseau est fragilisé par la route D25 sur laquelle la circulation peut être assez importante. Deux données de collisions avec du Lièvre d'Europe et de la Couleuvre verte et jaune y ont été recensées. Les collisions avec des amphibiens sont donc probables aux abords du réseau. Une zone de reconnexion pouvant éloigner les amphibiens de la route a donc été matérialisée sur la carte. Elle permettrait de reconnecter les mares satellites au-dessus de Chichivieux sans aucun obstacle routier. Cet agrandissement du réseau fournirait également aux amphibiens un accès direct à la forêt (peu présente au sein du réseau actuel), favorable à la réalisation de leur cycle biologique.

Afin de maintenir ce réseau de mares et les populations d'amphibiens qui les occupent lors de leur reproduction, il sera primordial de ne pas laisser les mares se dégrader et d'assurer leur bonne gestion : 4 mares de ce réseau demandent une gestion à moyen terme.

Enfin, le réseau R5 se compose de 9 mares fonctionnelles ou à entretenir et de 7 espèces d'amphibiens dont la plus remarquable est le triton crêté. Il s'agit du seul secteur où l'espèce est référencée sur la commune. Les mares de ce réseau demandent pour la plupart des actions d'entretien ou de restauration à court ou moyen terme ; seules quatre des mares sont fonctionnelles. Ce réseau, bien que primordial à la survie de cette espèce patrimoniale, est l'un des plus enclavés et des moins favorables aux amphibiens de la commune. En effet, les surfaces boisées sont relativement absentes dans et aux abords du réseau, ce qui ne favorise pas la détection d'espaces propices à l'hibernation pour les amphibiens. Les habitations, la proximité immédiate de la route ainsi que les cultures environnantes sont autant d'éléments qui rendent difficile la connexion du réseau à d'autres mares. La pérennité du réseau dépendra donc uniquement de la création de mares supplémentaires à l'intérieur du réseau et de l'amélioration de la qualité des mares existantes.

En dehors de ces réseaux, une zone de reconnexion entre plusieurs mares satellites pourrait être envisageable entre les secteurs de Chénieux, Condamine et le vallon de Grangent.

Ce secteur comprend en effet 14 mares isolées, pour la plupart fonctionnelles, et d'intérêt écologique moyen à très fort ne nécessitant que peu d'intervention de gestion. Au vu de la qualité de ces mares et des critères qu'elles rassemblent, il serait intéressant de créer 4 à 5 mares forestières supplémentaires afin de connecter ces 14 mares aux 25 mares du réseau de la commune de Saint-Just-Saint-Rambert. La connexion de ce réseau aux mares de Chénieux permettra la formation d'un réseau dense, favorable entre autres au Sonneur à ventre jaune, bien connu dans le vallon de Grangent depuis quelques années et dont l'apparition à Chénieux date de 2019. Ce secteur très peu urbanisé, très forestier et riche en mares assurerait la reproduction de 10 espèces d'amphibiens présentes dans le secteur.



Tableau 7 : synthèse des mesures de gestion identifiées sur les mares à Saint-Victor-sur-Loire

Réseau / mares satellites	Lieu-dit	Nombre d'espèces d'amphibien	Nombre de mares total	Nombre de mares à entretenir ou restaurer	Nombre de mares à créer
R5	La croix des Sagnes	7	9	4 mares à prévoir : 2 à restaurer et 2 à entretenir	2 - 3 à l'ouest et au sein du réseau
R6	Civoitière	7	12	4 mares demandent une gestion à moyen	Aucune (route l'ouest)
R7	le Buisson	6	5	5 mares à restaurer dont 1 rapidement, et 5 à entretenir dont 2 rapidement	Aucune (obstacle routier et bâties)
R8	Quéret - Boulain - Trémas	7	41	3 mares à restaurer rapidement 10 mares à prévoir : 7 à entretenir et 3 à restaurer	Densifier le réseau
Mares satellites	Au-dessus de Chichivieux	/	6	2 mares à restaurer, dont 1 rapidement	Au moins 6 mares
	Chénieux	/	7	3 mares à entretenir à court terme	4 à 5 mares

cf. fiche action « création de mares »





Photo 3 : exemple de mare mise en défens après une restauration, cela permet de limiter l'impact du piétinement du bétail





ENJEU

DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE POUR MIEUX LE GÉRER

La commune comporte plusieurs zones que nous avons jugées à enjeux pour la faune. La délimitation de ces zones s'appuie sur la présence de plusieurs espèces patrimoniales en une même localité. Une espèce est considérée comme patrimoniale dès lors qu'elle possède un statut de protection particulier, qu'elle est menacée au niveau national et/ou régional ou que les observations de cette espèce au fil du temps montrent une forte régression des populations. Cette appellation d'« espèce patrimoniale » désigne donc une espèce sur laquelle une attention particulière doit être portée en raison de sa vulnérabilité et de la fragilité de son existence dans un habitat soumis aux changements.

Il est à noter que pour plus de lisibilité, seule la dernière observation d'une espèce est représentée par maille d'un kilomètre carré. Les cartes du nombre d'espèces par maille sont consultables dans notre rapport à l'échelle intercommunale.

1. Amphibiens

Zones à enjeux

À Saint-Victor-sur-Loire, 157 données d'amphibiens ont été comptabilisées sur l'ensemble de la période ABC. Deux espèces supplémentaires ont été recensées entre 2018 et 2020, le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune. La connaissance de la répartition des espèces a également bien évolué sur la commune comptabilisant un total de 11 espèces. La grenouille rieuse et commune, toutes deux mentionnées sur la commune, sont intégrées au groupe des grenouilles « vertes ».

Au sein de la commune, trois zones à enjeu amphibien ont été identifiées. La première se situe dans le vallon de Grangent et remonte en direction du hameau de Chénieux. La seconde se trouve dans les prairies entre Quéret et Trémas. La dernière est localisée vers Ancer.

Le premier secteur à enjeu a principalement été défini en raison de la présence du sonneur à ventre jaune. Cette zone comprend 8 mares fonctionnelles, 1 mare à entretenir et plusieurs ornières le long d'un chemin forestier. Celles-ci sont temporairement en eau et offrent un habitat de reproduction aux sonneurs.

Le milieu se compose très majoritairement de boisements de feuillus (G1.A et G1.8) et de quelques boisements naturels de conifères (G3.4), indispensables au cycle de vie des amphibiens. Les prairies ouvertes et fourrés complètent le paysage de cette zone à enjeu. Les prairies de ce secteur sont globalement des prairies sèches (E1.7) ou mésiques (E2.1) (humidité moyenne). Ces prairies étaient sujettes à l'embroussaillage. Un projet de réouverture de milieu financé par un contrat Natura 2000 a donc été mis en place pour conserver ces prairies d'intérêts qui abritent une grande diversité d'espèces. Des mares y ont également été créées en 2019 et ont permis l'arrivée des sonneurs sur le secteur.

Hormis le sonneur à ventre jaune, l'alyte accoucheur, le triton alpestre et la grenouille agile, font partie des autres espèces patrimoniales présentes dans la zone à enjeu. Cette zone semble favorable à la pérennité de ces amphibiens, car on y retrouve un nombre de mares satisfaisant et globalement en bon état.



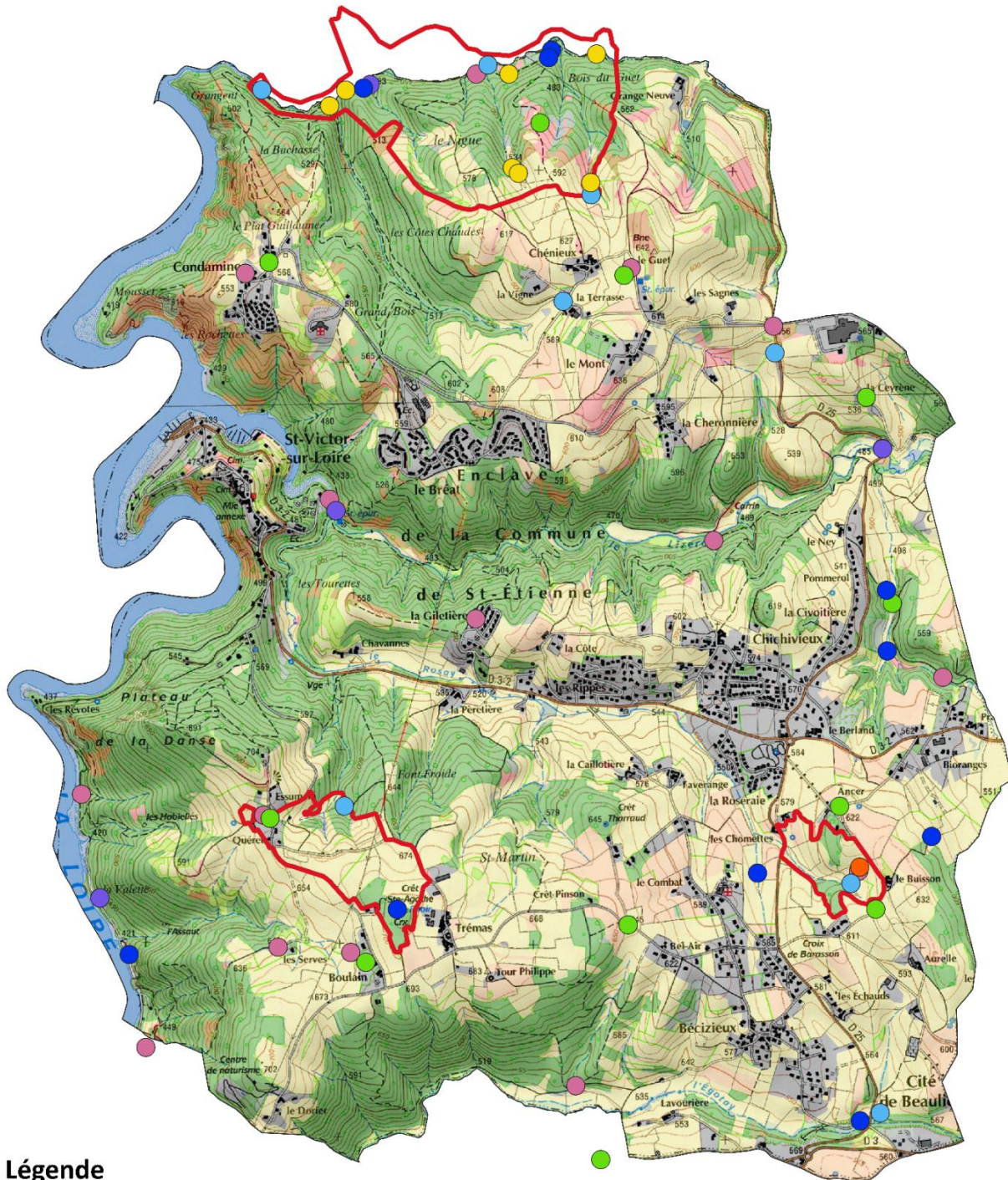
Le second secteur à enjeu accueille au total 6 espèces d'amphibiens dont 4 patrimoniales : Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Grenouille agile et Triton alpestre. La salamandre tachetée et le triton palmé complètent la liste. Cette zone semble peu propice à la pérennité de ces espèces, car peu de mares de qualité y sont présentes. Le secteur comptabilise en effet 7 mares de taille assez faible et pour la plupart à restaurer ou entretenir. Seules deux mares sont fonctionnelles. L'habitat terrestre est quant à lui favorable : mélange de pelouses sèches et mésiques et petite zone de pelouses humides. Des petits boisements indispensables au cycle de vie des amphibiens sont également présents dans le secteur (G1.A). Autour de la zone, de grands boisements caducifoliés naturels assurent également la survie hivernale des amphibiens (G1.8 et G1.A).

Afin de conserver cette zone à enjeu, des interventions de restauration et d'entretien des mares sont à prévoir à court et moyen terme. La création de mares supplémentaires peut aussi être une solution à envisager.

Le dernier secteur abrite 5 espèces différentes d'amphibiens : le Triton crêté, l'Alyte accoucheur et la grenouille agile pour les espèces patrimoniales ; la grenouille verte et le triton palmé pour les espèces communes. L'habitat se compose principalement de milieux ouverts pâturés (E2.1), fauchés (E2.2) et ensemencés (E2.6) et de quelques boisements de chênes de faible surface (un peu moins de 2 ha). L'absence marquée de boisements aux abords du secteur peut s'avérer très néfaste à la survie des amphibiens en période hivernale. La présence de zones de cultures, d'habitations et de la route communale le long de la zone renforce notre inquiétude sur la pérennité des populations d'amphibiens du secteur. En ce qui concerne leur lieu de reproduction, un petit réseau de 9 mares majoritairement à entretenir ou restaurer est présent. Les mares de ce secteur sont suffisamment proches entre elles pour permettre la circulation des amphibiens d'une mare à l'autre. Des actions de restauration et d'entretien devront toutefois être mises en place à court terme afin de contre-balancer le manque d'habitat terrestre favorable et les contraintes environnantes. En plus de ne pas vivre dans un milieu optimum, le Triton crêté pourrait souffrir d'une isolation de sa population. En effet, aucun autre individu de l'espèce n'a pu être découvert, pour le moment, à proximité de cette zone à enjeu, ni ailleurs sur la commune. L'isolation de la population condamnerait l'espèce à disparaître sur quelques générations sous l'effet de la consanguinité.



Localisation des zones à enjeux amphibiens sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Légende

- Zones à enjeux amphibiens
- Grenouille rousse
- Amphibiens patrimoniaux**
- Sonneur à ventre jaune
- Alyte accoucheur
- Triton crêté
- Crapaud calamite
- Triton alpestre
- Grenouille agile



Figure 11 : cartographie des zones à enjeux amphibiens



Nocturnes et discrètes, la plupart des espèces citées ont été observées de nuit lors de leur période de reproduction, au moment où elles fréquentent les mares.

L'**Alyte accoucheur** (photo ©G. GUICHERD) n'est pas considéré comme une espèce menacée ni en France ni dans la région (LC). Ce petit crapaud est par contre protégé à l'échelle nationale (Art 2). D'apparence trapue, il se distingue des autres crapauds par son museau arrondi, sa pupille verticale et son iris doré. Très ubiquiste, il peut se reproduire dans une grande diversité de zones humides naturelles ou de substitutions, tant que celles-ci sont ensoleillées : mares, lavoirs, puits... Il n'est d'ailleurs pas rare de le retrouver dans des milieux anthropisés tels que les jardins. Il apprécie s'abriter dans les éboulis et tas de sable ou à proximité de murs de pierres. Disposant d'une faible capacité de déplacement cet amphibien est particulièrement sensible à la fragmentation des habitats. Cette espèce est également remarquable pour son mode de reproduction. Chez l'alyte, ce sont les mâles qui s'occupent de la ponte. Ils enroulent sur leurs pattes arrière un amas d'œufs qu'ils ne déposeront dans l'eau que lorsque les larves seront prêtes à éclore. Une fois dans l'eau les têtards se développent durant une année avant leur métamorphose.



Le **Sonneur à ventre jaune** (photo ©R. BOGEY), petit crapaud au ventre jaune marbré de noir, peau verruqueuse et pupille en forme de cœur, est très facilement reconnaissable. Il occupe aussi bien les mares des milieux prairiaux que les ornières des milieux forestiers. Pour se reproduire, il cherche des eaux stagnantes, peu profondes et ensoleillées où la densité de végétation est faible. La conservation de ce type d'habitats est donc indispensable à sa pérennité sur la commune. D'autant plus que cette espèce est protégée nationalement et vulnérable en France comme dans la région Rhône-Alpes.

Le **Triton alpestre** (photo ©R. Bogey) se trouve dans des habitats terrestres assez variés (forêts de feuillus, de conifères, bocages et prairies) à proximité de points d'eau soit stagnants (mares, étangs, marécages, ornières, fossés) ou légèrement courants (sources, petits ruisseaux). Comme pour presque tous les amphibiens, la condition principale à sa présence est l'absence de poisson. La densité de points d'eau sur un secteur peut être déterminante, une forte densité lui sera plus favorable. En revanche, la profondeur de ces points d'eau et la présence ou non de végétation importe peu à l'espèce.



Le **triton crêté** est l'espèce d'amphibien la plus remarquable du territoire. Malgré sa protection nationale, l'espèce est quasi menacée en France et l'état de ses populations varie en fonction des localités. La tendance de ses effectifs semble être à la baisse en Rhône-Alpes où il est en danger d'extinction (EN). On le distingue avant tout par sa taille, c'est le plus grand des tritons (13 à 17 cm). Sa peau verruqueuse et humide est de couleur sombre (brun-noir) ponctuée de gros ronds noirs sur la face supérieure et d'une granulation blanchâtre sur les flancs. Le ventre est jaune vif fortement ponctué de noir. Le mâle possède une crête dorsale dentelée, bien visible sous l'eau.



Le triton crêté comme l'ensemble des amphibiens a besoin d'un milieu favorable à son hibernation (sept-avril phase terrestre) et à sa reproduction (avril-juillet phase aquatique). Les haies, bosquets, milieux boisés, pierres, souches et galerie du sol à proximité de points d'eau constituent des abris indispensables durant sa phase terrestre. Pour la reproduction, il a besoin de mares vastes, permanentes et relativement profondes, pourvues d'une abondante végétation et d'un bon ensoleillement. Les berges doivent être en pente douce de préférence. L'isolement des points d'eau et la pollution de son milieu constituent pour lui les pires menaces.

Menaces

Les menaces pesant sur ces deux espèces sont assez générales à l'ensemble des espèces d'amphibiens. Toutes sont menacées par :

- L'agriculture intensive qui favorise les grands espaces dépourvus de haies ou bosquets, inadéquats aux besoins et à la survie des amphibiens ;
- Les activités polluantes : pesticides qui entraînent la mort directe ou indirecte des amphibiens (consommation d'insectes contaminés ou diminution de la ressource en insectes) et engrais qui dégradent le milieu de reproduction des amphibiens : pollution et eutrophisation de l'eau ;
- La disparition des points d'eau et zones humides par drainage, comblement, abandon ou pour l'usage agricole (surpiétinement des mares) qui entraîne la disparition ou la dégradation des sites de reproduction ;
- L'isolement des sites lié à la fragmentation des habitats ;
- Le trafic routier préjudiciable lors des déplacements et migrations des amphibiens ;
- L'urbanisation ;
- La déforestation ;
- L'empoisonnement (introduction de poissons qui vont manger larves et œufs d'amphibiens).

Les clés de la protection de ce taxon résident donc dans la mise en œuvre de pratiques agricoles extensives et non polluantes (limiter les engrais chimiques et bannir l'utilisation de pesticides).

L'entretien des mares est également crucial à leur préservation. Il est le seul garant de la bonne reproduction des amphibiens et du maintien de leur population (cf. carte localisation des mares à entretenir page 17 et fiche action « création de mares »). Il est à noter que le maintien de parcelles forestières est également important pour les amphibiens, cependant la commune, riche en zones forestières, ne semble pas présenter de souci sur ce point.

Afin de lutter contre l'isolement des sites et des individus, l'analyse des réseaux de mares de la commune a été réalisée (page 22). Celui-ci met en avant des zones de ruptures où la création de mares supplémentaires pourrait être une solution à la reconnexion de mares isolées ou à la reconnexion de réseaux entre eux.



2. Odonates

Zone à enjeux

Sur la commune, 244 observations de libellules ont été réalisées sur l'ensemble de la période ABC, permettant la découverte de 8 espèces d'odonates entre 2018 et 2020. La connaissance des espèces de libellules de la commune est désormais très bonne avec un total de 39 espèces connues.

Chez les odonates, ce sont les besoins écologiques des larves aquatiques qui conditionnent la présence de chaque espèce dans un milieu donné. En effet, avant de devenir un individu adulte volant, la libellule passe la majeure partie de sa vie dans l'eau à l'état larvaire. Le développement larvaire s'opère par mues successives et dure de quelques mois à plusieurs années chez certaines espèces jusqu'à l'émergence. Cette étape est la plus délicate du cycle de vie de la libellule, l'individu encore incapable de voler est immobile et attend plusieurs heures au soleil pour faire sécher ses ailes. Il est donc exposé aux prédateurs et menacé par les intempéries. Les individus s'éloignent ensuite des zones humides pour une phase de maturation avant de revenir se reproduire. Lors de cette phase, les odonates utilisent les prairies naturelles et les lisières ensoleillées pour chasser.

Selon les espèces, plusieurs types de milieux aquatiques aux différentes caractéristiques peuvent convenir à la reproduction : mares temporaires, prairies inondées, étangs, tourbières, ruisseaux, petites rivières. Dans cette diversité de milieux, la dynamique de l'eau (courante ou stagnante), l'abondance de végétation, la profondeur de l'eau, la fluctuation des niveaux d'eau, la nature de l'eau (plus ou moins riche en nutriment) sont autant de paramètres, qui en fonction des espèces, limite ou facilite la reproduction.

Au sein de la commune, une seule zone à enjeux odonates a été identifiée. Celle-ci se trouve à proximité du port de Saint-Victor, plus exactement à l'embouchure du Lizeron, le long d'un sentier allant jusqu'à une parcelle qui rejoint la station d'épuration. Cette zone en grande partie aquatique (eau courante de surface C2) est très largement bordée de boisements de feuillus caducifoliés (G1.A). Les berges y sont relativement abruptes et aménagées pour le loisir de pêche. Une bande de végétation aquatique permet aux odonates de se poser ou d'émerger le long du cours d'eau. Aucune mare permanente ou temporaire n'est référencée à proximité de la zone. Cette zone attire donc un cortège d'odonates affiliés en totalité ou pour partie aux milieux de faibles courants.

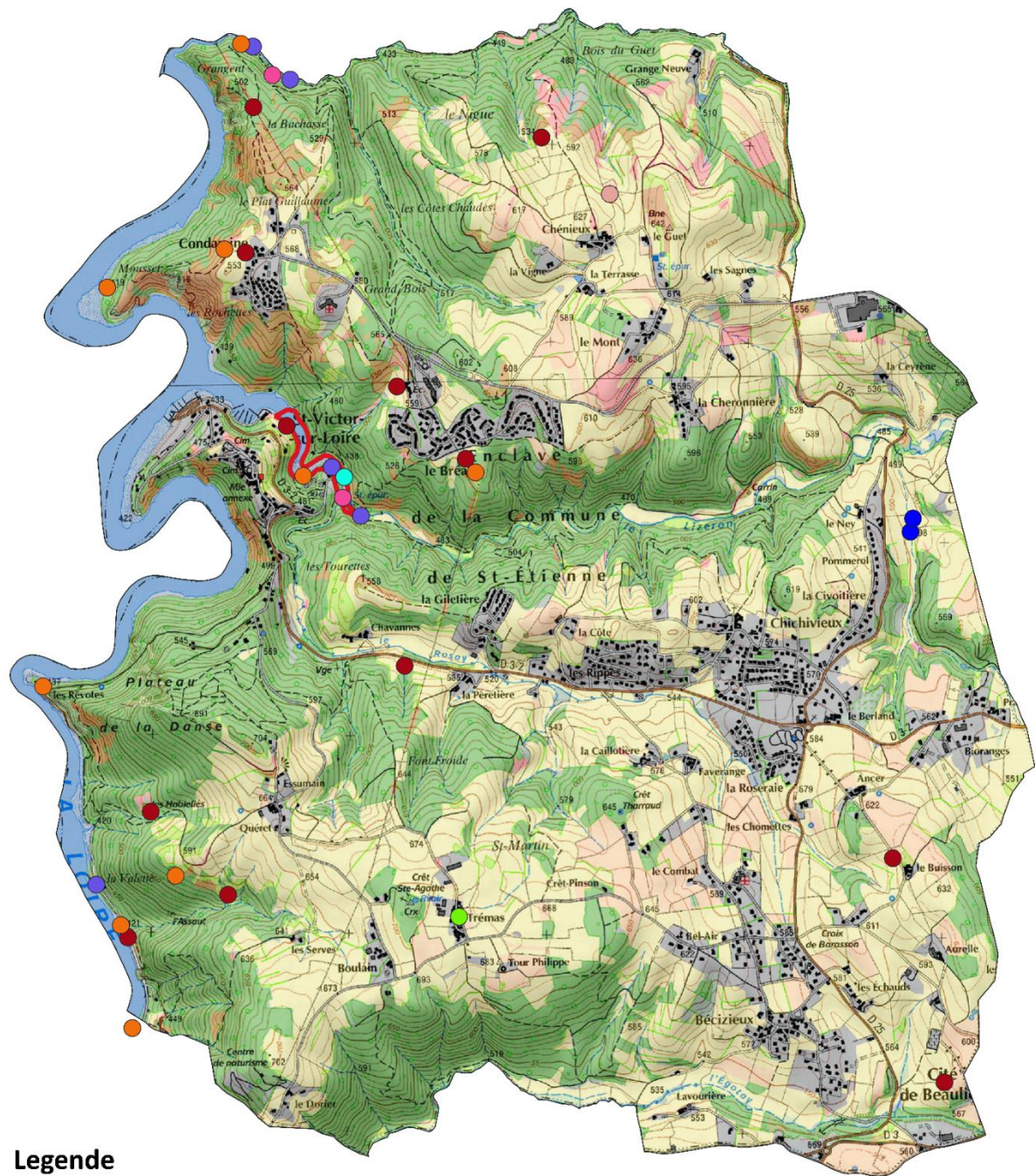
On y retrouve, en effet, une belle diversité de libellules avec environ 25 espèces connues dont 3 sont patrimoniales : la Cordulie à corps fin, le Sympétrum déprimé et le Sympétrum du Piémont. Le Calopteryx haemorrhoidal et l'Aeschna paisible sont mentionnés sur la carte pour leur particularité et discrétion. Ce caloptéryx vu pour la dernière fois en 2017 est plutôt d'origine méridionale et les individus erratiques que l'on retrouve dans la Loire sont les marqueurs du changement climatique. L'Aeschna paisible vue pour la dernière fois en 2014 est quant à elle discrète et de mœurs nocturnes, ce qui la rend difficilement observable.

Bien que très attractif pour les libellules, le Lizeron reste un cours d'eau très polluée où une grande quantité de déchets est souvent observable à la surface de l'eau. Une vigilance particulière et des actions vis-à-vis de cette pollution se doivent d'être mises en place sur le secteur.

En dehors de cette zone à enjeu, l'Agrion de mercure mérite d'être souligné pour sa rareté. L'espèce est connue à un seul endroit de la commune, le long d'un petit cours d'eau aux berges dégradées, au milieu de prairies pâturées. La remise en état des berges du cours d'eau n'est pas forcément nécessaire pour cette espèce qui s'accommode très bien de ce type de milieu.



Localisation de la zone à enjeux odonates sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

- Zone à enjeux odonates
- Cordulia à corps fin
- Ischnura naine
- Aeschna paucispina
- Lestes verdoyant
- Agrion de mercure
- Sympetrum déprimé
- Calopteryx haemorrhoidalis
- Sympetrum du piémont

0 500 1000 m



Figure 12 : cartographie de la zone à enjeux odonates



Les espèces

L'habitat typique de l'**Agrion de mercure** correspond à des milieux courants de faible taille, peu profonds et au débit modéré. Il apprécie les ruisseaux, fossés, sources et petites rivières en contexte prairial et évite les milieux aquatiques temporaires. Les végétaux de grande taille des mégaphorbiaies et ourlet rivulaire sont appréciés des adultes. Afin d'être optimale, la végétation aquatique doit être dense (50 à 90%). La femelle effectue une ponte endophyte sur les tiges de l'Ache nodiflore ou de la Berle dressée.



La **Cordulie à corps fin** apprécie les eaux faiblement courantes. Elle fréquente les parties calmes des rivières et ruisseaux, les zones de retenues d'eau ainsi que les plans d'eau stagnants aux fonds généralement vaseux. Les berges peuvent être abruptes et la profondeur de l'eau importante. Les mâles se déplacent le long des rives ombragées à la recherche de femelles prêtes à pondre. La végétation retombante sur l'eau, les broussailles et arbustes riverains leur servent de refuge et de perchoir. La présence de boisements rivulaires composés de saule et d'aulnes est primordiale à son cycle de vie

(développement des larves au niveau du chevelu racinaire ou dans la litière des feuilles). La fluctuation du niveau d'eau est peu favorable à sa reproduction, car une exondation régulière et prolongée peut nuire aux habitats larvaires. La femelle effectue sa ponte à la surface de l'eau.

L'habitat typique du **Sympétrum déprimé** correspond à des secteurs d'eaux stagnantes, peu profondes, souvent temporaires (assèchement de l'été jusqu'à l'hiver) et riches en végétation. Il est possible de trouver cette espèce dans les vallées alluviales de plaines et dans diverses zones humides : bas-marais, tourbière, étang et cours d'eau à débit très lent. La présence de zones arborées, arbustives et de roselières en périphérie de la zone en eau est favorable à son installation. La femelle effectue une ponte épiphyte au milieu des carex et roseaux denses et inondés.



Le **Sympétrum du piémont**, facilement reconnaissable à la bande brune qui traverse ses quatre ailes,



ce sympétrum côtoie des eaux stagnantes ou faiblement courantes bien ensoleillées et à la végétation aquatique clairsemée. Il fréquente les ruisseaux, petites rivières lentes, fossés et canaux peu profonds, mais aussi les étangs, prairies humides, marais et petites pièces d'eau où l'eau se réchauffe rapidement. La fluctuation des niveaux d'eau et les sécheresses hivernales ou estivales sont tolérées par ses œufs. Ces derniers sont déposés sur les rives exondées ou dans des zones d'eau peu profonde végétalisées.



Menaces

Sur cette zone à enjeu, les menaces principales pour les odonates sont l'activité humaine. En effet la fréquentation de ce lieu par les promeneurs, pêcheurs, vététistes ou les activités motorisées peut susciter un dérangement et fragiliser la végétation nécessaire au développement des odonates. Les activités nautiques, peuvent provoquer du batillage, c'est-à-dire des variations brèves du niveau d'eau sur les berges et végétations riveraines, et perturber voire anéantir l'émergence de certains individus.

L'entretien de la végétation des berges peut également constituer une menace si elle n'est pas réalisée à la bonne période de l'année. La végétation des berges doit être entretenue tout en restant bien végétalisée pour faciliter l'émergence et la maturation des larves. Le mieux est d'éviter d'intervenir lors de la période d'émergence des odonates c'est-à-dire entre mai et septembre (intervention en automne).

Le marnage de la Loire, contrôlé par le barrage de Grangent, a également des répercussions sur les populations de libellules qui se reproduisent dans cette zone, mais cela, de façon positive. En effet, le niveau d'eau étant maintenu à son maximum pour la côte touristique en période estivale, les libellules ne souffrent aucunement de l'assèchement naturel et logique qui devrait se produire sur le fleuve à cette période. Cela favorise même certaines espèces telles que le Sympétrum déprimé et du Piémont.

Pour les odonates du reste de la commune, pouvant fréquenter des milieux stagnants tels que les mares, d'autres menaces sont à prendre en considération. Ils peuvent notamment pâtir de la modification de la dynamique naturelle des hydrosystèmes : drainage et captage des zones humides, fluctuations du niveau d'eau et assèchement prolongé des points d'eau et petits cours d'eau, phénomènes accentués ces dernières années par le réchauffement climatique.

Pour favoriser les odonates, il est préférable que les mares soient préservées du pâturage par mise en défens. Cette technique permettra d'éviter l'assèchement prolongé et indésirable de la mare au printemps et limitera les perturbations liées aux piétinements et à l'abreuvement du bétail. L'entretien des mares et le maintien d'un bon réseau sont également indispensables aux populations d'odonates.

Pour les espèces des milieux courants, il est important d'éviter la dégradation des petits cours d'eau : pollution, curage, drainage ou busage. Le curage du fond des cours d'eau et leur rectification sont aujourd'hui proscrits, car ils détruisent durablement les fonctionnalités d'un cours d'eau.

Une surveillance particulière doit aussi être apportée aux prairies humides pour qu'elles restent ouvertes. Le but est d'éviter la colonisation des ligneux par le pâturage ou la fauche.

Les odonates sont également sensibles à la qualité de l'eau et à l'eutrophisation des points d'eau. L'eutrophisation correspond à un enrichissement de l'eau en matière organique favorisant la prolifération d'algues. Ce phénomène est souvent le résultat de pollutions d'origine domestiques ou agricoles. Lorsqu'elle est agricole, les engrais épandus sur les parcelles alentour et les déjections animales sont généralement responsables. Sur ce secteur, l'utilisation d'engrais semble limitée, il est donc conseillé de poursuivre une agriculture extensive et respectueuse de l'environnement et d'établir des zones tampons autour des principaux sites de reproduction afin que le bétail ne les pollue pas.

Quels que soient l'espèce de libellule et le milieu aquatique fréquenté, la présence de poissons est très néfaste au développement des odonates puisque ces derniers prédatent les œufs et larves de libellules. L'introduction de poissons dans une mare est donc très fortement déconseillée.



3. Rhopalocères (papillons de jour)

Zones à enjeux

À Saint-Victor-sur-Loire, 1543 données de papillon ont été comptabilisées sur l'ensemble de la période ABC, permettant la découverte de 11 espèces supplémentaires de rhopalocères entre 2018 et 2020. La connaissance en espèce de papillon sur la commune est désormais très bonne avec un total de 83 espèces connues.

Après analyse de ces données, deux zones à enjeux rhopalocères ont été définies.

La première se situe vers le hameau de Chénieux. Celle-ci a été retenue pour sa diversité en papillons, une cinquantaine d'espèces y sont répertoriées dont la présence d'espèces remarquables comme le moyen et petit argus, l'Azuré des cornilles, l'Azuré du thym et l'Azuré des orpins, toutes deux quasi-menacées à l'échelle régionale et surtout l'Azuré du serpolet, espèce protégée nationalement. Cette zone se compose d'une belle diversité de prairies avant tout sèches et mésiques favorables à ces espèces.

La seconde zone se situe entre Condamine et le Plat Guillaume. Ses prairies accueillent exactement les mêmes espèces remarquables que citée précédemment dans la zone à enjeux de Chénieux. Ce secteur majoritairement composé de pelouses calcaires et de zones de fourrés, comptabilise une quarantaine d'espèces de rhopalocères.

Les espèces

Dans l'ensemble ces papillons apprécient les zones ouvertes et ensoleillées. Toutefois, on les rencontrera dans des milieux différents.



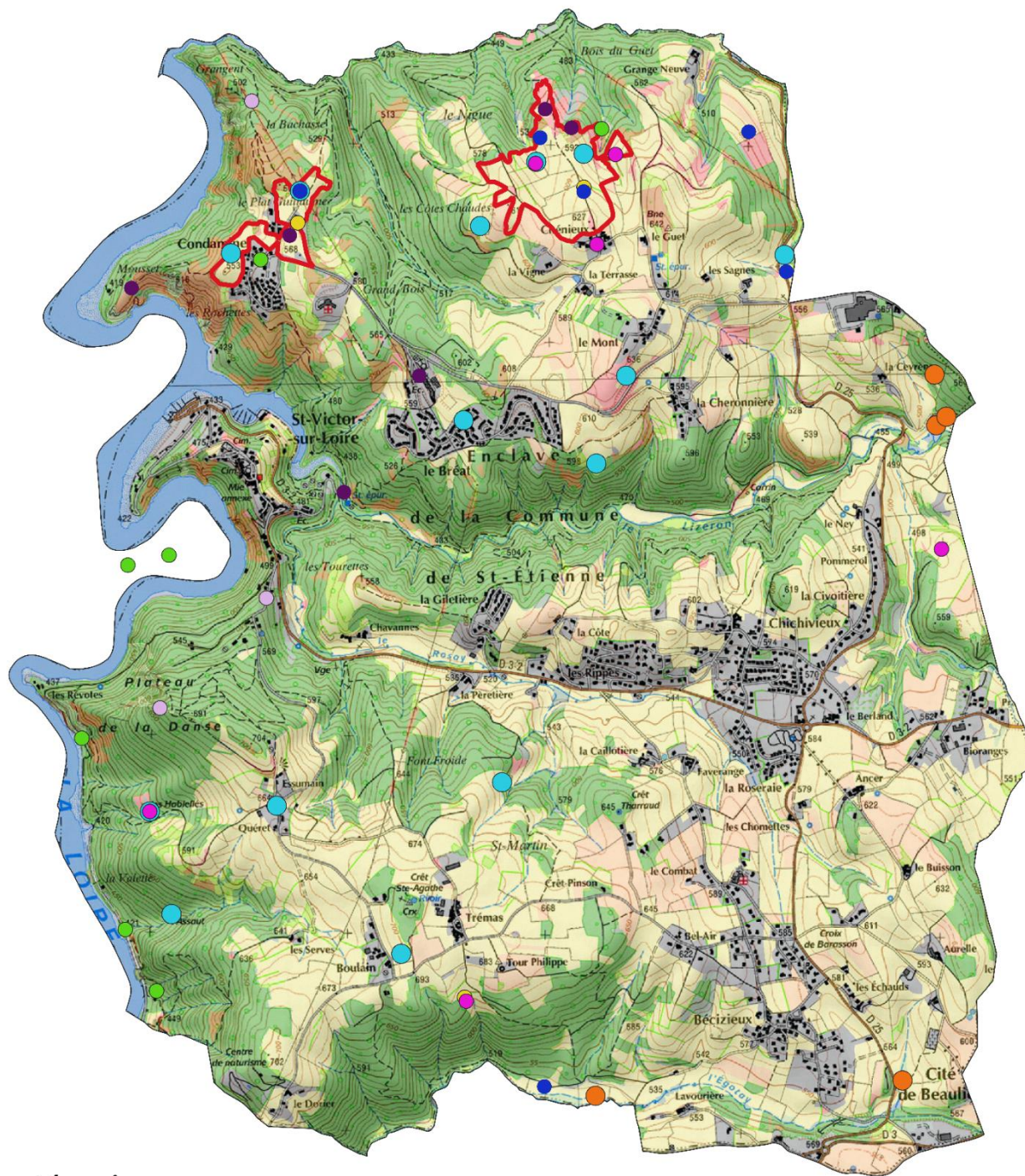
L'Azuré du serpolet (photo ©G. GUICHERD), papillon protégé nationalement, est distinguable au premier regard par sa grande taille en comparaison des autres azurés. Il possède de gros points noirs cerclés de blanc sur sa face inférieure et des ailes bleues bordées d'une large frange gris sombre sur sa face supérieure.

Il fréquente les milieux relativement ouverts et chauds à végétation herbacée rase soumise à un pâturage régulier, c'est-à-dire les pelouses et landes sèches. Celle-ci doivent être riches en thym et origan, ses deux plantes hôtes. La présence de fourmis du

genre *Myrmica*, inféodé aux pelouses sèches lui est indispensable dans son cycle de vie (myrmécophilie). Après que l'azuré du serpolet ait pondu ses œufs sur la plante hôte, l'œuf se transforme en chenille et tombe à terre. Cette dernière va alors produire une hormone (le miellat) qui attire les fourmis. Elles font saisir la chenille et l'emmener dans leur fourmilière. La chenille se nourrit alors d'œufs, nymphes et larves de fourmis jusqu'à se transformer en chrysalide à l'intérieur de la fourmilière. L'année suivante un papillon adulte voit le jour et le cycle recommence. La bonne santé simultanée des colonies de fourmis et des populations de plantes hôtes sont donc essentielles à sa présence.



Localisation des zones à enjeux rhopalocères sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Légende

- Zones à enjeux rhopalocères**
- Papillons patrimoniaux ou rares**
- ▭ Zones à enjeux rhopalocères
 - Azuré des orpins
 - Azuré du thym
 - Cuivré mauvin
 - Moyen Argus
 - Petit Argus
 - Azuré du serpolet
 - Cuivré des marais
 - Azuré des coronilles

0 1000 2000 m



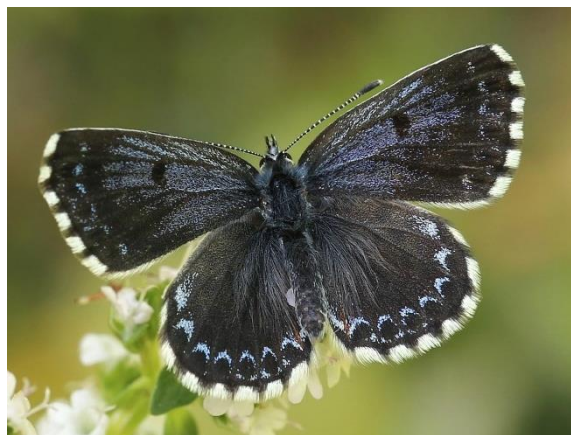
Figure 13 : cartographie des zones à enjeux rhopalocères



L'Azuré du thym (photo © P.&M. GUINCHARD), semblable à l'Azuré du serpolet, fréquente les prairies maigres, pelouses rases, sèches et caillouteuses où les fourmis sont présentes et jouent un rôle dans son cycle de vie. Leurs chenilles possèdent des « glandes à nectar » qui leur permettent d'attirer les fourmis et de terminer leur cycle de vie dans la fourmilière jusqu'à devenir papillon. Ses plantes hôtes sont également des thyms (surtout le thym du serpolet), la coronille variable ainsi que d'autres lamiacées de milieux secs (menthes, lavandes). On le retrouve aussi dans les landes, pentes rocheuses et autres lieux fleuris. Il s'agit d'un papillon très solitaire, chez qui les deux sexes ont une apparence différente. Le mâle a les ailes bleu clair sur le dessus avec des points noirs tandis que la femelle est brune plus ou moins soupoudrée de bleu avec des points sur les ailes antérieures. Chez les deux sexes, le dessous des ailes est gris clair avec des points noirs cerclés de blanc et une bande submarginale oranges. Ce papillon ressemble beaucoup à l'Azuré des orpins.



L'Azuré des orpins (photo © P. Peyrache) apprécie les falaises, les zones rocheuses, les coteaux et versants chauds, secs et rocailleux où la végétation se fait rare. Comme indiqué dans son nom sa plante hôte est l'orpin. En termes de population, il vit généralement en petites colonies dispersées sur des espaces assez restreints. Il s'agit donc d'une espèce peu abondante et très localisée. Le mâle et la femelle sont presque identiques. Le dessus de leurs ailes est gris-noir lavé de bleu et le dessous gris clair marqué de gros points noirs et d'une bande submarginale continue orangée sur l'aile postérieure.



Les espèces présentées ici ont des exigences écologiques importantes ce qui signifie que l'on rencontre un nombre important d'autres espèces sur les sites qu'elles fréquentent.



La principale menace qui pèse sur ces espèces est liée aux modifications des pratiques agricoles :

- L'abandon d'une activité pastorale extensive va entraîner une fermeture des milieux causant la disparition de ces papillons ;
- L'intensification agricole et notamment le retournement ou le drainage de parcelles peuvent avoir un effet encore plus néfaste sur les papillons en entraînant la disparition d'une grande partie des espèces présentes sur un site. Un pâturage trop important (> 1 UGB/ha pour une pelouse sèche), une fauche trop répétée ou précoce, l'assèchement par drainage et l'apport d'engrais en quantité modifient la composition floristique du site, ils sont donc également déconseillés.

Le maintien d'une activité agricole extensive, notamment d'élevage, apparaît ainsi comme la meilleure solution pour maintenir ces espèces rares et protégées sur le territoire communal (cf. fiche action « gestion milieux ouverts »).

4. Avifaune

À Saint-Victor-sur-Loire, 9169 observations d'oiseaux ont été réalisées sur l'ensemble de la période ABC, permettant la découverte de 2 espèces supplémentaires entre 2018 et 2020 : le phragmite des joncs et le héron garde-bœuf. La connaissance des oiseaux sur la commune est désormais très bonne avec un total de 170 espèces connues.

Plusieurs zones à enjeux avifaunes ont été définies sur la commune : 2 sont des zones à enjeu pour les espèces agricoles (dont une en partage avec Unieux) et 2 zones sont à enjeu pour les espèces forestières (en partage avec Saint-Just-Saint-Rambert pour l'une et Unieux pour l'autre).

Ces zones à enjeux ont été définies par la LPO Loire d'après la présence d'oiseaux typiques des milieux agricoles ou forestiers. Les oiseaux retenus pour établir ces zones sont des espèces considérées au minimum comme vulnérable sur la liste rouge nationale ou régionale et/ou des espèces citées à l'annexe 1 de la directive oiseaux. Certaines espèces rares sur le secteur ont également été retenues, comme le Grimpereau des bois.

Le statut de reproduction des espèces (nicheur possible, probable ou certain) a également été pris en compte. Seules les données ayant au minimum un statut « nicheur possible » ont été utilisées. Ce statut correspond à l'observation d'un comportement lié à l'activité de reproduction, dans notre cas il s'agit à minima d'un oiseau chanteur en période de reproduction. Afin de s'appuyer uniquement sur des données récentes, seules les données de la période 2009-2019 ont été sélectionnées.

D'après ces critères, les oiseaux forestiers et agricoles retenus sur la commune figurent dans le tableau des espèces patrimoniales (Tableau 4 p.3).

Les hirondelles, espèces anthropophiles très appréciées du grand public, ont fait l'objet d'un inventaire spécifique réalisé lors d'un stage en 2020.



Zone à enjeux : Oiseaux forestiers

La première zone à enjeu « oiseaux forestiers » se situe au nord de la commune. Il s'étend d'ouest en est suivant le vallon forestier du ruisseau de Grangent. La seconde englobe les forêts du bord de Loire du plateau de la Danse, en passant par la Noirie jusqu'à la station d'épuration du Lizeron.

Sur les 10 dernières années (période 2010-2020), le premier secteur forestier recense un peu plus d'une centaine d'espèces d'oiseaux dont 7 espèces d'oiseaux forestiers nicheurs répondant aux critères de sélection de la LPO : Bondrée apivore, Bouvreuil pivoine, Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir et Pigeon colombin.

Sur le second secteur forestier environ 90 espèces d'oiseaux sont recensés, dont 6 espèces d'oiseaux forestiers patrimoniaux et nicheurs : Grand-duc d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pigeon colombin et Pouillot siffleur.

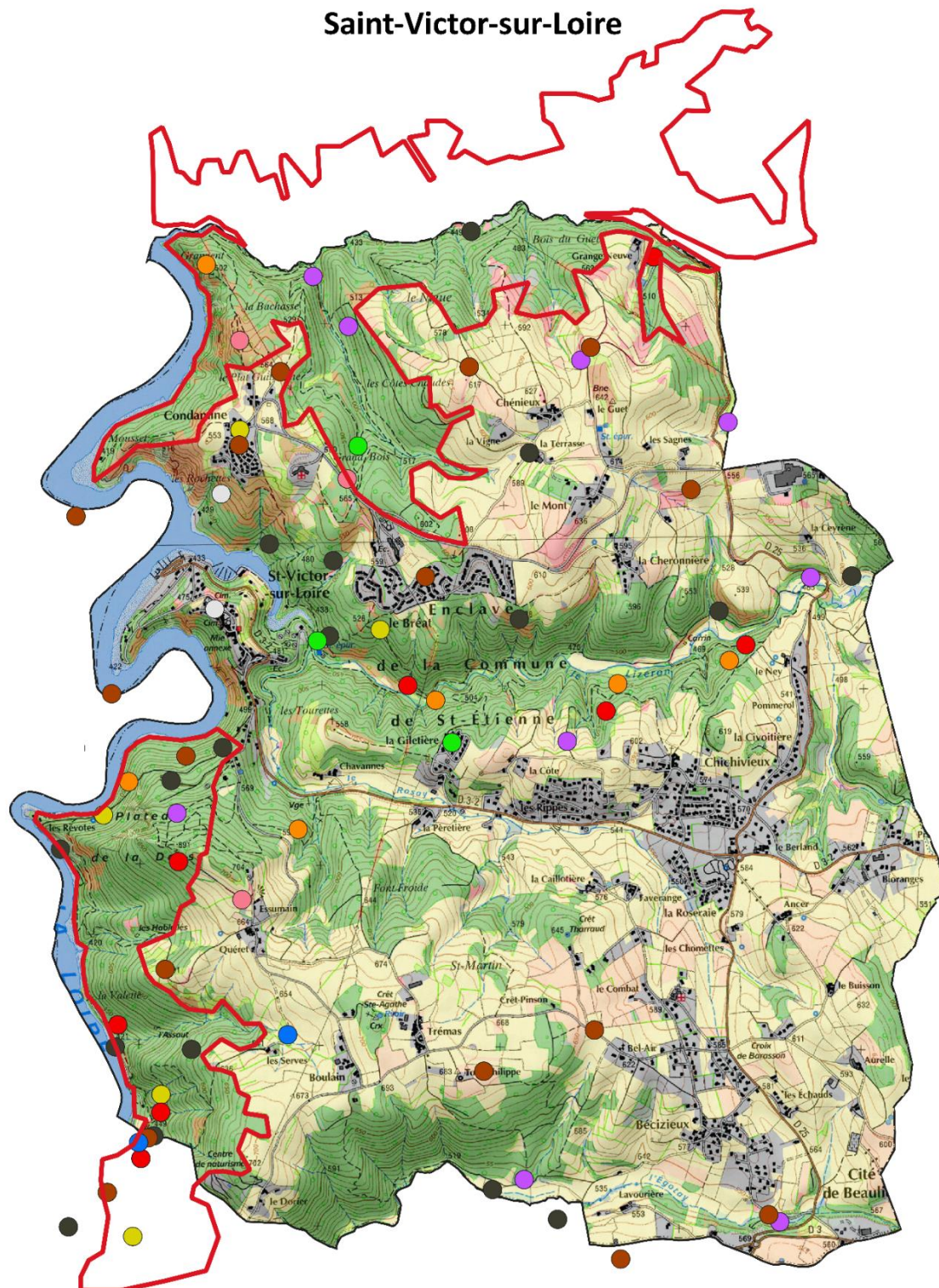
Les zones à enjeux sur lesquelles sont présentes toutes ces espèces se composent d'une belle mosaïque d'habitats.

Le secteur du vallon de Grangent est couvert d'un mélange de forêts caducifoliées naturelles (80% de la surface forestière de la zone à enjeu) et de quelques boisements artificiels et naturels de conifères (8% de la surface forestière de la zone à enjeu). La forêt caducifoliée se partage entre chênaies (G1.8 à 46%), boisements mésotrophes et eutrophes à Chênes, Charmes, Frênes, Érable, Tilleul et Ormes (G1.A à 31%) et hêtraies (G1.6 à 3%). Ce massif forestier possède un caractère très naturel, peu exploité et vieillissant. La présence de nombreux vieux arbres à cavités y est donc très probable même si nous n'en connaissons pas les proportions. Cette description de l'habitat peut convenir à la plupart des oiseaux à enjeu du secteur. Les zones de lisières, appréciées du Bouvreuil pivoine et du Pigeon Colombin, sont présentes par petites touches. Quelques trouées sont en effet visibles laissant apparaître des zones de prairies ouvertes, de fourrés (F3.1 et F3.2) et de landes sèches (F4.2) ainsi que des zones rocheuses nues (H3.5). Ces habitats sont surtout favorables au Circaète, qui fréquente les broussailles et pierriers dans le but de débusquer ses proies. Enfin, de petits cours d'eau permanents serpentent à travers la forêt et rejoignent le ruisseau de Grangent qui se jette dans la Loire. Cette configuration forestière bordée par quelques prairies au niveau du hameau de Chénieux, et par la Loire, à l'ouest, constitue un habitat nourricier, propice au Milan noir.

La zone à enjeu « Plateau de la Danse – Noirie » possède un couvert forestier légèrement différent de la zone à enjeu du vallon de Grangent puisqu'aucun boisement de conifères n'y est présent. La forêt se compose donc uniquement d'un mélange d'arbres caducifoliées naturels (89%) et de plantations artificielles (G1.C à 1.5%) favorable au Pouillot siffleur. La forêt naturelle se partage entre des boisements mésotrophes et eutrophes à Chênes, Charmes, Frênes, Érable, Tilleul et Ormes (G1.A à 42%) et quelques chênaies (G1.8 à 32%) et hêtraies (G1.6 à 15%). Des zones de fourrés et des zones rocheuses nues complètent la mosaïque d'habitats. De nombreux petits cours d'eau permanents serpentent à travers la forêt et coulent vers la Loire.



Localisation des zones à enjeux oiseaux forestiers sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

Zone à enjeux oiseaux forestiers

Oiseaux forestiers et nicheurs (2009-2020)

● Bondrée apivore

● Bouvreuil pivoine

● Circaète Jean-le-Blanc

● Grand-duc d'Europe

● Milan noir

● Pic noir

● Pigeon colombin

● Pouillot siffleur

0 500 1000 m



Figure 14 : cartographie des zones à enjeux oiseaux forestiers

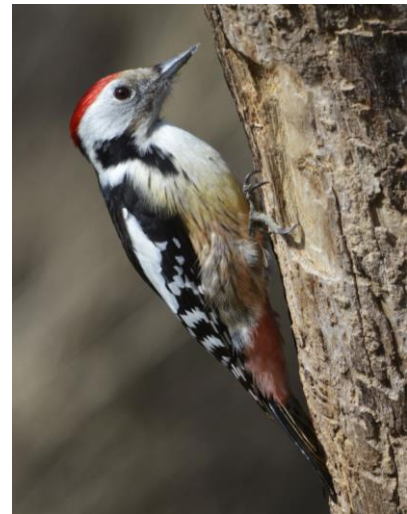


Le **Bouvreuil pivoine**, récemment en déclin (vulnérable en France), ainsi que le **Pigeon colombin**, le **Pic noir** et la **Bondrée apivore** (Photo © R. dumoulin) occupent des zones boisées de conifères et de feuillus. Le Bouvreuil pivoine et le Pigeon colombin affectionnent les lisières, les sous-bois denses, non exploités avec de vieux arbres où ils se nourrissent de graines, bourgeons d'arbre fruitier, insectes et baies. La bondrée apivore est elle aussi adepte des clairières au cœur de vieilles futaies, mais avec un sous-bois clairsemé et une couche herbeuse peu développée. Ce type d'habitat lui permet d'avoir accès aux couvains d'hyménoptères et aux essaims de guêpes du sol dont elle se nourrit. Outre la forêt, lieu de nidification, on peut la retrouver sur des terrains découverts, en campagne ou sur des friches peu fréquentées par l'Homme.



Le **Milan noir** apprécie la présence d'escarpement rocheux, mais aussi les grands arbres favorables à sa nidification. Son régime alimentaire est composé de 70 à 90% de poissons malades ou mort, ainsi la présence de cours d'eau ou d'étendues d'eau à proximité lui est nécessaire. Cet oiseau charognard se nourrit pour le reste d'espèces retrouvées par terre dans les champs fraîchement labourés.

Le **Pic mar** dépend plus des vieilles forêts uniquement caducifoliées peuplées de chênes, charmes et aulnes. Les peuplements de pins et sapins sont très peu propices à sa nidification. Ce dernier point n'est pas vrai pour le Pic noir qui s'accommode de toutes les essences et affectionne indifféremment les grands massifs de conifères ou de feuillus pourvu que les arbres soient espacés. La présence de vieux arbres et d'arbres morts est très importante pour la nidification de ces deux espèces.



Le **Grand-duc d'Europe** est l'espèce emblématique des gorges de la Loire et le plus grand rapace nocturne au monde. Cet oiseau recherche les falaises et boisements en versant abrupt pour nidifier.



Le **Pouillot siffleur** (Photo © J. Fouarge), très exigeant en matière d'habitat, ne fréquente généralement que les boisements de feuillus, en particulier les vieilles chênaies et hêtraies aux sous-bois dégagés. Le nid de ce pouillot est construit au sol.



Malgré une mosaïque d'habitats globalement favorable à la nidification et au nourrissage de ces oiseaux, il est important de rester vigilant aux problématiques communes qui peuvent les menacer.

Les risques principaux pour ces espèces sont :

- La destruction, diminution et fragmentation des massifs forestiers (Bouvreuil et Pic noir) ;
- La coupe des vieux arbres à cavité (Pic noir, Pic mar, Pigeon colombin) ;
- La modification des pratiques agropastorales ;
- Les collisions et électrocutions sur les lignes électriques (Milan noir) ;
- La destruction volontaire par tir ou empoisonnement (Milan noir et Pic noir).

Afin de prévenir la dégradation du massif forestier et qu'il demeure adéquat à l'avifaune nicheuse du secteur, il est important d'assurer une bonne gestion forestière. Pour qu'une forêt soit pérenne, la gestion doit respecter l'ensemble des équilibres écologiques qui se jouent dans cet habitat complexe.

Cela passe notamment par la conservation d'essences forestières locales. La monoculture, notamment les plantations artificielles de résineux, ont pour effet de modifier la composition des sols et donc de modifier la végétation. Le mieux est donc de conserver une forêt naturelle et de limiter la surface de plantations artificielles.

La stabilité de la forêt s'obtient également par la recherche d'un équilibre des classes d'âges, c'est-à-dire par un recouvrement uniforme d'arbres d'âges divers. Ceci place la forêt dans de meilleures conditions de régénération naturelle et lui permet d'accomplir durablement ses fonctions de conservation biologique des espèces, de régulation d'eau et physico-chimique des sols.

Les coupes et récoltes au sein d'un peuplement sont des opérations sylvicoles parfois nécessaires. Elles doivent contribuer à améliorer le milieu en donnant des conditions favorables d'éclaircissement ou de température par exemple, encourageant la régénération naturelle des essences locales. Les coupes à blanc sont à proscrire et les arbres doivent être récoltés de préférence à leur âge d'exploitabilité.

Il est également impératif de laisser arriver à sénescence une partie des arbres afin de créer des « bouquets de sénescence ». Ces derniers permettent d'améliorer considérablement le fonctionnement de l'écosystème par différentes qualités. Leur décomposition apporte au sol de la matière organique qui, une fois recyclée, favorise une meilleure régénération des essences ligneuses. Généralement remplis de cavités, ces vieux arbres sont aussi le lieu de vie de nombreux êtres vivants, qui y trouvent gîte et couvert. Il est donc primordial de conserver ces vieux arbres à cavités indispensables aux oiseaux, mais pas uniquement.

Outre la gestion forestière, l'agriculture environnante à la forêt peut avoir des conséquences sur la santé des espèces d'oiseaux ici considérés. Il est donc important, et de façon assez générale à l'ensemble de la biodiversité, d'opter pour une agriculture extensive sans produits phytosanitaires.

À ces problématiques environnementales, s'ajoutent certaines menaces humaines supplémentaires. Ces oiseaux peuvent faire l'objet de persécutions ou d'empoisonnements ou être victime de la chasse. Il est également connu que les **lignes électriques** aériennes peuvent être cause de mortalité par **collision** ou l'électrocution. Les Milans en seraient notamment fréquemment victime. Sur la zone à enjeu du vallon de Grangent, une ligne électrique haute et moyenne tension sont présentes et peuvent éventuellement représenter un danger.



Pour information, une étude a été réalisée à ce sujet par la Réserve naturelle des Gorges de la Loire sur cette ligne haute tension traversant Saint-Victor-sur-Loire, Unieux et Saint-Paul-en-Cornillon. Durant les 6 mois de suivi, et malgré l'importante population de rapaces, vivant à proximité de la ligne haute tension, les prospections n'ont révélé aucun cadavre d'oiseau, amas de plumes suspect ou individu blessé sur l'intégralité des zones de recherche. La mortalité associée aux collisions est donc supposée faible sur cette zone d'étude et laisse présager des résultats similaires sur d'autres secteurs.

Zones à enjeux : Oiseaux agricoles

La première zone à enjeu « oiseaux agricoles » se situe au nord de la commune, autour des hameaux de Chénieux, le Mont et la Cheronnière et jusqu'à la croix des Sagnes. La seconde démarre de Quéret, descend vers Boulain et continue vers Unieux.

Sur les 10 dernières années (période 2009-2020), ces secteurs agricoles recensent respectivement : une centaine d'espèces d'oiseaux dont 7 espèces à enjeu et un peu moins de 90 espèces d'oiseaux dont 7 espèces à enjeu.

Au total 9 espèces d'oiseaux agricoles à enjeu sont retenues pour la commune : sur les deux secteurs à enjeux, on trouve l'Alouette des champs, l'Alouette lulu, le Bruant jaune, le Bruant proyer, la Linotte mélodieuse et la Pie-grièche écorcheur. Le Torcol fourmilier et le Milan royal ne sont présents que dans la zone à enjeu de « Chénieux » tandis que la Chevêche d'Athéna n'est présente que dans la zone à enjeu de « Quéret ».

L'habitat de ces zones à enjeu se constitue très majoritairement de prairies pâturées (E2.1) dont la gestion est souvent extensive. Les prairies sèches (E1.7), et de fauche (E2.2) pour la zone de Chénieux, complètent en grande partie ce paysage suivi des prairies améliorées et réensemencées (E2.6) et des monocultures intensives (I1.1). Quelques fourrés (davantage présents à Chénieux) et zones boisées sont aussi dispersées. Il s'agit pour la plupart de boisements de feuillus, exclusivement composés de chênes (G1.8) ou composés d'un mélange de chênes, charmes, frênes, érables, tilleuls, ormes (G1.A). Les conifères sont rares.



Localisation des zones à enjeux oiseaux agricoles sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire

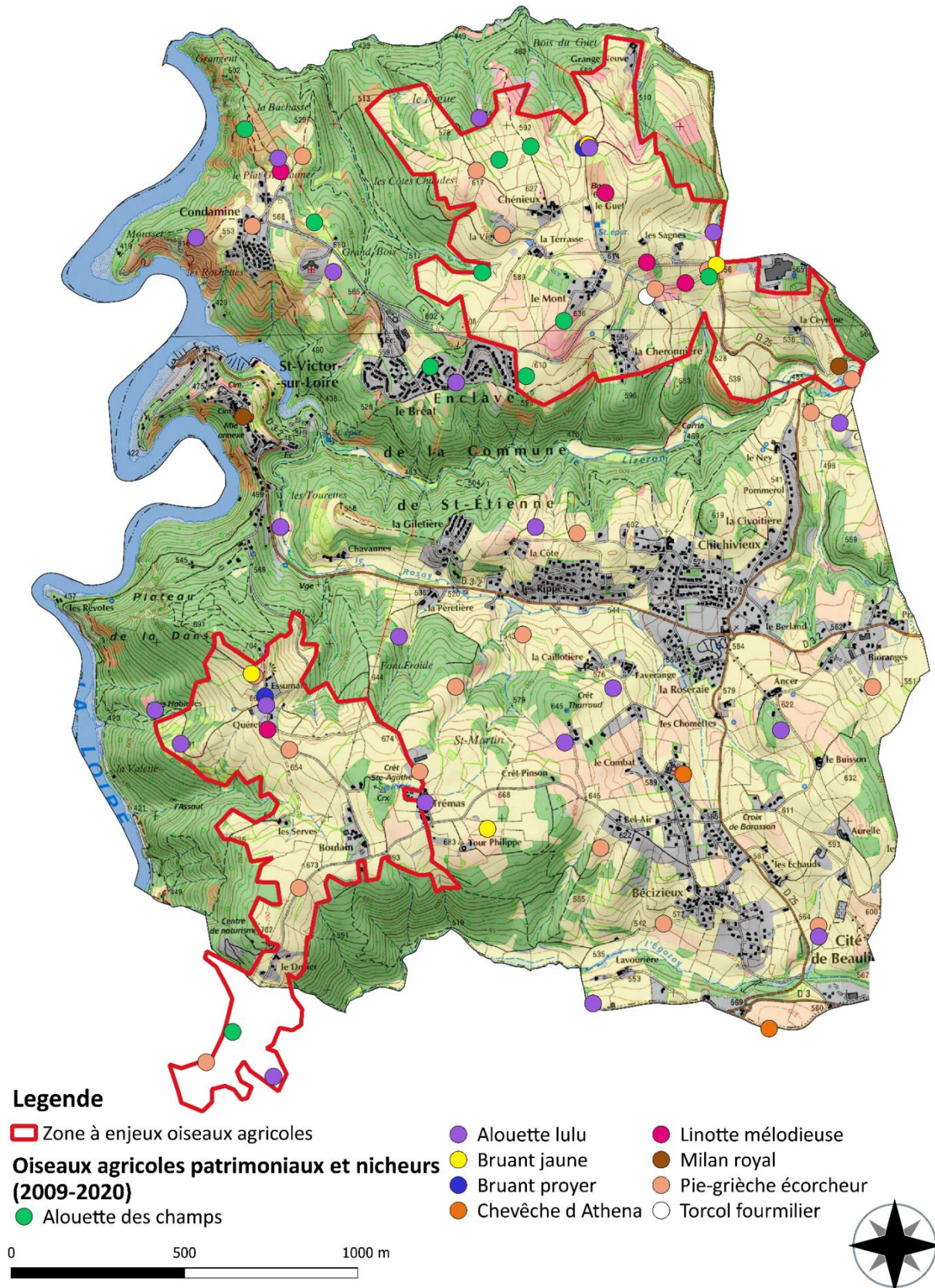


Figure 15 : cartographie des zones à enjeux oiseaux agricoles



Cette mosaïque d'habitats est particulièrement adaptée aux espèces d'oiseaux agricoles mentionnées précédemment. La plupart de ces oiseaux affectionnent en effet, les habitats ouverts en campagne telle que les prés, prairies, pelouses, champs de céréales, zones cultivées et chaumes (résidu de culture constitué par la partie des tiges de céréales qui reste sur le sol après la moisson). Certains ont besoin de petites zones boisées, ou de landes, d'autres les évitent.

Ainsi, l'**Alouette lulu** apprécie les boisements clairs, particulièrement de conifères ou les landes à bruyères entrecoupées de champs. On la retrouve tout de même en lisière, tout comme le **Bruant jaune**. Ce dernier ainsi que la **Pie-grièche-écorcheur** (photo ©R. DIEZ) sont partisan de zones en libre évolution au sein d'espaces ouverts et dégagés avec tout de même la présence de buissons, haies, broussailles et paysages bocagers (notamment des arbustes et buissons épineux tels que le prunellier, l'aubépine ou l'églantier pour la Pie-grièche-écorcheur) qui sont des éléments indispensables à leur nidification. La **Linotte mélodieuse** tout comme le **Torcol fourmilier** font également partie de ces oiseaux qui apprécient les milieux semi-ouverts conjuguant éléments arborés (bosquets, ripisylves, haies et vergers) et espaces herbacés. Le **Bruant proyer** comme l'**Alouette des champs** rejoignent les oiseaux de zones agricoles dépourvues d'arbres et de buissons.



La **Chevêche d'Athéna** (photo © J. LAIGNEL) côtoie les villages et hameaux qui ponctuent de grandes plaines agricoles. Elle affectionne les prairies, surtout lorsqu'elles sont pâturées, plutôt que les cultures. Ces espaces dégagés lui permettent de chasser facilement. Pour sa nidification elle recherche la présence de cavités : vieux murs, vieilles bâtisses ou vieux arbres à cavité situés au milieu des prairies. On peut aussi la trouver dans de vastes clairières agricoles au milieu de grands espaces forestiers. Enfin, les vieux vergers sont appréciés, surtout s'ils sont pâturés.

Le **Milan royal** (photo ©Valérie DELAGE) niche et chasse dans une grande diversité d'habitats découverts : prairies, terres cultivées, champs de céréales et graminées, landes et zones humides. Il apprécie la végétation arbustive, les bouquets d'arbres avec des zones herbeuses proches. Il côtoie les forêts ouvertes et zones boisées éparées.



Afin de satisfaire l'ensemble de ces espèces, un équilibre entre des zones arbustives, buissonnantes ou de landes et des secteurs entièrement nus de prairies ou cultures doit être trouvé.

À Saint-Victor-sur-Loire la densité de haies est relativement bonne même si certains secteurs mériteraient des plantations supplémentaires. **Le manque de haies et de zones de fourrés** notamment observé dans la zone à enjeu de Quéret (peu de fourrés tempérés (F3.1)) **peut être préjudiciable à la reproduction de certains oiseaux**. Par exemple, le Bruant jaune place son nid près du sol dans les fourrés, et la Pie-grièche ainsi que la Linotte mélodieuse niche dans les arbustes à maximum 1.50m du sol. La plantation stratégique de haies supplémentaires pourrait permettre de diminuer les discontinuités écologiques au sein de ces grands espaces ouverts et de créer des corridors écologiques favorables au déplacement et à la reproduction de la faune (cf. fiche "création de haies").

D'autres espaces bien ouverts doivent être conservés et permettre la reproduction de la plupart de ces oiseaux agricoles qui nichent au sol. L'Alouette des champs niche par exemple au sol dans une dépression peu profonde. L'Alouette lulu enfouit aussi son nid dans le sol et l'abrite d'une plante ou d'un jeune arbuste qui le dissimule. Pour favoriser la reproduction de ces espèces dont le mode de nidification implique un risque important de destruction des nids et mise en péril des nichées, le dérangement doit être réduit à son maximum.

Les travaux agricoles, notamment de récoltes, peuvent être destructeurs, surtout lorsqu'ils sont précoces, car ils interviennent généralement avant que les jeunes n'aient quitté le nid. Afin d'éviter cela, la présence de nids au sein de parcelles agricoles peut être signalée et matérialisée. Ce signalement permettra à l'agriculteur de contourner les zones où la présence de nid est connue, ces zones étant souvent de taille très négligeable (quelques mètres carrés).

La vie de ces oiseaux étant très corrélée aux milieux agricoles, ce n'est pas uniquement le danger des travaux agricoles qui les menace, mais l'ensemble des pratiques de l'agriculture moderne. Depuis le début des années 60, le changement des pratiques agricoles et l'intensification de l'agriculture ont conduit à l'agrandissement des parcelles par le remembrement, le retournement et la mise en culture des prairies, la suppression des haies, des arbres isolés, des bandes incultes et des vergers. Elle s'est aussi progressivement détournée de l'élevage traditionnel au profit d'une mécanisation qui a très fortement impacté les oiseaux agricoles.

Outre la perte de leur habitat, **les oiseaux agricoles ont subi de plein fouet l'utilisation massive de pesticides**. Les conséquences sont à la fois directes et indirectes. L'usage intensif des insecticides impacte les oiseaux d'une part via la diminution de leur ressource alimentaire en insectes et d'autre part en les contaminant par le biais de la chaîne alimentaire. Cette contamination aux insecticides peut être si grave qu'elle provoque chez certaines espèces, comme le milan royal, des cas de stérilité.

Pour parer ces menaces, il est nécessaire de revenir à un modèle agricole plus respectueux de l'environnement et extensif (cf. fiche "gestion des milieux ouverts"). La mise en place d'élevages extensifs permet le maintien de prairies ouvertes par pâturage et évite la colonisation de la végétation. Des zones de fourrés sont toutefois à conserver par endroits afin de fournir des secteurs d'abri, de nidification et de nourrissage (baies) pour les oiseaux. Ces milieux sont aussi une source de fourrage plus ligneux recherché par le bétail en début de saison et plus appétant une fois l'herbe sèche. Des bandes enherbées peuvent aussi être gardées en bordure de parcelles pour favoriser les insectes et donc les oiseaux. Et l'utilisation des pesticides doit être réduite à son maximum.

Enfin, les **lignes électriques** aériennes évoquées pour les oiseaux forestiers sont également un danger pour les oiseaux agricoles. Sur nos zones à enjeu oiseaux agricoles, plusieurs lignes basses et moyennes tensions sont présentes ainsi que la ligne haute tension « Saint-Just-Saint-Rambert - Firminy » qui traverse la zone à enjeu de Quéret.



Les hirondelles du territoire

Espèces migratrices annonciatrices du printemps, les hirondelles occupent une place particulière dans l'affectif collectif. 3 espèces se rencontrent sur le territoire de l'ABC dont 2 à Saint-Victor-sur-Loire.

L'Hirondelle de fenêtre niche sur la façade des bâtiments, on la reconnaît à son ventre, son croupion et sa gorge blanche et à sa queue en V peu marquée. Les nids formés de boue sont accrochés sous le rebord des toits et fenêtres et ne comportent qu'une petite entrée.



L'Hirondelle rustique, autrefois appelée hirondelle de cheminée, niche à l'intérieur des bâtiments et notamment les bâtiments agricoles (grange, étable). Sa présence est généralement liée à l'activité d'élevage qui favorise la présence des insectes dont elle se nourrit. Elle se reconnaît facilement à sa gorge rouge et sa queue en V bordée de 2 filets (longues plumes).



On dénombre sur la commune, 10 colonies d'hirondelles de fenêtres et 10 colonies d'hirondelles rustiques. La taille des colonies est globalement limitée et excède rarement quelques couples. Les deux plus importantes colonies se composent d'une vingtaine d'hirondelles, l'une d'hirondelle des fenêtres à Chénieux et l'autre d'hirondelle rustiques, sur une exploitation, le long de la route menant au port de Saint-Victor-sur-Loire. L'hirondelle de rocher qui se retrouve principalement sur les falaises et parois abruptes est absente de la commune.

Menaces

Comme de nombreuses autres espèces, le nombre d'hirondelles a fortement baissé en France au cours des 50 dernières années. Les principales causes de cet effondrement sont :

- L'utilisation des pesticides qui limite le nombre de proies disponible ;
- La reconversion des anciens bâtiments agricoles et l'abandon des étables aux profits des stabulations ;
- La destruction des nids en raison des salissures créées sur les façades.

Les conditions de vie sur les sites d'hivernage sont aussi à prendre en compte pour expliquer l'état des populations françaises.

Il est possible d'aider les hirondelles notamment en remplaçant les nids détruits lors de ravalement de façade par des nids artificiels, en conservant les nids naturels tout en plaçant des dispositifs limitant les salissures, en prenant en compte leur présence lors de la rénovation de bâtiments et en favorisant l'accès aux bâtiments favorables à leur reproduction (cf. fiche action nichoirs/gîtes/mangeoires »).

Il est à rappeler que les hirondelles comme les martinets sont protégées par la loi. Il est interdit de détruire leurs nids, leurs œufs ou leurs poussins sous peine de sanctions.



Répartition des hirondelles sur la commune de Saint-victor-sur-Loire



Legende

Taille des colonies

Hirondelles rustiques

- 1 - 5
- 5 - 10
- 15 - 20

Hirondelles de fenêtres

- 1 - 5
- 5 - 10
- 10 - 15
- 15 - 20

0 500 1000 m



Figure 16 : cartographie de la répartition des hirondelles



5. Mammifères

Zones à enjeux

À Saint-Victor-sur-Loire, 202 observations de mammifères ont été réalisées sur l'ensemble de la période ABC, permettant la découverte de 3 espèces supplémentaires entre 2018 et 2020. La connaissance des mammifères sur la commune est désormais bonne avec un total de 27 espèces connues. La plupart ont été observées suite à la pose de piège photo. Le reste des données sont issues d'observations opportunistes.

L'enjeu mammifère est diffus sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire, il n'y a pas de zones à enjeux précises malgré la présence d'espèces patrimoniales sur le territoire. Parmi ces espèces on notera la Loutre d'Europe sur le Lizeron et la Belette d'Europe connue vers Condamine et le plat Guillaume. Le **Hérisson** est également une espèce d'intérêt sur le territoire tant ses populations sporadiques semblent menacées.

Les espèces



La **Belette d'Europe** (photo © V. GOUILLOUX), plus petit carnivore du territoire, est quasi menacée en Rhône-Alpes. Ce mammifère longiligne et bas sur pattes se reconnaît à son pelage dorsal brun-roux et à son ventre blanc. Elle vit dans une grande diversité de milieux hormis les zones humides : forêts, prairies, champs cultivés, vergers et aux abords des haies. Elle peut également élire domicile dans les villages, les granges, les jardins et murets en pierres sèches. Son métabolisme élevé l'oblige à se nourrir fréquemment. L'abondance en proies dans un milieu conditionne donc ses déplacements. Son domaine

vital peut ainsi s'étendre sur un à plus de quinze hectares.

Le **Hérisson** est une espèce protégée en France avec un statut de conservation quasi menacé en Rhône-Alpes. Sur la commune, seulement 3 observations ont été réalisées entre 2006 et 2018 dont l'une correspond à une donnée d'écrasement. Ce faible nombre d'observations en l'espace de 12 ans et la part de mortalité interroge sur l'état des populations de hérisson et peut être considéré comme alarmant si l'on s'en réfère à la tendance nationale (70% des hérissons de France ont disparu en moins de vingt ans). Cependant, il faut garder à l'esprit que le Hérisson est un animal semi-nocturne difficilement visible (dormant la majeure partie de la journée, et chassant la nuit). Son mode de vie et le fait qu'il hiberne une partie de l'année (octobre à avril) peuvent peut-être biaiser nos résultats et sous-évaluer le nombre d'individus présent sur la commune.

La **Loutre d'Europe** est une espèce protégée en France et en danger critique d'extinction dans la région Rhône-Alpes. Carnivore semi-aquatique, elle se nourrit essentiellement de poissons, d'écrevisses et d'amphibiens, et plus rarement des rongeurs et de jeunes oiseaux. Des épreintes de Loutre (crottes contenant principalement des écailles et os de poissons déposées sur les rives des cours d'eau, souvent sur une pierre ou au pied d'un arbre) ont été retrouvées le long du Lizeron vers la station d'épuration en 2019. La loutre peut se retrouver dans tout type de milieux aquatiques, elle est solitaire et territoriale avec une espérance de vie moyenne de 4 à 5 ans (peut en vivre le double). Son domaine vital peut s'étendre sur de longues distances (environ 20km le long d'un cours d'eau).



Répartition des mammifères sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

Mammifères remarquables

- Loutre d'Europe
- Belette d'Europe
- Hérisson d'Europe

0 500 1000 m



Figure 17 : cartographie de la répartition des mammifères



Menaces

Les mammifères sont principalement menacés par :

- La perte de leur habitat : destruction des zones humides, des ripisylves, dégradation des berges, des boisements ;
- La fragmentation de leur habitat : les secteurs forestiers traversés par des routes, zones urbanisées ou plaines agricoles sont de véritables barrières qui contribuent à contraindre le déplacement des individus et à appauvrir leur patrimoine génétique. Les clôtures imperméables peuvent aussi fragmenter un habitat pour certains mammifères ;
- L'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, engrais, rodenticide, granulé anti-limaces...) qui dégrade la qualité de l'eau, qui diminue la ressource alimentaire et qui indirectement empoisonne les prédateurs ;
- La chasse et le piégeage excessif ;
- Le trafic routier : la mortalité par collisions routières est forte chez tous les mammifères.

Afin de préserver au mieux les mammifères présents sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire, il est essentiel de veiller à la conservation des habitats tels qu'ils existent à l'heure actuelle : maintien de la qualité des cours d'eau, des ripisylves et berges, préserver les zones humides, les boisements, les lisières et opter pour une gestion extensive des milieux (cf. fiches action « gestion des milieux ouverts » « gestion des milieux forestiers »).

La protection des cours d'eau et de leurs berges, en laissant ou restaurant les méandres et en évitant la mise à nue ou l'enrochement des berges, peut notamment favoriser la Loutre d'Europe. Afin de favoriser cette espèce, il est aussi important d'éviter toute source de pollution (décharges, traitements chimiques, agriculture intensive) à proximité des cours d'eau.



Pour la plupart des autres mammifères de la commune, il est également important de maintenir une trame forestière en bon état avec des zones de tranquillité. Il est possible de rendre les clôtures perméables en laissant des petits passages pour que les animaux puissent traverser, notamment les Hérissons dans les jardins. Il est également facile de favoriser la présence du Hérisson chez soi, en lui laissant des tas de feuilles, d'herbes et de bûches qui lui servent d'abri, ainsi que la présence de compost et d'une coupelle d'eau pour se nourrir (cf. fiche « agir pour la faune sauvage »).

Préserver ces animaux c'est également agir face aux collisions routières, en demandant la vigilance des automobilistes la nuit, et en réalisant des suivis sur la mortalité par collision routière. Notamment sur la D25, à l'Est de la commune, et une portion de la D3-2, vers le port, secteurs les plus sujets aux écrasements de la commune. Les données d'écrasement pour Saint-Victor-sur-Loire font état de plusieurs victimes chez les mammifères : hérisson, fouine, écureuil roux, lièvre d'Europe, lapin de garenne et ragondin.



6. Chiroptères

Zone à enjeu

À Saint-Victor-sur-Loire, contrairement aux autres communes, les connaissances de ce taxon avant l'ABC étaient plutôt bonnes, mais centrées sur les gorges de la Loire et sur le périmètre de la réserve naturelle. La connaissance a donc peu progressé en termes de nombre d'espèces, mais s'est élargie à l'ensemble de la commune. 33 observations de chauves-souris ont été réalisées sur l'ensemble de la période ABC, permettant la découverte de 2 espèces supplémentaires entre 2018 et 2020. La connaissance des chiroptères sur la commune est désormais très bonne avec 19 espèces.

Les espèces de chauves-souris à enjeu ont été sélectionnées par la LPO selon leur statut de conservation (les espèces inscrites à minima vulnérable sur les listes rouges nationales et régionales) et leur statut de protection (les espèces figurant à l'annexe 2 de la directive Habitats). Au vu de la connaissance partielle de ce taxon sur la commune avant l'ABC et de l'acquisition majoritairement récente des données, toutes les observations ont été prises en compte sans exclusion d'année ou limitation de période.

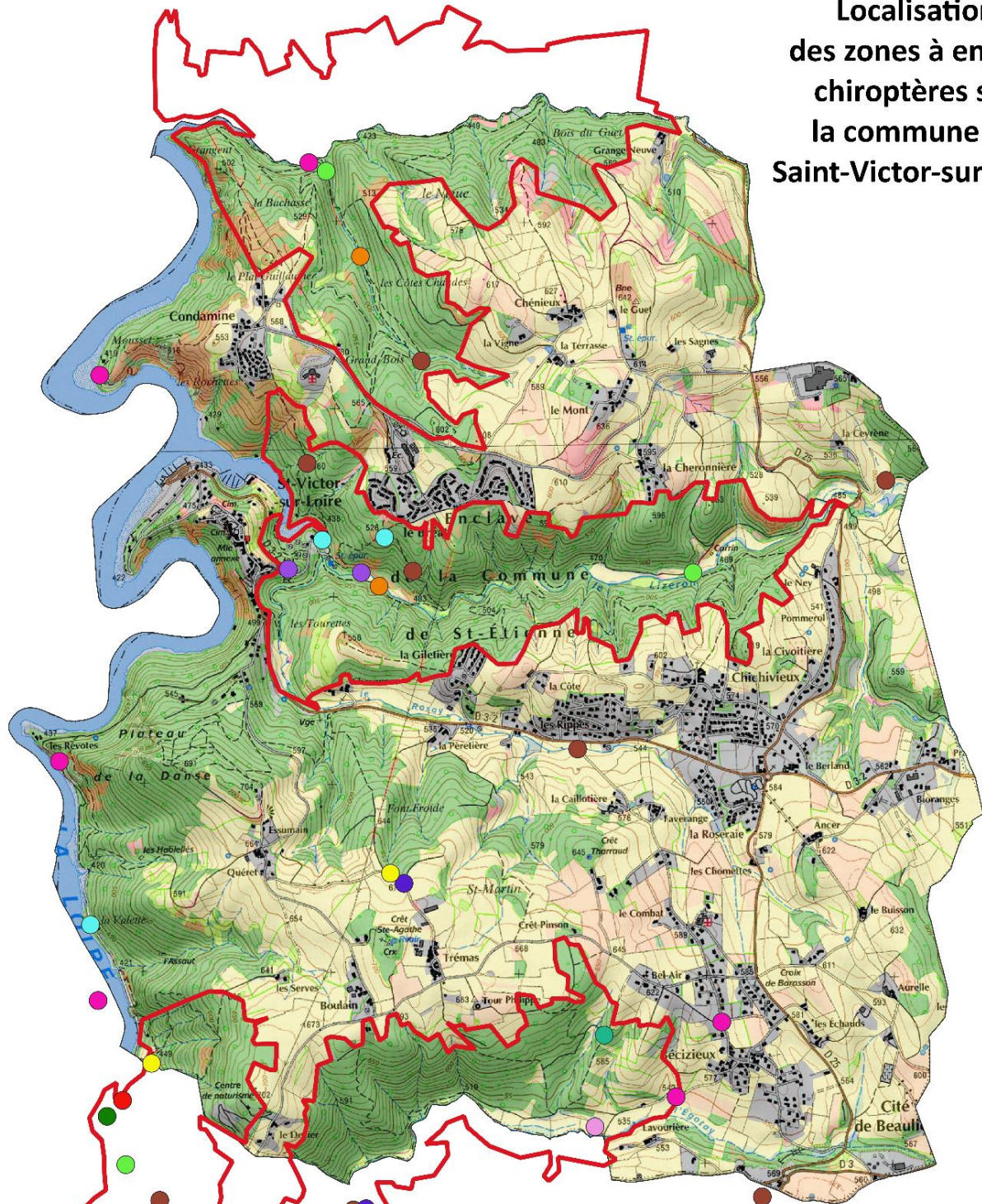
Quatre zones à enjeu chauve-souris ont été définies sur la commune, mais une seule se trouve en totalité sur la commune. Les trois autres sont en partage avec Unieux ou Saint-Just-Saint-Rambert. La première englobe le vallon forestier du Lizeron, la seconde le vallon de Grangent (et les boisements situés entre Chénieux et Condamine), la troisième le vallon forestier de l'Egotay et la dernière s'étend de la Noirie au pont du Pertuiset. Sur le secteur de la Noirie, un comptage annuel des chauves-souris en hibernation a lieu chaque début d'année dans l'ancienne champignonnière et les anciens tunnels ferroviaires. Ce comptage est réalisé en collaboration avec la LPO Loire. Ce secteur est très intéressant, car il accueille une belle diversité d'espèces dont le petit rhinolophe (quasi menacé en région) et le grand rhinolophe (en danger au niveau régional), deux espèces uniquement connues à cet endroit et nulle part ailleurs sur les communes des gorges de la Loire. Le Grand Murin, peu observé sur les gorges, y a également été observé en période automnale sur l'année 2020, laissant imaginer une possible reproduction de l'espèce sur le secteur. Sur la zone à enjeu du Lizeron, un comptage est également effectué en sortie de gîte, entre juin et juillet, lorsque le jour tombe et que les chauves-souris entreprennent de sortir pour chasser. Le comptage concerne une colonie de Murin de Brant qui est présente chaque année dans les combes de l'école primaire du bourg de Saint-Victor-sur-Loire.

Les espèces

Au total, 10 espèces à enjeu sont présentes sur la commune : le **Murin de Bechstein** (vulnérable au niveau régional), le **Grand Murin**, la **Noctule de Leisler**, la **Noctule commune**, la **Pipistrelle de Nathusius**, la **Pipistrelle pygmée**, le **Murin d'Alcathoe**, le **Murin de Brant** (toutes quasi menacées au niveau régional), la **Grande Noctule** (quasi menacée au niveau mondial) et la **Barbastelle d'Europe** (quasi menacé à l'échelle mondiale et vulnérable en Europe). Le petit et grand rhinolophe cités précédemment sont bien référencés pour la zone à enjeu de la Noirie, mais sont localisés sur la commune d'Unieux. Leur passage sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire est toutefois très probable.



Localisation des zones à enjeux chiroptères sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

- Zones à enjeux chiroptères
- Murin de Bechstein
- Murin de Brandt
- Noctule de Leisler
- Pipistrelle de Nathusius
- Pipistrelle pygmée
- Noctule commune
- Petit rhinolophe
- Barbastelle d'Europe
- Grand murin
- Grande noctule
- Grand rhinolophe
- Murin d'Alcathéo



Figure 18 : cartographie des zones à enjeux chiroptères



Souvent victime d'une mauvaise image ou d'idées reçues, la chauve-souris est un animal qui gagne à être connu. Les chauves-souris françaises sont toutes insectivores. Ce sont donc des insecticides naturels qui peuvent consommer en une nuit plus de la moitié de leur poids en insectes, dont des moustiques et autres "nuisibles" de l'Homme. Contrairement à ce que l'on peut penser, elles ne causent aucun dégât sur les bâtiments, ne pullulent pas (*un petit par an et par femelle au maximum*) et ne sont que très rarement vectrices de maladie (*2 des 35 espèces françaises ont été identifiées porteuses de la rage. Cette maladie se transmet via la salive après morsure. À ce jour en France aucun cas de transmission à l'Homme n'a été constaté*). Les seules traces qu'elles laissent sont le guano (déjection) qui ne représente aucun risque sanitaire et constitue même un excellent engrais naturel.

Ces chauves-souris, comme l'ensemble des chiroptères français, sont actives de mars à octobre, ce qui correspond à la période d'activité des insectes dont elles se nourrissent. Leur habitat est variable en fonction de la période de l'année et de l'espèce considérée, il alterne entre :

- Site d'hibernation (en hiver) : cavités arboricoles, fissures de roches ou décollement d'écorces, sites souterrains naturels ou artificiels : grottes, tunnels, mines, caves ;
- Site de reproduction et de mise bas pour les femelles gestantes (de mai à août) : lieux similaires aux sites d'hibernation, cavités arboricoles, décollement d'écorce, combles des bâtiments, nichoirs, ponts ;
- Terrain de chasse : forêts diversifiées et lisières, forêt de feuillus âgés, forêt humide, zones humides et étendues d'eau, vergers et prés, bocages.

Malgré ces qualités, il n'en demeure pas moins que la chauve-souris est un animal menacé et difficile à étudier (multiplicité d'habitats fréquentés, manque de connaissances sur la dynamique des populations).

Menaces

Les menaces pour ces espèces sont multiples et avant tout d'origine humaine. La principale menace qui pèse sur les chauves-souris du territoire est la modification ou la destruction des gîtes. Deux types de milieux sont utilisés et menacés :

- Les anciens bâtiments : les chiroptères se réfugient dans les fissures des murs, de la charpente et utilisent principalement les combles. La rénovation de ces anciens bâtiments (produits traitants, travaux toitures, isolation...) rend inaccessibles les combles ce qui a pour conséquence la destruction des gîtes de reproduction et de mise bas où elles avaient l'habitude de se rendre. Elles peuvent également être piégées dans les bâtiments et fortement dérangées en période d'hibernation. En cas de suspicion ou de présence confirmée de chauve-souris dans une habitation où des travaux sont prévus, les particuliers peuvent consulter les associations locales ou le SMAGL pour les questionner sur les mesures à prendre ;
- Le milieu forestier : certaines espèces de chiroptères utilisent les cavités dans les arbres en tant que gîtes. Une mauvaise gestion forestière avec une exploitation sylvicole inappropriée, intensive ou en période d'hibernation peut profondément les déranger, voire détruire leur habitat de vie. Il est recommandé de conserver un pourcentage d'arbres vieillissants, d'îlots de sénescence et de bois morts au sein d'une forêt ou même d'un milieu urbain (cf. fiche « gestion forestière »).

Les chiroptères du territoire sont également fortement impactés par l'usage des pesticides et produits toxiques. Ces derniers réduisent considérablement la quantité d'insectes dont ils se nourrissent et les rendent donc vulnérables.



De façon plus globale, la fragmentation des habitats, résultante de la construction d'infrastructures et de la dégradation de certains espaces naturels, constitue également une menace pour les chiroptères. Ces mammifères volants se déplacent grâce aux ultrasons et ont donc besoin d'éléments structurant le paysage tels que des haies, des alignements d'arbres, des ripisylves ou des lisières pour se diriger (cf. fiche « création de haies »). Lorsqu'un croisement survient entre ces structures paysagères et une infrastructure routière, une rupture s'opère et il devient difficile pour un chiroptère de savoir dans quelle direction aller. Des zones « points noirs » de collisions apparaissent alors dans la trame verte. Pour pallier cela, il convient de préserver et entretenir les continuités écologiques. Parmi nos espèces à enjeu, la Barbastelle d'Europe et le Murin d'Alcathoe sont particulièrement touchés par ce danger.

Un dernier point peut être abordé concernant les menaces des chauves-souris : la pollution lumineuse. La plupart des chiroptères sont fortement sensibles à la lumière. L'éclairage public et l'éclairage des bâtiments impactent négativement leurs activités. Il est donc important de réfléchir à une trame noire pour limiter ces nuisances (cf. fiche « pollution lumineuse »).

Afin de mettre en œuvre des actions de préservation pour ce taxon à l'échelle de notre territoire et des communes, la recherche de gîtes et la localisation des colonies sont à poursuivre. Cependant des actions d'aménagement de combles ou la pose de nichoirs peuvent permettre de favoriser la présence de chauves-souris (cf. fiche action « agir pour la faune sauvage »).

7. Reptiles

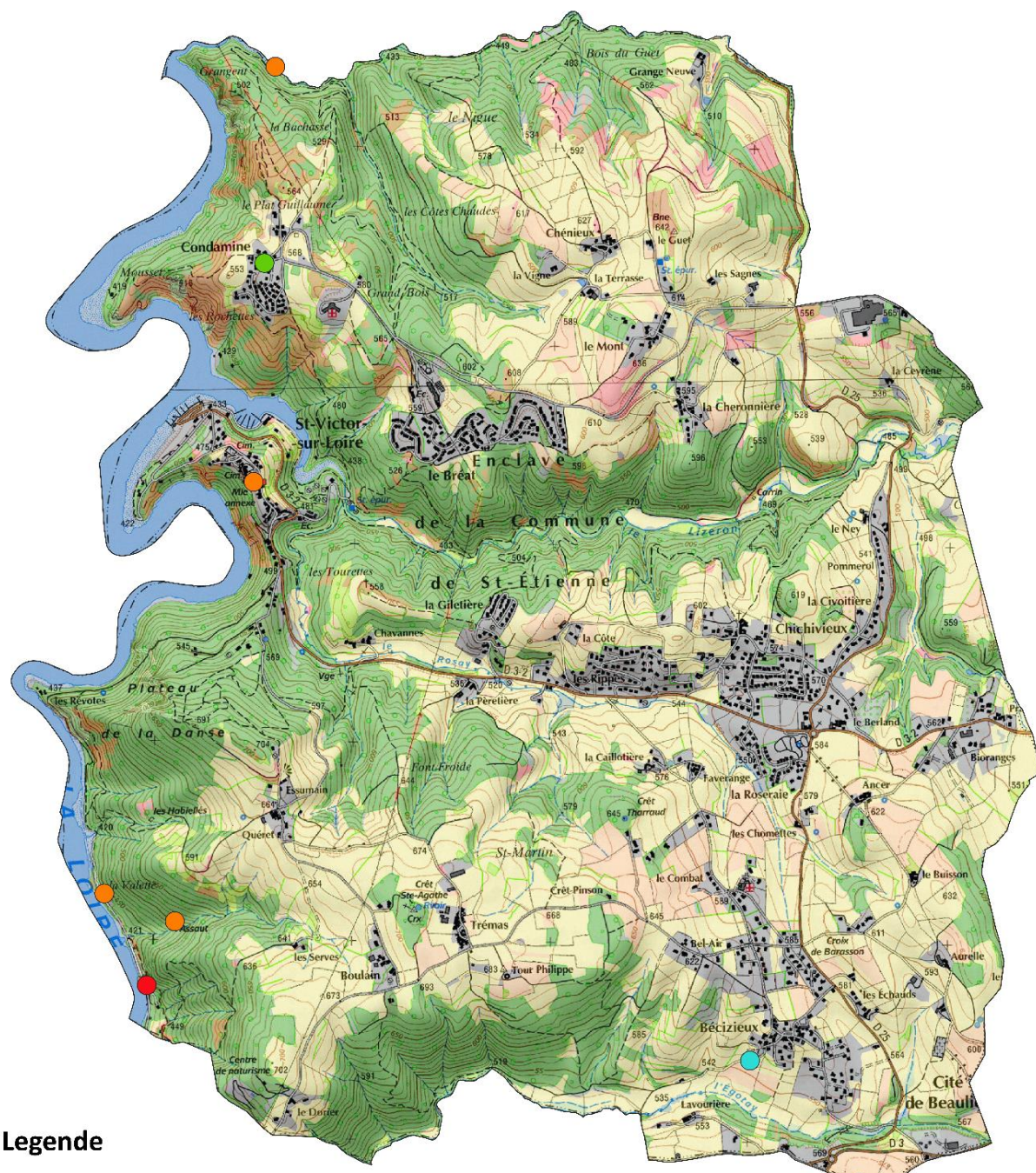
Zones à enjeux

À Saint-Victor-sur-Loire, 171 observations de reptiles ont été réalisées sur l'ensemble de la période ABC, mais aucune espèce supplémentaire n'a été découverte entre 2018 et 2020. La connaissance des espèces de reptiles sur la commune était déjà très bonne avant l'ABC avec un total de 9 espèces connues.

Un cortège d'espèces intéressantes est donc présent sans pour autant faire ressortir de zone à enjeux. La seule espèce patrimoniale mentionnée sur la commune récemment est la Coronelle lisse (2013). Une donnée de lézard des souches datant de 1999 est également à noter. Celle-ci est toutefois discutable, car très ancienne, jamais revu et que peu de données de cette espèce sont connues sur notre territoire (2 au total). Sa présence à Saint-Victor-sur-Loire comme dans les communes voisines semble peu probable. Ces deux espèces sont protégées en France, font partie de la directive habitats et sont quasi menacées à l'échelle régionale. La couleuvre vipérine est quant à elle quasi menacée à l'échelle nationale. Elle a été observée quatre fois en 1998, 2015, 2017 et 2020. Les deux observations les plus récentes ont été faites en bord de Loire vers la Valette (2017) et au niveau du ruisseau de Grangent (2020). Enfin, l'Orvet fragile, bien que non menacé, est intéressant à souligner pour sa rareté. Une seule donnée a été produite en 2017 sur la commune.



Répartition des reptiles remarquables sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

Reptiles remarquables

- Coronelle lisse
- Couleuvre vipérine
- Lézard des souches
- Orvet fragile

0 500 1000 m



Figure 19 : cartographie de la répartition des reptiles



La **couleuvre vipérine** est inféodée aux milieux aquatiques, qu'ils soient stagnants ou courants. Elle fréquente les cours d'eau, rivières et mares riches en poissons ou amphibiens dont elle se nourrit. Elle ne retourne sur la terre que pour se réchauffer, mais s'éloigne très peu de son point d'eau (quelques dizaines de mètres). Totalement inoffensive, cette couleuvre est souvent confondue avec la vipère, à cause de sa taille et de sa couleur. Pourtant certains critères permettent facilement de la différencier. La couleuvre vipérine, comme toutes les couleuvres, possède une pupille ronde, de grosses écailles sur le dessus de la tête, et un corps dans le prolongement de la queue sans délimitation visible, ce qui n'est pas le cas de la vipère.



La **coronelle lisse** est une espèce non venimeuse, prédatrice d'autres reptiles, particulièrement de lézards. Elle s'observe dans des habitats variés, rocheux ou non tels que les landes et prairies parsemées d'îlots broussailleux et d'affleurements rocheux. Elle est souvent liée à des habitats remarquables identifiés comme ZNIEFF ou à des habitats d'intérêts communautaires. Ce lien habitat/espèce lui confère une certaine protection et lui vaut d'être inscrite en annexe IV de la directive habitats Natura 2000.



Comme la couleuvre, la coronelle possède une pupille circulaire et de grandes plaques céphaliques très visibles. Elle se distingue de la couleuvre par son œil barré d'un trait noir. Celui-ci va jusqu'à la narine chez la C. lisse tandis qu'il s'arrête à l'œil chez la C. girondine.

L'**orvet fragile** est un lézard dépourvu de pattes dont les écailles ventrales et dorsales sont toutes semblables. Ce qui n'est pas le cas chez le serpent. Il possède un corps lisse de couleur gris clair ou brun foncé. On le rencontre dans une large gamme d'habitats même s'il aura tendance à préférer les milieux humides avec un couvert végétal dense. Les friches et jardins peuvent également lui convenir. Il se cache sous les tôles, les souches et pierres et a la capacité de s'enterrer dans les sols meubles dès l'arrivée des mauvais jours.



Menaces

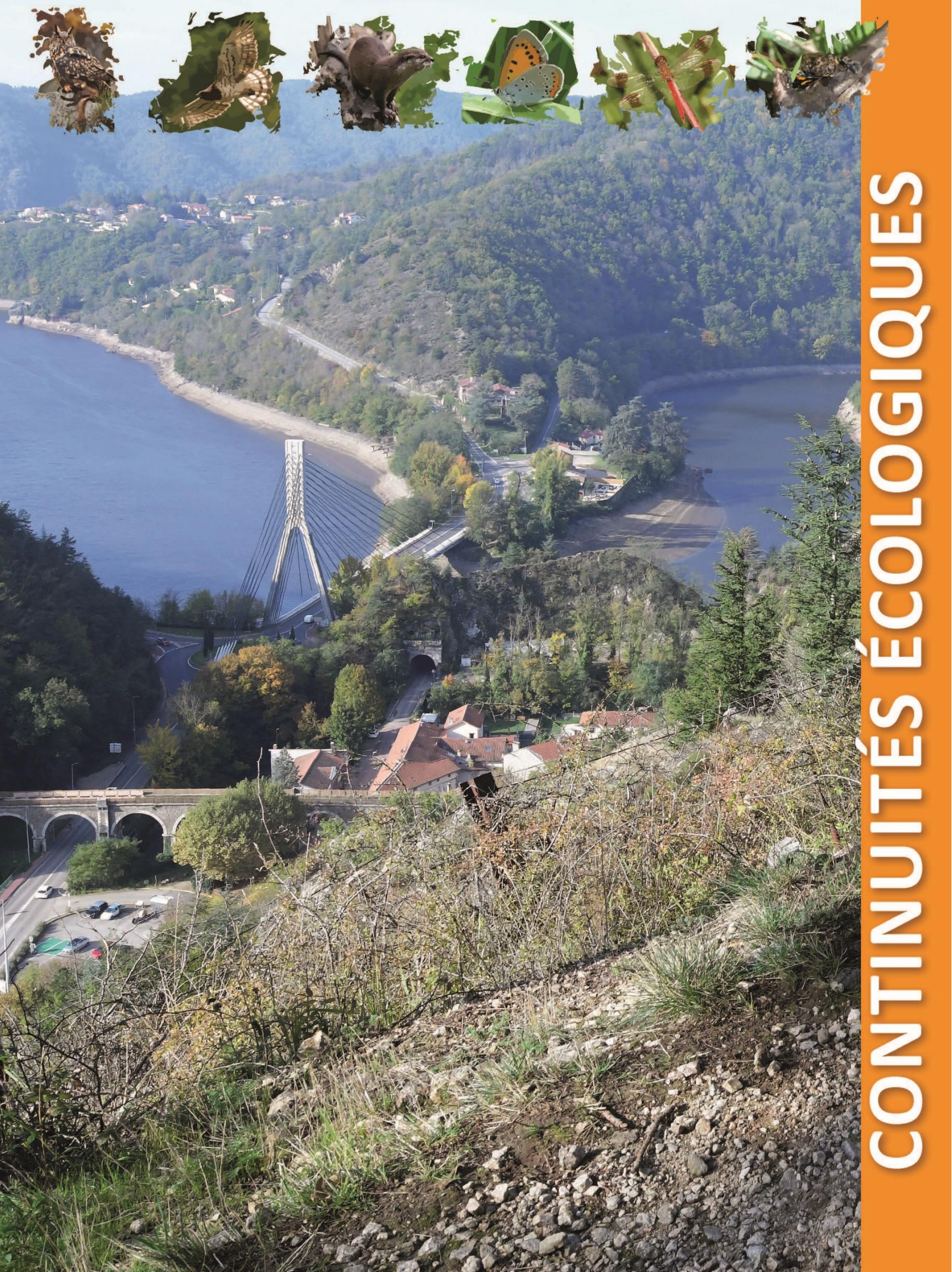
Les reptiles sont menacés par :

- La fragmentation et la disparition de leurs habitats (haies, bosquets, friches, pierres, murets...) ;
- Pollution et destruction des zones humides pour les couleuvres ;
- L'exploitation intensive des forêts (pas le cas pour la commune) et l'intensification des pratiques agricoles ;
- L'utilisation d'insecticides ;
- La circulation routière ;
- Les animaux domestiques : chats et poules ;
- La destruction volontaire.

Afin de protéger les reptiles, l'aménagement de microhabitats peut être intéressant (cf. fiche action « agir pour la faune sauvage »). Il permet de créer des zones de substitution au milieu naturel qui serviront d'abris, de zone de thermorégulation et de reproduction. Le mieux est cependant de conserver leurs habitats naturels en privilégiant le maintien de zones buissonnantes, d'ourlets herbacés et de zones ensoleillées en limitant le recouvrement par les ligneux. Comme pour l'ensemble de la faune, une agriculture et sylviculture extensive, respectueuse de l'environnement, reste le meilleur rempart à la disparition de ces espèces.

La circulation routière est une menace importante pour les reptiles. Une donnée d'écrasement de couleuvre verte et jaune est connue sur la D25. Aucune mesure ne peut être prise concernant cette menace hormis compter sur la vigilance des usagers de la route.





CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE POUR MIEUX LE GÉRER

1. Trame verte communale

Les continuités écologiques terrestres se scindent en deux grands types de corridors distincts : corridor de milieux ouverts et corridor forestier.

Les corridors de milieux ouverts sont largement agricoles et s'étendent sur une large part de la commune. Des haies et petits boisements ponctuent cette étendue. L'axe nord-sud, à l'est de la commune, se subdivise en un large corridor vers l'ouest, passant entre les secteurs de Bécizieux et Chichivieux. La plupart des milieux ouverts de ces deux corridors suivent les axes routiers et se trouvent donc traversés par des zones urbanisées et leurs routes. Ces milieux ouverts sont aussi relativement isolés de la trame verte intercommunale, puisqu'entourée par deux communes très urbanisées : Roche-la-Molière à l'Est, Unieux au Sud ; et par la Loire à l'Ouest.

Ces corridors sont donc fragmentés au sein même de la commune et sont assez déconnectés des communes voisines, ce qui entrave probablement le déplacement de la faune dans ces espaces ouverts.

Les corridors forestiers sont présents dans les mêmes proportions que les milieux ouverts. Ils suivent les cours d'eau de la commune : ruisseau de Grangent, Lizeron et Egotay ainsi que le bord de Loire. Ils sont relativement étroits et déconnectés les uns des autres par des axes routiers peu sujets aux écrasements. Le corridor forestier qui suit la Loire dans l'axe nord-sud est en effet interrompu par la route départementale qui mène à Condamine et par celle qui mène au port de Saint-Victor. Cette dernière fragmente la connexion de ce corridor à celui du vallon du Lizeron, corridor se prolongeant vers l'Est à travers les milieux ouverts. Le vallon forestier du Grangent est assez bien connecté au réseau forestier de la commune et communique avec les communes de Saint-Just-Saint-Rambert et Saint-Genest-Lerpt. Ce vallon est toutefois traversé par la départementale D25, à priori peu mortifère pour la faune à cet endroit. Le corridor forestier du vallon de l'Egotay, en partage avec Unieux, subit un rétrécissement important dans sa zone de connexion au corridor forestier du bord de Loire (visible à Unieux). Ce goulot d'étranglement peut représenter un passage à risque pour la faune, d'autant plus que la bande de milieux prairiaux qui sépare les deux corridors forestiers est traversée par une route.

Les continuités écologiques terrestres de la commune sont donc globalement fragmentées et contraignent le déplacement de la faune au sein de la commune et au-delà de la limite communale. Plusieurs zones situées le long de la route départementale D25 et de la D3-2 peuvent nuire à la trame verte et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Pour les milieux ouverts, deux tronçons de la D25 sont sujets à la fragmentation, l'un entre Chichivieux et la Croix des Sagnes et l'autre de Bécizieux à la croix de Marlet. Ces deux zones coupent les corridors de milieux ouverts décrits précédemment et recensent plusieurs données d'écrasement de mammifères récentes (Blaireau, Renard, Écureuil, Martre et Hermine entre 2011 et 2019). Les zones forestières semblent moins affectées par le trafic routier, car elles sont traversées par un nombre de routes plus restreint et moins passantes et donc moins mortifère. On notera l'écrasement d'écureuils roux sur la D3-2 allant au port de Saint-Victor-sur-Loire.

Malgré le caractère morcelé des espaces naturels de la commune, le nombre d'écrasements connu à Saint-Victor-sur-Loire est plus bas que sur n'importe quelle autre commune des gorges de la Loire. Le nombre d'écrasements sur une maille n'excède jamais 3 données.



Trame verte de la commune de Saint-Victor-sur-Loire

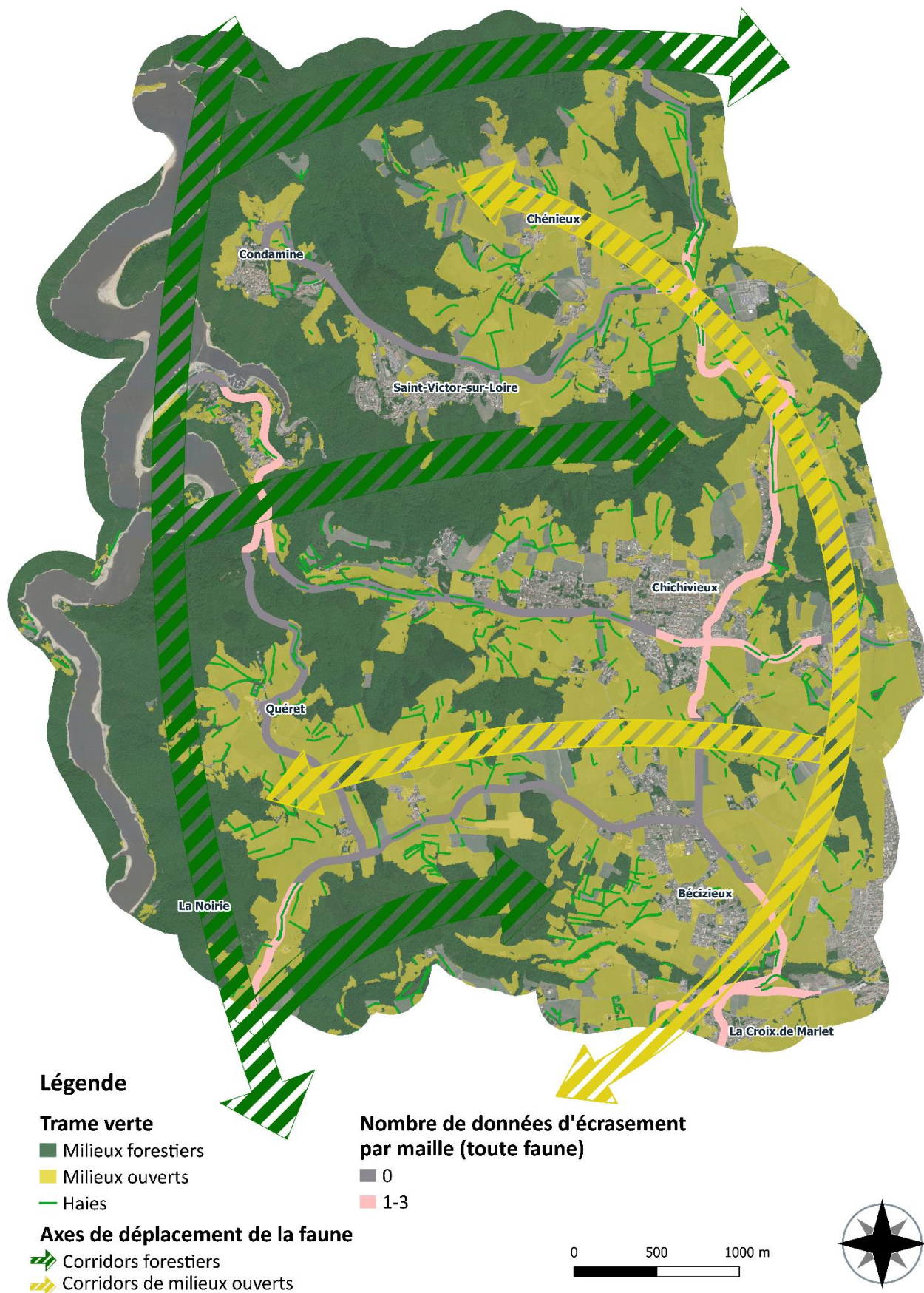


Figure 20 : cartographie de la trame verte de la commune



2. Trame bleue communale

Les secteurs de zones humides ont été délimités à partir des données départementales de la Loire qui a réalisé en 2015 une grande étude sur les zones humides (inventaire mené dans le cadre du SAGE Loire en Rhône-Alpes et du Schéma Départemental des Milieux Naturels et validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE). Cette étude a permis de recenser et cartographier les zones humides de plus de 1 ha et de toutes natures : tourbières, ripisylves, étangs, prairies humides...

Afin d'obtenir un résultat exhaustif, nous avons fait le choix de fusionner nos données avec celle du Département de la Loire. Celle-ci n'ont pas de taille minimale et comprennent les milieux suivants : forêt riveraine (G1.1), saussaie marécageuse (F9.2), prairies humides (E3.4), zones humides de lisières (E5.4), zones humides de roselière (D5.1 et C3.2), à grandes cypéracées (D5.2) ou de joncs (D5.3), les zones d'eau courante (C2) et les étangs (C1.2).

Les mares viennent compléter la trame bleue par des points ponctuels par lesquels les espèces peuvent se déplacer d'une zone à une autre. Elles sont majoritairement localisées en tête de bassin versant ou dans des secteurs de prairies humides.

Les continuités écologiques aquatiques sont réparties de manière assez homogène sur l'ensemble de la commune. L'analyse de la répartition des cours d'eau, zones humides et mares, fait ressortir très peu de zones déconnectées. Contrairement au reste de la commune, les pentes des gorges de la Loire et le secteur nord de la commune, c'est-à-dire Chénieux et Condamine, se distinguent par un relief marqué où l'eau se fait rare. Cette configuration ne permet pas la présence de zones humides mais laisse place à de petits cours d'eau se jetant dans la Loire et à des mares nombreuses aux abords de Chénieux.

La route communale arrivant de la croix des Sagnes et se poursuivant vers Condamine marque la limite de répartition des eaux. Au sud de cette route, la trame bleue est très bien marquée et les continuités aquatiques interconnectées. Trois beaux corridors sont visibles, celui du Lizeron et du ruisseau du Rosay, qui communiquent une fois arrivés à la Loire, et le corridor aquatique de l'Egotay, qui bifurque vers Unieux pour rejoindre l'Ondaine. On note toutefois la fragmentation du corridor du Lizeron et de l'Egotay par la D25 et celui du Rosay par la D3-2.

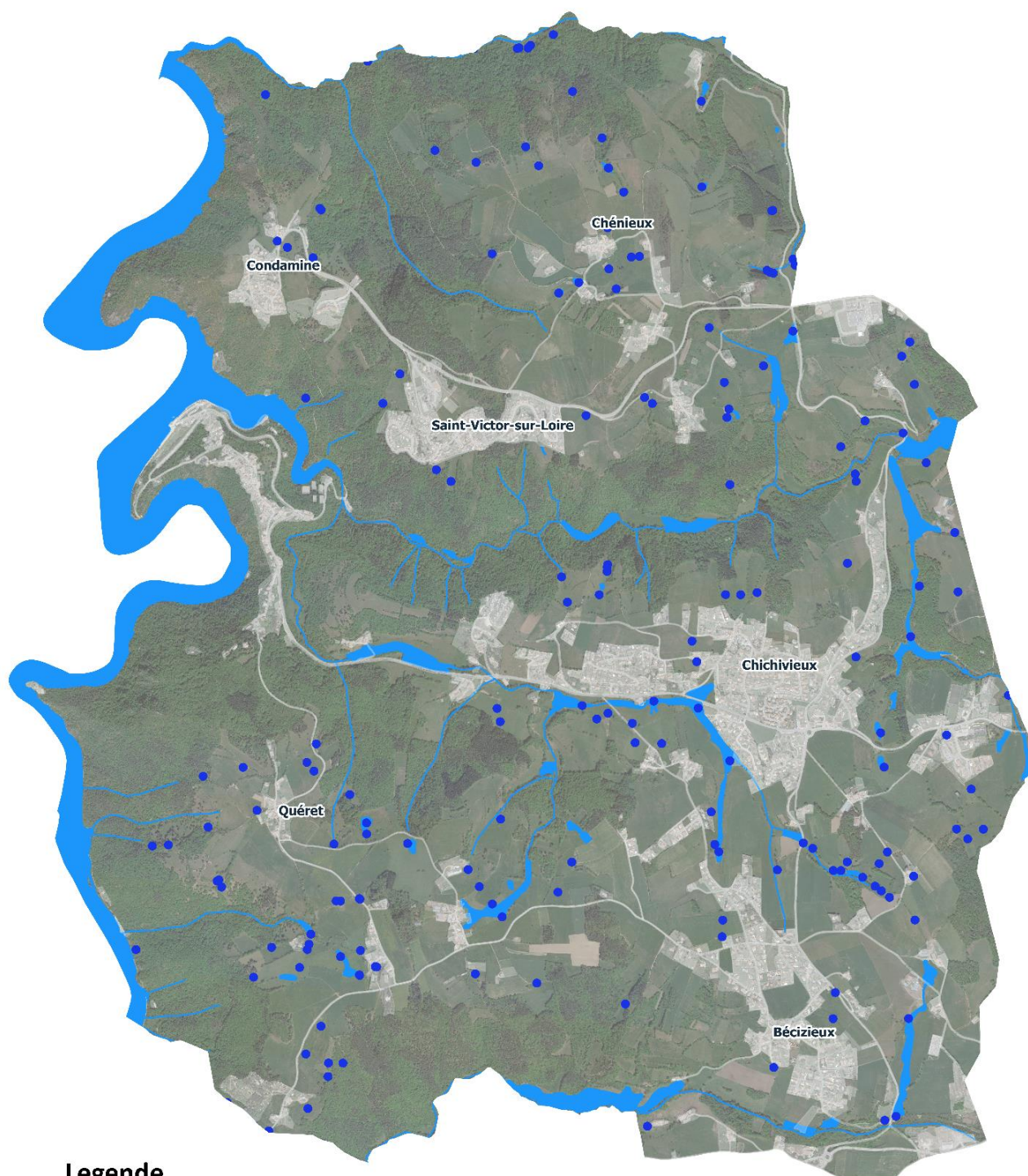
Les zones humides suivent majoritairement les cours d'eau et s'étendent sur le pourtour de leurs rives. Quelques belles zones humides isolées sont aussi présentes au cœur des prairies, généralement issues de résurgences ou situées au sein de dépression topographique.

Ces zones humides sont précieuses et rares. Dans la Loire elles n'occupent que 3% du territoire et on estime que la moitié ont disparu en France depuis le 20e siècle. Leur préservation via la Trame bleue est donc capitale. La présence de ces milieux et des espèces qui y sont inféodées (cuivré des marais, loutre d'Europe, leste dryade...) montre l'importance de ces zones humides sur le territoire communal et souligne une responsabilité forte de la commune dans la préservation de ces espèces.

Photo 4 : exemple d'une zone humide du territoire



Trame bleue de la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

- Zones humides
- Réseau hydrologique
- Mares et points d'eau

0 500 1000 m



Figure 21: cartographie de la trame bleue



3. Trame noire communale

La Trame noire est complémentaire à la trame verte et bleue. Elle définit les corridors écologiques dans lesquels l'obscurité est suffisamment présente pour permettre le déplacement des espèces nocturnes. Il s'agit donc d'espaces naturels sans pollution lumineuse, c'est-à-dire sans lumière artificielle nuisible pour la faune. Les éclairages artificiels sont en effet responsables de la fragmentation de la trame noire. Ils touchent directement les espèces en leur infligeant des bouleversements physiologiques d'attraction/répulsion et/ou désorientation lorsqu'ils sont exposés à une source lumineuse.

Pour exemple, les mammifères et amphibiens sont repoussés et désorientés par la lumière tandis que les insectes et certains oiseaux migrateurs sont attirés par les lumières factices.

De nombreuses espèces sont sensibles à la pollution lumineuse qui entraîne des modifications comportementales spécifiques selon les taxons touchés :

- Augmentation de la dépense énergétique liée aux déplacements, certains animaux comme les chauves-souris vont augmenter leur distance de déplacements de sorte à contourner les zones éclairées ;
- Inhibition des chants nocturnes chez les amphibiens ;
- Chants plus matinaux chez les oiseaux (les merles mâles chantent, en moyenne, 1 h 20 plus tôt lorsqu'ils sont à côté d'un éclairage public) entraînant une dépense énergétique supplémentaire ;
- Dérangement des chiroptères occupant des bâtiments : les chauves-souris dérangées par la lumière se retrouvent à sortir plus tardivement de leur gîte ce qui diminue le temps de nourrissage ;
- Attraction des insectes qui meurent d'épuisement ou brûlé par les lampes ;
- Égarement des migrateurs : les oiseaux en migration qui volent sur de grandes distances la nuit et les insectes nocturnes s'orientent grâce aux astres. Les lumières artificielles et les halos lumineux au-dessus des agglomérations perturbent et attirent les animaux.

En raison de ces perturbations, il apparaît indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne et d'intégrer la trame noire dans la TVB.

Pour cela, il est possible d'identifier les zones de conflits entre la TVB et la pollution lumineuse ou d'identifier la trame noire en soustrayant les zones trop lumineuses à la trame verte et bleue déjà caractérisée.

À Saint-Victor-sur-Loire, la pollution lumineuse est globalement homogène. La pollution lumineuse est considérée moyenne (couleur verte sur la carte) voire importante surtout pour le Sud-Est et le Nord-Ouest de la commune, secteurs les plus urbanisés (tache de couleur jaune).

La pollution lumineuse présente sur la commune ne dépend pas uniquement de la lumière émise par l'éclairage public communal. Le caractère périurbain de Saint-Victor-sur-Loire, en périphérie de grandes villes telles que Saint-Étienne, Roche-la-Molière et Unieux placent la commune dans le halo lumineux de ces villes et aggravent la pollution lumineuse locale. Cette constatation implique de réfléchir à la trame noire à une échelle intercommunale.



Représentation visuelle de la pollution lumineuse à Saint-Victor-sur-Loire

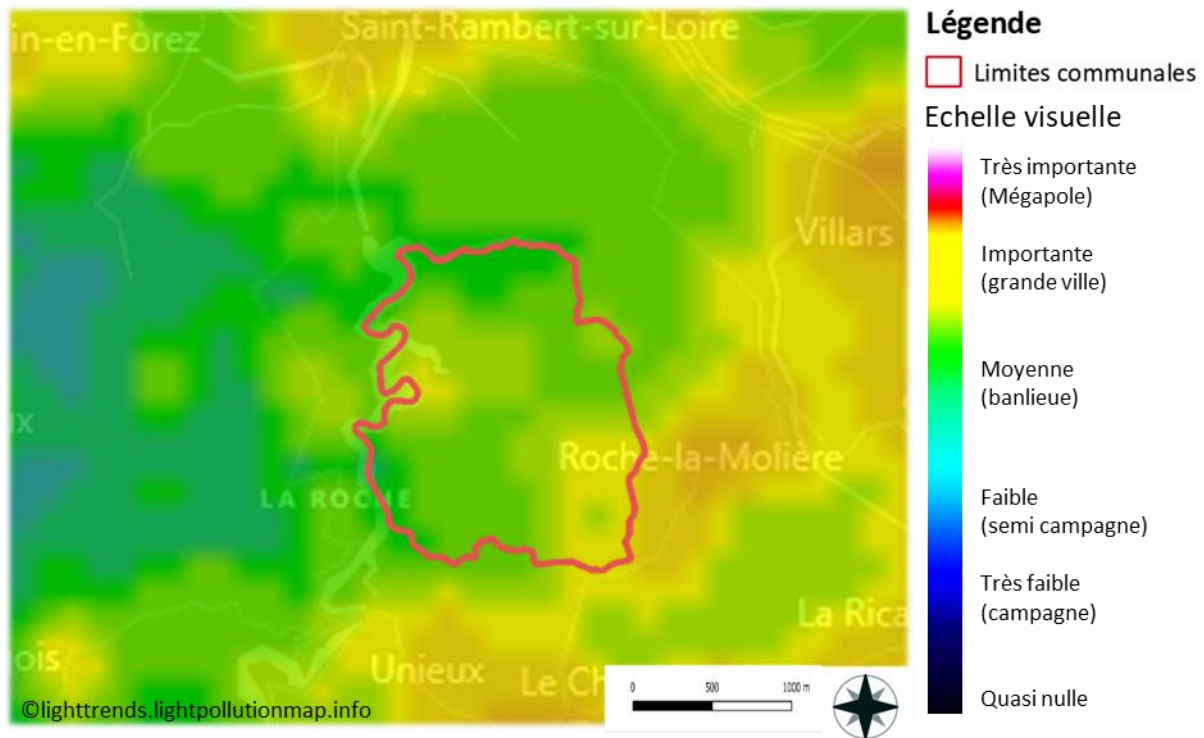


Figure 22 : cartographie de la pollution lumineuse

Au niveau communal, des aménagements peuvent être mis en place pour améliorer la préservation de la biodiversité et en même temps faire de belles économies (cf. fiche action « pollution lumineuse »). Toutefois avant d’agir sur l’éclairage public dans le but d’améliorer la trame noire et/ou l’économie énergétique de la commune, une étude préalable des types d’aménagement existants doit être réalisée. À partir de ce bilan, des solutions d’amélioration pourront être envisagées et le coût d’investissement pour la commune pourra être défini.

Des aides et subventions peuvent faciliter la réalisation d’aménagements. Le SIEL, qui finance les projets et les aménagements durables dans le cadre de la gestion des énergies, peut proposer un soutien financier allant jusqu’à 44 % de l’investissement réalisé par les communes. Le Fond du concours transition énergétique et écologique (SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE) peut également être sollicité dans le cadre d’un réaménagement de l’éclairage public.





DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE POUR MIEUX LE GÉRER

ATTEINTES AU PATRIMOINE NATUREL

1. Espèces Exotiques Envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes caractérisent les espèces non indigènes d'un territoire. Elles ont généralement été introduites par l'homme en dehors de leur aire de répartition de manière fortuite ou volontaire. L'implantation puis la propagation de ces espèces peuvent perturber et menacer la structure et le fonctionnement des écosystèmes, des habitats et des espèces indigènes, notamment en les concurrençant puis en les faisant progressivement disparaître. Les conséquences de la prolifération de telles espèces peuvent être écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires.

Les espèces exotiques envahissantes concernent la flore et la faune.



Plusieurs plantes exotiques envahissantes sont présentes sur la commune. La plupart d'entre elles ont été recensées lors d'un inventaire réalisé en 2017 dans le cadre d'un stage. L'étude s'est essentiellement centrée sur le périmètre Natura 2000. La liste des espèces présentées ci-après n'est donc pas exhaustive.

D'après cette étude, le bord de la Loire est colonisé par la renouée du Japon (8 stations définies à Saint-Victor-sur-Loire en 2017) et l'ailante glanduleuse. Cette dernière est principalement localisée vers le port et l'embouchure du Lizeron et de la Loire.


Deux autres espèces sont très présentes sur la commune : l'ambrosie à feuille d'Armoise qui s'est fortement développée sur et aux alentours de la route entre la croix des Sagnes et Condamine, et la berce du Caucase qui est implanté tout le long du Lizeron (la population source se situe dans un champ un peu plus haut à Saint-Genest-Lerpt)


Le buddleia de David et la vigne vierge, relevées à quelques endroits de la commune, sont également des plantes envahissantes mais moyennement préoccupantes, car leur prolifération plus lente nuit peu à l'environnement. Le bambou et le cèdre, espèces exotiques ornementales naturalisées, sont aussi à noter. Pour le moment, ces espèces ne représentent pas un impact important pour la commune et ne demandent pas une intervention prioritaire.


D'après l'Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire réalisé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels publié en mars 2017, plusieurs autres espèces, très probablement présentes dans les communes de l'ABC, doivent faire l'objet d'une attention particulière : le Solidage, le Sénéçon du Cap, le Raisin d'Amérique, l'Erigeron annuel, la Vergerette exotique, la Bidente feuillé et l'Hélianthe.




Tableau 8 : tableaux des espèces floristiques envahissantes


Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i>	
	Habitat	Friche, bords des chemins, terrains vagues, longs des voies de communication
	Reproduction	Production de fruits ailés (samares) disséminés par le vent et l'eau, drageonnement
	Méthode de contrôle	Si en faible quantité, arrachage manuel avec évacuation ; si en quantité importante, encerclage de la tige pour dessécher l'arbre puis coupe. Une taille de l'arbre avant fructification évitera la dissémination de la plante par les graines.

Ambrosie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>	
	Habitat	Milieus perturbés, terres dénudées riches en azote : jachère, terrain vague, friche, bords de route, berges exondées.
	Reproduction	Dissémination par gravité, graines qui tombent au sol à proximité de la plante mère.
	Méthode de contrôle	Si en faible quantité, arrachage manuel avant floraison, sinon fauche avant floraison, pâturage ovin

La Berce du Caucase	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	
	Habitat	Milieus humides : talus, friches et berges de rivières. Prairies et lisières forestières, et sites perturbés.
	Reproduction	Production de fruits secs en août-septembre. Dissémination par le vent, l'eau
	Méthode de contrôle	Plante allant jusqu' 4 mètres de haut. Arrachage manuel en retirant toutes les racines, dessouchage pour les plus gros plants (jusqu'à 20cm de profondeur). Fauche régulière (2 à 3 fois par an)



Le buddleia de David	<i>Buddleja davidii</i>	
	Habitat	Milieus perturbés : le long des voies de transport, les falaises, les chantiers, les friches et les ruines, mais aussi les plages, les zones abandonnées des gravières et les sites remaniés sans végétation.
	Reproduction	Production de graines, disséminées par le vent et l'eau, drageonnement.
	Méthode de contrôle	Arrachage manuel des jeunes pousses, tronçonnage/dessouchage des gros individus. Important de replanter des espèces indigènes après. Coupler à une technique préventive : taille de l'arbre avant fructification (juin-octobre) afin d'éviter la dissémination par les graines.

Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> ou <i>Fallopia japonica</i>	
	Habitat	Zones humides riches en nutriment, bord de cours d'eau, forêts alluviales
	Reproduction	Dissémination des graines par le vent et l'eau, propagation des fragments de rhizomes et tiges par l'eau, l'érosion des berges, les travaux
	Méthode de contrôle	Extraction des jeunes plants, fauche répétée accompagnée de la plantation de ligneux dense ou d'autres plantes compétitrices (étude en cours sur l'ortie). Pose de géotextile.

Afin de lutter contre ces espèces, il est important de comprendre leur mode de dissémination et d'intervenir avec rapidité en amont de leur colonisation. En cas d'observation de ces plantes, les habitants et la commune peuvent solliciter le SMAGL ou d'autres organismes compétents. De façon à limiter la propagation des EEE, il est important d'agir rapidement, d'éviter de mettre à nu un sol (facilite l'implantation des EEE), d'éviter l'apport de terres végétales issues d'autres sites potentiellement contaminés, de brûler ou porter en déchetterie les résidus d'arrachage ou de broyage. La formation du personnel communale est également à privilégier afin qu'un rôle de veille soit assuré.



EEE animales

Peu de faunes exotiques envahissantes sont connues sur la commune. La présence de l'écrevisse américaine et de l'écrevisse signale pourrait être recherchée dans les cours d'eau et étang de la commune. Ces deux espèces sont bien présentes dans certaines communes de l'ABC, l'ABC et pourrait donc à ce titre se trouver à Saint-Victor-sur-Loire.

Ces deux écrevisses ont un potentiel de colonisation très élevé et sont de véritables compétitrices des écrevisses à pieds blancs, les espèces locales d'intérêt patrimoniales. De plus elles posent un problème majeur sanitaire pour les sites où survivent des écrevisses à pieds blancs puisqu'elles sont porteuses de la maladie de la « peste des écrevisses ».


Le ragondin a été mentionné plusieurs fois sur la commune, au niveau des cours d'eau (le long de la Loire, vers le Rosay et le Lizeron). Avec son comportement fouisseur (création de terriers), ce mammifère est connu pour dégrader les berges et favoriser leur érosion. Il peut aussi perturber le réseau hydraulique et fragiliser les installations humaines. Majoritairement herbivore, il se nourrit d'herbiers aquatiques et menace ainsi les communautés végétales et la biodiversité des bords de cours d'eau (surconsommation de plantes, destruction des nids d'oiseaux aquatiques). Il est également responsable de dégâts dans les cultures et vecteurs de pathogènes : Douve du foie, leptospirose, toxoplasmose et l'échinococcose alvéolaire.


Lorsque sa densité n'est pas trop importante, cette espèce joue un rôle positif dans l'entretien de la végétation des marais. Ne possédant pas de prédateur naturel, ou très peu, ses populations ont par contre tendance à augmenter rapidement. Le Ragondin est inscrit sur la liste des organismes nuisibles et considéré comme une "espèce gibier", il est par conséquent chassable et une régulation de ses effectifs est recherchée.

Tableau 9 : tableaux des espèces faunistiques envahissantes

Écrevisse américaine	<i>Faxonius limosus</i>	
	Habitat	Eaux calmes et profondes, plan d'eau, rivières, ruisseaux. Tolérante à la pollution et résistante au manque d'oxygène.
	Reproduction	2 fois/an (été et printemps)
	Méthode de contrôle	Piégeage (nasse, filets, pêche électrique), mais peu efficace, car ajustement de l'effort de reproduction en réponse à la pression de piégeage, assèchement temporaire (vidange) combiné à la mise en place d'une barrière physique (obstacle à la dispersion). Ces méthodes peuvent avoir un impact marqué sur le milieu, elles doivent être adaptées au regard des connaissances et du fonctionnement de l'écosystème. Pour une lutte efficace, il est conseillé de combiner plusieurs stratégies.



Écrevisse signal (de Californie)	<i>Pacifastacus leniusculus</i>	
	Habitat	Ruisseaux, rivières, plans d'eau, canaux. Terrier sous les blocs des rivières ou dans les berges des lacs.
	Reproduction	1 fois par an, à l'automne
	Méthode de contrôle	Similaire à l'écrevisse américaine

Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	
	Habitat	Zones de marais, rivières, fossés de drainages, lacs, étangs, digues, roselières
	Reproduction	Jusqu'à 3 portées par an et jusqu'à 6 jeunes par portée
	Méthode de contrôle	Piégeage, tir et le déterrage autorisé toute l'année

2. Dépôt de déchets

Les dépôts de déchets correspondent à des déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate (en dehors d'une poubelle, déchetterie, non rapportée au domicile ou non confiée à des prestataires de traitement des déchets). Ces déchets peuvent être déposés de façon concentrée ou diffuse soit volontairement ou par négligence dans des espaces naturels publics ou terrains privés avec ou sans consentement du propriétaire.

Plusieurs de ces dépôts de déchets ont été observés sur la commune, 4 au total, correspondant à des zones polluées de manière permanente. Les déchets trouvés sur la commune sont majoritairement de deux catégories : déchets d'origine agricole et horticole ou déchets provenant de la construction et de la démolition de bâtiments.

Face à ce fléau, plusieurs modes de gestion des déchets sauvages peuvent être mis en place : des actions de communication/prévention ; des actions curatives ; des moyens d'identification et de suivis (vigilance du voisinage, vidéosurveillance, utilisation d'applications participative sur smartphone : Sentinelles de la Nature); appliquer des sanctions (détails dans la fiche "gestion des déchets"). Le mieux est généralement de coupler les méthodes d'actions préventives à la mise en œuvre de sanctions.



En plus de constituer une atteinte paysagère et sociale, ces dépôts de déchets sont bien évidemment impactant pour l'environnement. Ils perturbent le fonctionnement de l'écosystème et, en se décomposant, polluent l'air, le sol et l'eau de façon persistante.

Ces déchets portent également une atteinte directe à la faune et à la flore : ingestion de substances dangereuses par la faune, destruction de leur milieu de vie, blessure ou mortalité directe par piégeage des petits mammifères ou insectes à l'intérieur des déchets (cannettes, bouteilles en verre), communautés rudérales et pionnières qui envahissent les habitats perturbés, installation d'espèces exotiques envahissantes.

Enfin, il faut également prendre en compte l'aspect sanitaire, c'est à dire, les risques encourus pour l'homme et sa santé : risques physiques de blessures, production et propagation de substances pathogènes par les oiseaux, insectes, rongeurs, prolifération de ces deux dernières grâce à l'abondance de nourriture et de gîte larvaires que procurent les déchets, bioaccumulation de substances toxiques dans les aliments cueillis ou pêchés pour la consommation humaine, maladies d'origine environnementale.




Photo 5 : exemple d'une zone de déchets présente sur le territoire des gorges de la Loire



Localisation des zones de déchets sur la commune de Saint-Victor-sur-Loire



Legende

 Zones de dépôts de déchets

0 500 1000 m




Figure 23 : cartographie des zones de déchets



V. CONCLUSION

La commune de Saint-Victor-sur-Loire est la deuxième commune plus vaste que nous avons étudiée lors de ce programme d'atlas de la biodiversité communale. De mars 2018 à août 2020 des prospections naturalistes ont permis de produire plus de 11 500 observations portant la connaissance des différents taxons étudiés à 359 espèces soit la découverte d'une trentaine de nouvelles espèces pour Saint-Victor-sur-Loire. La commune est constituée d'une mosaïque d'habitats très intéressants avec autant de surface boisée que de milieux ouverts.

Saint-Victor-sur-Loire se démarque notamment des autres communes par la présence importante de pelouses sèches, notamment au niveau de la zone agricole nord de la commune (aux alentours de Chénieux). Les prairies et pelouses sèches de cette zone ont un fort enjeu pour les rhopalocères avec plus d'une cinquantaine d'espèces dont des espèces rares comme l'Azuré des orpins, l'Azuré du thym et l'Azuré du serpolet (espèce protégée) ; et également pour les oiseaux agricoles (Alouette des champs, Alouette lulu, Bruant jaune, Pie-grièche-écorceur) qui sont aujourd'hui le groupe d'oiseaux subissant les plus fortes diminutions d'effectifs au niveau national.

Lors de cet ABC, un autre enjeu a vu le jour au sein de cette zone : un enjeu amphibien et notamment le Sonneur à ventre jaune (espèce rare et de plus en plus vulnérable) qui remonte du Vallon de Grangent et qui semble venir s'installer dans ces prairies. Densifier le réseau de mares dans ce secteur, en veillant à l'état des mares actuelles et créer de nouvelles, serait très favorable pour le maintien de la population de sonneur et également pour tous les amphibiens.

Globalement la pratique d'une agriculture extensive est un objectif majeur qui ressort de ce programme d'atlas de la biodiversité et la commune peut jouer un rôle important en communiquant sur l'activité agricole locale et respectueuse de l'environnement.

Autre que le vallon de Grangent, le vallon du Lizeron et notamment son l'embouchure avec la Loire est une zone à enjeux pour la Loutre et les odonates (des espèces rares sur le territoire comme le Caloptéryx hemorrhoidal et la Cordulie à corps fin, ainsi que des espèces menacées tel que le Sympétrum déprimé et le Sympétrum du piémont). À l'avenir, une attention particulière sera à porter à la préservation de ce cette zone, particulièrement en ce qui concerne le dérangement lié aux activités humaines afin d'éviter d'accroître la pollution chimique et physique.

De plus, les forêts qui composent la commune en bord des gorges de la Loire ainsi que les boisements du vallon de Grangent et du vallon du Lizeron représentent un enjeu fort avec la présence d'espèces affectionnant les vieilles forêts composées de futaies irrégulières d'essences locales (chênes, hêtres...). Une importante diversité d'oiseaux (Pic mar, Pic noir, Milan noir, Grand-duc, ...) et de chauves-souris (comme la Noctule commune, le Murin de Bechstein et le Murin de Brant, des espèces rarement vu ailleurs que sur la commune) occupe ces forêts. Le maintien de vieux boisement, de la diversité d'âge des peuplements et plus largement d'une activité sylvicole extensive est l'une des priorités pour préserver la faune présente sur la commune.

Ces forêts sont d'autant plus intéressantes puisqu'ils constituent de véritables corridors, en particulier les forêts en bord de Loire qui ont été identifiées comme corridor régional.

Enfin, la sensibilisation des élus, habitants et plus largement du grand public aux enjeux de biodiversité du territoire ressort comme l'une des priorités de ce programme qui permettra à l'avenir, à chacun, de mettre en place des actions pour la biodiversité et la préservation de l'environnement.



Tableau 10 : tableau de synthèse des enjeux, objectif et actions

Milieux	Enjeux	Objectif	Actions	Fiches
Zones humides	FAUNE			
	Amphibiens	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre la réalisation du cycle de vie des amphibiens ✓ Maintenir les populations d'espèces patrimoniales ✓ Favoriser la création de nouveaux milieux favorables aux amphibiens 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien et/ou créer des mares ✓ Suivre la migration et mettre en place des dispositifs de sauvetage routier dans les zones d'écrasement ✓ Veiller à la présence d'habitats favorables connectés (forêts, zone humide) 	Mares Faune sauvage
	Odonates	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Permettre la réalisation du cycle de vie des odonates ✓ Maintenir les populations d'espèces patrimoniales ✓ Favoriser la création de nouveaux milieux favorables aux odonates 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entretien et/ou créer des mares ✓ Préserver les zones humides temporaire et la dynamique naturelle des hydrosystèmes en évitant le drainage ✓ Réaliser des aménagements favorables à la reproduction des odonates (mise en défens des mares contre l'eutrophisation, l'assèchement et le piétinement) ✓ Conserver de petits cours d'eau ✓ Entretien la végétation des berges ✓ Maintenir les zones humides ouvertes grâce à une gestion extensive : fauche partielle et/ou pâturage 	Mares Faune sauvage Milieux ouverts
	HABITAT			
Prairies humides	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver la fonctionnalité hydrologique des prairies humides et leur attrait pour la faune 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter la pression de pâturage en période sensible ✓ Contrôler les actions de drainage ✓ Maintenir une agriculture extensive pour éviter la fermeture des prairies ✓ Former les agriculteurs à la gestion des milieux humides 	Milieux ouverts	



ELEMENTS STRUCTURANT DU PAYSAGE : Trame bleu				
	Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir les cours d'eau en bon état écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Eviter les abreuvoirs dans le lit des cours d'eau ✓ Limiter les rejets néfastes à la qualité de l'eau ✓ Etablir des zones tampons à une vingtaine de mètres des cours d'eau pour éviter l'apport de matière organique (fumier, engrais, ...) par ruissellement et infiltration 	
	Ripisylves	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la présence d'une ripisylve continue en bord de ruisseau 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter les interventions sur les cours d'eau ✓ Laisser un espace de divagation au cours d'eau ✓ Favoriser les papillons patrimoniaux en conservant des peupliers / saules (plantes hôtes de mars et sylvain) 	
	Mares	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'état des mares existantes ✓ Renforcer la connectivité des mares entre elles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Restaurer ou entretenir les mares en mauvais état ✓ Créer des mares supplémentaires afin de renforcer le réseau de mares du territoire 	Mares Cartes réseaux de mares
FAUNE				
Milieux forestiers	Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la reproduction des chiroptères ✓ Protéger ou fournir des gîtes supplémentaires aux chiroptères 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver des îlots de sénescence : bois mort et vieux arbres à cavité ✓ Entretenir les ripisylves ✓ Réduire la pollution lumineuse (trame noire) ✓ Réduire l'utilisation de produit phytosanitaires ✓ Protéger et conserver les gîtes de reproduction dans les bâtiments anciens ✓ Installer des gîtes sur les arbres et bâtiments ✓ Travailler sur la trame verte et bleu (plantation de haies) 	Pollution lumineuse Produits phyto Milieux forestiers Plantation haies Construction gîtes
	Mammifères	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre en compte les populations de mammifères dans les activités humaines 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire la pollution lumineuse ✓ Agir sur la perméabilité des clôtures (hérissons) ✓ Signaler sur les routes le passage de la faune dans les secteurs où le risque d'écrasement est élevé. 	Faune sauvage Jardin Pollution lumineuse



			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver les zones humides et forêts : (putois) ✓ Opter pour une agriculture extensive et respectueuse de l'environnement ✓ Réduire ou arrêter le piégeage (putois) ✓ Constituer des zones de tranquillité ✓ Veiller au maintien d'une trame forestière ✓ Stériliser les chats domestiques (chat forestier) ✓ Réduire l'utilisation de produit phytosanitaires 	Produits phyto
	Oiseaux forestiers	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la reproduction des oiseaux forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer une bonne gestion forestière : essence locales, diversifications des essences, équilibre des classes d'âges. ✓ Laisser arriver à sénescence une partie des arbres et conserver de vieux arbres à cavités 	Milieus forestiers
	MILIEU			
	Forêts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à l'évolution et à la régénération naturelle de la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver des forêts naturelles ✓ Limiter l'exploitation forestière ✓ Conserver le bois mort 	Milieus forestiers
FAUNE				
Milieus ouverts agricoles	Oiseaux agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser et protéger la reproduction des oiseaux agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Opter pour une agriculture extensive et respectueuse de l'environnement, réduire l'utilisation de produit phytosanitaires ✓ Conserver une mosaïque d'habitats (zones de fourrés mêlés aux espaces ouverts) ✓ Planter des haies pour créer des continuités écologiques favorable au déplacement et à la reproduction des espèces ✓ Sensibiliser les agriculteurs et leur signaler les zones de nidifications dans leur parcelle ✓ Adopter des périodes d'exploitation tardives ou laisser des zones non cultivées (zone de tranquillité) ✓ Interdire la chasse dans certains secteurs 	Milieus ouverts Produits phyto Plantation haies



	Rapaces nocturnes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la reproduction des chouettes chevêches et effraies 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poser des nichoirs pour favoriser la reproduction des chouettes chevêches et effraie ✓ Laisser les combles des bâtiments publics accessible 		
	Rhopalocère	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir les populations d'espèces patrimoniales ✓ Favoriser les espèces des milieux thermophiles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir les milieux ouverts grâce à une gestion extensive : fauche et/ou pâturage ✓ Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires ✓ Préserver des bandes enherbées et fleuries ✓ Débroussailler ou couper les ligneux si nécessaire ✓ Éviter le drainage des parcelles ✓ Préserver les fourmilières 	Milieux ouverts Produits phyto	
	Reptiles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir les populations de reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reproduire des micro-habitats, des hibernaculums ✓ Limiter la fauche ✓ Conserver des zones buissonnantes ✓ Conserver des zones d'ensoleillement empierrées ✓ Sensibiliser la population à la non dangerosité 	Faune sauvage	
	HABITAT				
	Prairies	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conserver des prairies naturelles en bon état 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une exploitation extensive ✓ Maintenir le milieu ouvert ✓ Repérer les zones en déprise agricole ✓ Limiter le surpâturage des zones sensibles (humides ou à sol superficiel) ✓ Eviter le retournement des prairies naturelles 	Milieux ouverts	
	ELEMENTS STRUCTURANT DU PAYSAGE : Trame verte				
	Haies / structure bocagère	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la connectivité des haies pour permettre le déplacement de la faune au sein de corridor écologique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Laisser des espaces de friches à l'année ✓ Planter des haies supplémentaires dans les zones fragmentées ✓ Entretien de façon raisonnée les haies existantes ✓ Sensibiliser les agriculteurs à l'importance écologique des haies et aux avantages de la haie sur une exploitation 	Plantation haies	



Zones urbaines	FAUNE			
	Faune des villes / villages	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la faune généraliste des villes et villages ✓ Obtenir une certaine cohérence entre gestion des espaces verts et des milieux naturels 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser le maintien des espèces communes (pose de nichoirs, mangeoires en hiver) ✓ Créer des infrastructures favorables à la faune (tas de pierre, de branches, mares, prairies fleuries...) ✓ Limiter au maximum l'éclairage public (favorisation de la trame noire) ✓ Sensibiliser les habitants aux enjeux de biodiversité et à la réglementation environnementale ✓ Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (plan de désherbage, adopter le compostage / former le personnel communal à de nouvelles pratiques en adéquation avec le développement durable) 	Jardin Hôtel à insectes Nichoirs/mangeoires
	ATTEINTES AU PATRIMOINE NATUREL			
	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire la quantité de zones de dépôt de déchets sauvage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvres des méthodes préventives et de communication ✓ Réaliser le nettoyage des zones de déchets connues (actions curatives) ✓ Appliquer des sanctions 	Gestion des déchets
Espèces exotiques envahissantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter la dissémination des espèces exotiques envahissantes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutter contre les espèces exotiques émergentes : arrachage/fauche/piégeage selon les espèces ✓ Sensibiliser le public à la reconnaissance des espèces exotiques et à la manière de les gérer chez soi 	Espèces exotiques envahissantes	



BIBLIOGRAPHIE

Continuité écologique : <http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb>

Guide ABC

Maxime Paquin, Justine Roulot et Philippe Lévêque (2014). Atlas de la biodiversité communale, s'approprier et protéger la biodiversité de son territoire. <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Atlas%20de%20la%20biodiversit%C3%A9%20communale%20-%20S%E2%80%99appropri%C3%A9%20la%20biodiversit%C3%A9%20de%20son%20territoire%2C%20guide%20ABC.pdf>

EUNIS Habitat

Guillaume Gayet, Florence Baptist et al. (2018). Guide de détermination des habitats terrestres et marins de la typologie EUNIS. Téléchargeable sur <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-guides-protocoles/guide-determination-habitats-terrestres-marins-typologie-eunis>

Inventaire national du Patrimoine naturel (MNHN) : <http://inpn.mnhn.fr>

Pollution lumineuse

- <https://lighttrends.lightpollutionmap.info/#zoom=9&lon=4.29458&lat=45.45214>
- « Guide la nature la nuit », FRAPNA
- www.aav-astro.fr/dossier/cielNocturne/documents/CDC17.pdf
- <https://www.cpepesc.org/Impacts-de-la-pollution-lumineuse.html>
- https://www.notre-planete.info/actualites/2524-oiseaux_pollution_lumineuse
- http://www.ascen.be/documents/presentation/Cahier_Recommandations_Techniques.pdf

Pollution déchets

- <https://www.zerowastefrance.org/wp-content/uploads/2018/07/zwf-dossier-depots-sauvages-version-finale.pdf>
- <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/rapport-caracterisation-problematique-dechets-sauvages-2019.pdf>
- <http://les.cahiers-developpement-durable.be/vivre/09-dechets-aspects-environnementaux/>
- <https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/3a2d16b8-b389-47f5-bb4e-b1b76f8e02e8/MODE-DEMPLOI-lutter-contre-les-d%C3%A9charges-sauvages-FRAPNA474813-1.pdf>

Référence espèces

- Base de données LPO <https://www.faune-loire.org/>
- Listes rouges UICN d'espèces menacées - liste au niveau mondial, européen, national et régional : <http://www.uicn.fr/Liste-rouge-especes-menacees.html>
- Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do>
- [Les livres d'identification Delachaux](#)

Flore



- LABROCHE A. 2019. - Amélioration de la connaissance de la diversité floristique de Saint-Étienne Métropole (Loire). Conservatoire botanique national du Massif central \ Saint-Etienne Métropole.

Espèces envahissantes

- Holliday J. (coord.), 2017. Atlas des espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire. Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.
- Nicolas POULET (Onema / DAST), juillet 2014, Les méthodes de contrôle des populations d'écrevisses invasives, Revue synthétique
- <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/myocastor-coypus/#1460369323727-af42a43e-c75b>
- http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/documents/biblio/leguide_v5-eee_chantiers_compressed.pdf

Amphibiens

- www.bufo-alsace.org

Chiroptères

- <https://plan-actions-chiropteres.fr/les-chauve-souris/les-especes-en-france>
- <https://www.sfepm.org/presentation-des-chauves-souris.html>
- http://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/note_information_chiropteres_infrastructures.pdf
- <https://www.sfepm.org/les-actualites-de-la-sfepm/chauves-souris-et-covid-19.html>

Mammifères

- https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Guide_loutre_milieus.pdf
- <https://www.loire.fr/upload/docs/application/pdf/2011-10/fiche-putois.pdf>
- https://www.loire.fr/jcms/lw_899683/le-chat-forestier
- <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/zoologie-cerf-elaphe-8678/>

Odonates

- <http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr>
- www.bourgogne-nature.fr
- <http://odonates.pnaopie.fr/>

Oiseaux

- <https://www.oiseaux.net/>
- http://www1.onf.fr/activites_nature/sommaire/decouvrir/animaux/oiseaux_forestiers/20071_030-093557-19059/@@index.html

Rhopalocères

- <https://biodiversite.parc-naturel-pilat.fr/>
- www.lepinet.fr
- <http://www.flavia-ape.fr/>

Référence milieux ouverts

- Bernard Amiaud, Stéphane Aulagnier, Alain Butet et al. ESCo "Agriculture et biodiversité" Chapitre 1. Les effets de l'agriculture sur la biodiversité.
- Cahier technique des espaces naturels de Rhône-Alpes "La lande, ressource pastorale"
- Cahier technique des espaces naturels de Rhône-Alpes "Pelouses et coteaux secs"
- <http://zones-humides.org/>
- https://www.loire.fr/jcms/lw_949138/mieux-connaître-les-zones-humides



Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) <https://www.smagl.com/>





FABIEN HUBLÉ - CHARGÉ DE MISSION NATURA 2000
 AMANDINE SUEUR - CHARGÉE DE MISSION NATURA 2000
 MARGOT GALLARDO - SERVICE CIVIQUE ATLAS DE BIODIVERSITÉ COMMUNAUX

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DES GORGES DE LA LOIRE
 13 rue d'Arcole 42000 Saint-Etienne
 tel : 04 77 43 24 46 - contact@smagl.com - www.smagl.com

DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE POUR MIEUX LE GÉRER

réalisation



partenaires



6 communes

